
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mercredi 12 mars 2003, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M. Michel Anchieri*, *M^{me} Barbara Cramer*, *M. Sacha Ding*, *M^{mes} Fatiha Eberle*, *Monique Guignard*, *M. François Henry*, *M^{mes} Virginie Keller Lopez*, *Annina Pfund*, *Bérengère Rosset* et *Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars et mercredi 12 mars 2003, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Résolution: non aux suppressions d'emplois à la *Tribune de Genève*

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution de MM. Daniel Künzi, Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Jacques François, René Grand, Gérard Deshusses, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Non aux suppressions d'emplois à la *Tribune de Genève*» (R-54)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Au mois de novembre 2002, la direction du groupe Edipresse a annoncé son intention de transférer l'impression de la *Tribune de Genève* du Centre d'impression Edipresse Genève (CIEG) au Centre d'impression Edipresse Lausanne (CIEL).

Cette rationalisation du groupe Edipresse met en péril les 150 emplois du CIEG.

Les employés d'Edipresse à Genève, qui n'ont pas été consultés, ont manifesté contre cette décision devant le bâtiment de la *Tribune de Genève*.

Considérant les conséquences de cette rationalisation pour l'emploi à Genève et l'absurdité écologique consistant à produire à Lausanne un journal genevois, qui sera transporté chaque jour à Genève,

le Conseil municipal prie le groupe Edipresse de se mettre à l'écoute des employés du CIEG qui demandent de pouvoir poursuivre leurs activités à Genève, afin que la *Tribune de Genève* reste imprimée à Genève!

¹ Annoncée, 5133.

Résolution: non aux suppressions d'emplois à la *Tribune de Genève*

Le président. Je vous rappelle que la motion d'ordre concernant cette résolution a été acceptée lors de notre séance plénière d'hier après-midi.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'adresse particulièrement, bien sûr, aux personnages fantômes qui semblent ne pas se soucier beaucoup de cet objet, c'est-à-dire les libéraux et une partie des radicaux... (*Les libéraux et une partie des radicaux n'ont pas encore regagné leurs sièges.*) (*Remarque de M. Lescaze.*) J'ai dit «une partie», Monsieur Lescaze... La meilleure partie des radicaux est présente dans cette enceinte en ce moment, je vous rassure... Enfin, visiblement, les problèmes de la *Tribune de Genève* n'intéressent pas nos ennemis politiques... (*Rires.*)

M. Alain Fischer (R). Et les socialistes!

M. Daniel Künzi. Les socialistes ont quelques représentants présents, Monsieur Fischer, au cas où vous souffririez de troubles visuels extrêmement aigus.

Le président. Continuez, Monsieur Künzi.

M. Daniel Künzi. Pour passer à des questions nettement plus sérieuses, pour ne pas dire sinistres, venons-en au fond. La direction d'Edipresse a annoncé au mois de novembre sa décision de rationaliser l'impression de ses journaux. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Que les 150 emplois du Centre d'impression Edipresse à Vernier sont gravement menacés. Ce sont 150 êtres humains et leurs familles qui vivent maintenant dans l'inquiétude. La direction d'Edipresse envisage, en échange du transfert de l'impression de la *Tribune de Genève* dans le canton de Vaud – en quelque sorte – d'imprimer le journal *Le Temps* à Genève. Mais chacun sait que le volume de travail nécessaire à l'impression du *Temps* est beaucoup plus faible que celui qu'exige la *Tribune de Genève*, qui a un tirage nettement plus important.

Les employés du centre d'impression n'ont pas été consultés par la direction d'Edipresse, en dépit d'une convention collective mentionnant un droit de codécision. Pour cette raison, ils ont manifesté le 11 décembre dernier devant la rédaction de la *Tribune de Genève*. Une pétition soutenant leurs revendications a rencontré un grand succès, comme vous le savez. La presse romande et genevoise en particulier s'est appauvrie ces dernières années avec la disparition de *La Suisse* et du *Journal de Genève*. Avec la décision d'imprimer la *Tribune de*

Genève dans le canton de Vaud, à Bussigny, c'est une partie du tissu industriel de notre canton – dont nous parlions d'ailleurs tout à l'heure – qui s'effiloche, mais c'est aussi l'identité d'un journal qui est menacée, que l'on aime ou non ce dernier.

Pourquoi cette décision? Le groupe Edipresse se porte fort bien, puisqu'il fait des bénéfices; mais il cherche à les augmenter aux dépens de ses employés. Cela n'étonnera certainement personne.

Je tiens à souligner encore l'absurdité écologique de ce transfert de l'impression de la *Tribune de Genève* dans le canton de Vaud. En effet, il faudra que, chaque nuit, quelques camions empruntent l'autoroute pour venir livrer ce journal dans notre canton. C'est absurde, et même doublement absurde, car ces camions devront évidemment repartir de notre canton pour aller charger des journaux au centre Edipresse de Bussigny.

Certains, dans cette salle, peuvent penser que la direction de la multinationale Edipresse n'écouterait jamais une protestation de notre Conseil municipal. Pour ma part, j'estime que, si nous manifestons clairement notre solidarité avec les employés du centre d'impression et notre refus de voir disparaître une partie du tissu industriel de Genève, nous faire entendre sera possible. En effet, n'oublions pas que non seulement notre voix peut être forte, mais pensons aussi à l'importance des annonces de la Ville de Genève dans la *Tribune de Genève*, qui est plus que symbolique et s'évalue en termes financiers. Nos annonces pèsent donc d'un certain poids pour Edipresse.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande d'approuver cette résolution.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). La mort lente du Centre d'impression Edipresse Genève nous préoccupe également. Il faut saluer la lutte des employés et journalistes qui, en 1994 déjà, se sont mobilisés avec succès pour le maintien de leur cadre de travail. Aujourd'hui, la menace plane à nouveau sur ce centre de presse par le biais de la volonté d'échanger l'impression du journal *Le Temps* avec celui de la *Tribune de Genève*, avec le profit pour seul but. Edipresse n'est heureusement pas dans les chiffres rouges et, à nos yeux, rien ne motive cette décision.

Nous pouvons déjà vous livrer le scénario prévu: les employés seront licenciés un par un, ce qui évitera à Edipresse de devoir assumer un licenciement collectif. Mais, à terme, il y a la volonté d'éliminer le centre d'impression de Vernier.

Résolution: non aux suppressions d'emplois à la *Tribune de Genève*

Le groupe Edipresse a la mémoire courte et il oublie qu'il a bénéficié d'une réduction de loyer et de leasing de la part de l'Etat et de la Banque cantonale de Genève lors de sa reprise du centre d'impression de Vernier.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne vous restera bientôt qu'une possibilité d'acheter un journal imprimé à Genève: celle de vous abonner à *Gaucheبدو*. (*Brouhaha*.) Boutade mise à part, nous souhaitons que le soutien à cette résolution rencontre une large adhésion, car ce sont 150 emplois qui sont en jeu.

M. Alain Gallet (Ve). Pour les Verts, le soutien à cette résolution ne fait pas un pli, pas un pli de papier, pas un pli de journal. Je veux dire que, pour nous, il est clair, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que nous aimerions que la Ville s'engage dans une véritable stratégie de développement économique durable qui se fonde sur la mixité, autour des hommes et des femmes qui travaillent, ainsi que de toutes les compétences présentes à Genève et dispensées par des écoles de haute qualité. Puisque nous avons des écoles de haute qualité et des femmes et des hommes compétents dans leur travail, nous devons absolument maintenir un tissu industriel, lui aussi, de qualité.

Stratégiquement, l'imprimerie fait en même temps partie de la sphère de la communication, de la société de l'information et de la gestion des moyens qu'une société se donne pour garder l'image qu'elle a d'elle-même, pour travailler cette image; c'est absolument essentiel. Nous sommes donc, comme nous l'avons toujours dit, opposés aux délocalisations, lesquelles font par ailleurs partie de ce grand phénomène que l'on appelle aujourd'hui la mondialisation. Nous sommes opposés aux concentrations économiques et, par conséquent, au fait que le centre d'impression de Vernier soit déplacé à Lausanne. Nous pensons qu'il participe pleinement de la diversification du tissu économique genevois. En ce sens, nous sommes absolument favorables à cette résolution.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste déplore que Genève perde peu à peu ses journaux. En raison de cette perte, c'est évidemment une certaine diversité d'opinions qui disparaît et la démocratie qui, progressivement, se rétrécit. En outre, Genève perd des emplois, parce que l'entreprise Edipresse, après tant d'autres, pour des soucis de rentabilité, de profit, va supprimer des emplois, alors même qu'elle n'est pas en déficit et qu'elle fait des bénéfices. Cela est à nos yeux insupportable, comme ce fut le cas pour d'autres entreprises qui, quoiqu'elles fussent plus grandes, ont adopté les mêmes pratiques. De ce fait, à l'heure actuelle, le taux de chômage rien pour la ville de Genève a dépassé 5% et

frise 4% en ce qui concerne l'ensemble de la Suisse. Ces entreprises, je le répète, font des bénéfices parfois éhontés. Cette politique est détestable, et nous la dénonçons.

D'autre part, la délocalisation du centre d'impression de Vernier à Lausanne signifie, à terme, la fin de la *Tribune de Genève*, nous le savons bien. Nous n'ignorons pas non plus que la fin de la *Tribune de Genève* marque peut-être la fin de l'existence d'un journal genevois sur le territoire de notre république. Il suffit de citer l'exemple d'une grande ville suisse, Bâle: à l'heure actuelle, elle n'a plus qu'un journal, qui se meurt également, la *Baslerzeitung*. N'avoir qu'un seul journal dans une ville de 300 000 habitants, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est infiniment trop peu pour faire vivre une démocratie. Et n'oublions pas les 150 emplois qui appartiennent au tissu économique de notre ville et qui vont être transférés pour disparaître, non pas pour revivre ailleurs.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste vous demande de soutenir cette résolution.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe va lui aussi soutenir cette résolution. Je ferai néanmoins quelques remarques pour élargir la discussion. Premièrement, il va de soi – le Conseil administratif le sait – que c'est d'abord le Conseil d'Etat qui est compétent pour intervenir dans cette affaire, puisque l'entreprise en question n'est pas située sur le territoire de la ville.

Deuxièmement, vous le savez, toute une procédure est actuellement suivie à ce sujet, notamment par les représentants des ouvriers qui se sont adressés aux partis politiques. Tous les partis ici présents les ont certainement déjà reçus. Le Parti démocrate-chrétien l'a fait immédiatement. Le magistrat en charge du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, M. Lamprecht, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, fera bien sûr tout son possible pour que l'entreprise Edipresse entende raison, mais il est évident que la difficulté, dans un système d'économie de marché, c'est qu'il n'est pas facile de convaincre les entreprises quand elles n'ont pas l'envie ou la possibilité de procéder autrement.

Cela dit, il est sans doute bon, même si le texte de cette résolution pourrait être un peu plus riche dans ses invites, que nous exprimions d'abord notre soutien aux travailleurs, puisque ce sont eux qui sont en cause, et que nous encourageons les autorités diverses, y compris les communes concernées, à interpellier les responsables de cette entreprise quant à leur responsabilité.

Faut-il rappeler qu'Edipresse, en son temps, avait fait une bonne affaire, en ce sens que *La Suisse*, qui était à l'époque très en vogue, avait fait construire

Résolution: non aux suppressions d'emplois à la *Tribune de Genève*

l'immense centre d'impression ultramoderne de Vernier qui avait coûté environ 50 millions de francs, si ce n'est pas soixante millions. Par la suite, malheureusement, *La Suisse* a fait faillite et le groupe Edipresse s'est porté acquéreur du centre d'impression de Vernier pour un montant assez modeste, de l'ordre de 3 millions de francs. Il y a donc eu là une économie pour les uns, et évidemment une perte pour les autres. C'est bien dans ce sens, notamment, que les autorités cantonales vont intervenir, pour rappeler à l'entreprise que, à un moment donné, elle a enregistré quelques gains grâce à ce rachat et que, par conséquent, il serait bon qu'elle se souvienne aujourd'hui de cet avantage pour ne pas tout à coup mettre l'ensemble de ses employés dans des situations vraiment difficiles.

M. Bernard Lescaze (R). Il est clair que le problème auquel nous sommes aujourd'hui confrontés est douloureux, difficile et témoigne de la manière dont une partie de nos autorités, durant des années, ont négligé certaines industries genevoises. L'action demandée ce soir au Conseil municipal a de toute évidence une valeur de témoignage, et le groupe radical s'y joint pleinement.

C'est une action de témoignage en faveur des ouvriers de la *Tribune de Genève* employés au centre d'impression de Vernier et menacés dans leur travail. Nous tenons à dire ici que nous souhaitons qu'il paraisse toujours un journal d'ici, écrit et fabriqué par des gens d'ici. Malheureusement, il faut bien reconnaître que c'est probablement déjà il y a quelques années, lorsque nous avons accepté que la *Tribune de Genève*, alors quotidien indépendant, soit rachetée par Edipresse, que le mauvais aiguillage a été pris. Edipresse est une entreprise privée qui fonctionne selon sa logique propre, celle du pouvoir de l'argent. Certains des propos tenus tout à l'heure par le préopinant démocrate-chrétien me paraissent quelque peu angéliques, dans la mesure où une entreprise de presse, si l'on veut qu'elle travaille, n'est évidemment pas de nature philanthropique.

Ce que je souhaiterais aujourd'hui, c'est entendre ceux qui, à Genève, détiennent le pouvoir – pas seulement économique, mais aussi politique, et eux en ont bien davantage que le Conseil municipal – afin de savoir dans quelle mesure ils envisagent de soutenir le combat des ouvriers du centre d'impression de Vernier. Nous avons vu, ces dernières années, disparaître *La Suisse* et le *Journal de Genève*. Aujourd'hui, nous allons avoir une *Tribune de Genève* qui aura de Genève surtout le titre et peut-être le prestige, mais qui n'aura déjà plus rien ou plus grand-chose de genevois, comme nous pouvons déjà, hélas, nous en apercevoir en la lisant aujourd'hui.

Dans quelle mesure sommes-nous prêts à agir, et jusqu'où, pour défendre cela? Nous nous associons à ce projet de résolution mais en déclarant bien que, pour nous, il est insuffisant, dans la mesure où, au-delà du juste et légitime com-

bat des 150 ouvriers pour le centre d'impression de Vernier, il y a un combat plus lointain – mais peut-être plus proche dans le temps que nous ne l'imaginons – qui consiste à maintenir un certain nombre de centres de diffusion et de décision dans la presse locale à Genève, et non pas ailleurs en Suisse romande. A ce propos, je vous rappelle que la *Tribune de Genève* détiendra bientôt le monopole de la presse écrite chez nous. Il n'y a guère que le *Courrier* qui se bat vaillamment pour faire entendre une autre voix, mais avec beaucoup de difficulté.

Finalement, nous soutenons cette résolution parce qu'elle nous paraît un premier pas vers la défense de la pluralité d'opinions à Genève, ce que nous entendons maintenir. Nous en avons bénéficié pendant deux siècles et il serait regrettable que, au XXI^e siècle, tout à coup, elle disparaisse.

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal prie le groupe Edipresse de se mettre à l'écoute des employés du CIEG qui demandent de pouvoir poursuivre leurs activités à Genève, afin que la *Tribune de Genève* reste imprimée à Genève!

Le président. Nous passons maintenant au dernier point pour lequel nous avons reçu et accepté une motion d'ordre.

4. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 392 200 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2002 (PIQ) (PR-270).

Introduction

But

La présente proposition est destinée à assurer le financement des différents projets intégrés au plan informatique quadriennal 2002 (PIQ 2002). L'ensemble des demandes relatif à ce PIQ est présenté en une seule tranche.

Définition

Le plan informatique quadriennal fait partie du programme financier quadriennal (PFQ) de la Ville de Genève. Il permet d'assurer le financement des crédits d'investissement des systèmes d'information. Un montant de 4 000 000 de francs a ainsi été réservé sur le 21^e PFQ (PFQ 2003-2006) pour le PIQ 2002.

Le 21^e PFQ prévoit également un montant de 700 000 francs pour le système d'information du Conseil municipal. A l'intérieur de cette enveloppe, conformément à la planification établie, un montant de 400 000 francs est réservé en vue du renouvellement du parc micro-informatique du Conseil municipal pour la législature 2003-2007.

Historique

Les précédentes tranches de PIQ ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- Première tranche du PIQ 1995, votée le 14 mars 1995. Proposition N° 366 du 3 novembre 1994. Ouverture d'un crédit de 2 830 000 francs et réaffectation partielle d'un crédit de 850 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1995, votée le 10 octobre 1995. Proposition N° 3 du 12 mai 1995. Ouverture d'un crédit de 3 785 000 francs.
- Première tranche du PIQ 1996, votée le 17 septembre 1996. Proposition N° 88 du 12 février 1996. Ouverture d'un crédit de 993 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1996, votée les 13 janvier et 10 mars 1998. Proposition N° 282 du 23 juillet 1997. Ouverture d'un crédit de 2 250 430 francs.

- PIQ 1997 (présenté en une seule tranche), voté le 10 novembre 1998. Proposition N° 361 du 9 avril 1998. Ouverture d'un crédit de 2 810 660 francs.
- PIQ 1998 (présenté en une seule tranche), voté le 16 juin 1999. Proposition N° 446 du 10 février 1999. Ouverture d'un crédit de 3 215 410 francs, dont 400 000 francs pour l'équipement des conseillers municipaux.
- PIQ 1999 (présenté en une seule tranche), voté le 23 mai 2000. Proposition N° 28 du 8 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 2 988 305 francs.
- PIQ 2000 (présenté en une seule tranche), voté le 15 mai 2001. Proposition N° 96 du 29 septembre 2000. Ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2001 (présenté en une seule tranche), voté le 20 novembre 2002. Proposition N° 165 du 28 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 099 330 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

Description des projets

Besoins généraux

Audit de la sécurité informatique

Fr. 50 000.—

En automne 2001, la Direction des services d'information (DSI) a entrepris une vaste opération de redéploiement de la sécurité informatique de l'administration municipale. Les solutions alors mises en œuvre doivent désormais être validées par un audit, qui ne se cantonne pas à la technique, mais englobe également la dimension humaine – la faille la plus commune des dispositifs de sécurité. Dans cette perspective, la DSI envisage de faire appel à une entreprise spécialisée dans les audits de sécurité, dont le mandat peut se résumer comme suit:

- Attaques du réseau et des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (menées dans des conditions réalistes, c'est-à-dire depuis l'extérieur de l'administration municipale);
- Attaques par ingénierie sociale (en anglais, social engineering), c'est-à-dire par le biais de contacts directs auprès des utilisateurs – notamment par usurpation d'identité;
- Rédaction d'un rapport avec recommandations.

En parallèle à cette démarche, un règlement d'utilisation des outils d'information et de communication est en cours d'élaboration.

Le mandat d'audit sera effectué par une société spécialisée en la matière. Afin d'assurer l'objectivité de l'analyse, il sera confié à une entreprise qui ne connaît pas les infrastructures informatiques de la Ville de Genève.

Etude en vue de l'intégration des outils géographiques
à la gestion de la Ville de Genève

Fr. 50 000.—

Dans le cadre du projet de système d'information du territoire de la Ville (SITV), des services ont été dotés de logiciels de représentation et d'analyse de données géographiques. Ces outils sont aujourd'hui – pour l'essentiel – à la disposition de spécialistes de l'administration municipale (Domaine public, Urbanisme, Voirie, etc.), alors qu'ils offrent également un vaste potentiel en matière d'analyse des données stockées dans nos systèmes. Une étude sera donc menée afin d'approfondir une éventuelle adjonction de la dimension géographique au sein des systèmes d'information «traditionnels», tels que ceux des Finances et des Ressources humaines.

Ce crédit couvre les coûts des logiciels nécessaires à l'élaboration de prototypes. Ils seront partiellement réalisés par la DSI, en collaboration avec des spécialistes externes.

Acquisition d'un serveur de base de données géographiques

Fr. 230 000.—

Dans le cadre du projet de système d'information du territoire de la Ville (SITV), divers systèmes de gestion de bases de données géographiques ont été testés. Ces logiciels fédérateurs permettent de:

- réaliser des applications géographiques à l'échelle de la Ville;
- favoriser la production de données géographiques;
- faciliter le partage d'information entre services;
- développer le partenariat avec l'Etat, qui exploite les mêmes technologies.

Cet investissement est destiné à l'acquisition du serveur qui hébergera le système de gestion de bases de données géographiques et des logiciels nécessaires à l'environnement de mise en production.

La configuration et l'installation du serveur et des logiciels seront assurées par les collaborateurs de la DSI.

Réalisation de l'annuaire électronique de la Ville de Genève

Fr. 240 000.—

Dans le courant du premier semestre 2002, par le biais du crédit d'étude voté sur le PIQ 2001, la DSI a procédé au prototypage d'un annuaire d'entreprise. Celui-ci a démontré la viabilité de telles solutions, qui permettent une meilleure gestion et l'intégration des différents annuaires de la Ville de Genève, tels que le «classer jaune» (aujourd'hui gérés manuellement), ainsi que les systèmes de gestion des utilisateurs de la bureautique (Novell eDirectory), de la messagerie (Lotus Notes/Domino), de la téléphonie (PABX Siemens) et des différentes applications en production. Ce projet peut être divisé en trois phases:

- analyse des flux, définition de l'architecture, choix du pilote, modélisation et étude des besoins de publication;
- développement, test et mise en production de la solution élaborée;
- choix d'un outil de publication et de mise en œuvre.

Ce crédit couvre les coûts du matériel, des logiciels et des prestations de tiers. L'aide d'un prestataire externe sera requise dans la phase initiale d'analyse et de modélisation. Le reste du projet sera pris en charge par les collaborateurs de la DSI, en collaboration notamment avec le Secrétariat général.

Outils de gestion de l'exploitation informatique et télécoms Fr. 60 000.—

Le volume de données gérées par les systèmes d'information de la Ville de Genève croît de façon exponentielle. La complexité et la pluralité des solutions informatiques et télécoms aujourd'hui en production rendent la gestion de leur exploitation de plus en plus fastidieuse. Toutefois, il existe aujourd'hui des produits qui offrent aux différents métiers informatiques une gestion commune et une vision intégrée.

Ce crédit couvre l'achat du matériel et des logiciels, d'une part, ainsi que les prestations requises dans les phases d'analyse et de conception, d'autre part. La mise en œuvre, quant à elle, sera entièrement prise en charge par les collaborateurs de la DSI.

Renouvellement des serveurs de bureautique Fr. 180 000.—

Le réseau informatique de la Ville de Genève interconnecte 62 serveurs de bureautique, de type Novell Netware et Microsoft Windows NT/2000, mis à la disposition des services de l'administration municipale pour qu'ils puissent y stocker et partager leurs fichiers.

En l'état, six serveurs d'ancienne génération doivent être remplacés pour les raisons suivantes:

- taux de transfert insuffisants;
- performances trop faibles;
- obsolescence du matériel.

La configuration et l'installation des serveurs seront effectuées par les collaborateurs de la DSI.

Renouvellement des serveurs de données et d'applications Fr. 260 000.—

Depuis 1995, la Ville de Genève a fait le choix stratégique d'héberger ses systèmes d'information stratégiques sur des systèmes «ouverts», Unix et Linux. Les

derniers environnements en date à migrer sur ce type de système – les serveurs Internet et Intranet, ainsi que le «collecticiel» Lotus Notes/Domino – mettent en évidence le besoin d'adaptation sur le plan de la disponibilité des données et de la consolidation des infrastructures. Ce crédit permettra d'acquérir le matériel nécessaire pour faire face à la montée en charge des plates-formes Unix de la Ville de Genève.

Le travail sera effectué par les collaborateurs de la DSI. L'aide d'un prestataire externe sera requise lors de la phase de mise en œuvre initiale. Elle ne dépassera pas cinq jours.

Besoins du Conseil municipal

Evolution du système d'information IntraCM

Fr. 400 000.—

Cet investissement poursuit un triple objectif. Il permettra:

- de renouveler le parc micro-informatique du Conseil municipal en vue de la nouvelle législature;
- de poursuivre le développement du système d'information du Conseil municipal, baptisé IntraCM;
- de prévoir le renouvellement des équipements mis à la disposition des membres du Conseil municipal.

Le travail sera réalisé par les collaborateurs de la DSI et du Secrétariat général.

Besoins des services municipaux

Matériel micro-informatique destiné aux services

Fr. 1 186 700.—

Cet investissement est destiné à couvrir les besoins des services de l'administration municipale en matière de matériel micro-informatique. La liste qui figure à l'annexe N° 1 présente le détail de la répartition prévue.

Logiciels micro-informatiques destinés aux services

Fr. 673 500.—

Cet investissement est destiné à couvrir les besoins des services de l'administration municipale en matière de logiciels micro-informatiques. La liste qui figure à l'annexe N° 2 présente le détail de la répartition prévue.

Administration centrale

Fr. 80 000.—

Candide: module courrier

L'administration centrale utilise l'application «Gestion des séances», développée dans le cadre du projet Candide, pour gérer les séances du Conseil

administratif. Les sujets qui y sont traités font l'objet d'une importante correspondance. Ce projet a pour objectif d'augmenter la qualité du traitement de cette correspondance. Il consiste à réaliser une application de gestion du courrier entrant et sortant, interconnectée avec l'application existante de gestion des séances.

La conception et la gestion du projet seront effectuées par la DSI, avec le concours des différents acteurs du projet. Le développement sera réalisé par la DSI et une société externe.

Direction des systèmes d'information

Fr. 60 000.—

Gestion du plan informatique quadriennal

L'élaboration d'un plan informatique quadriennal (PIQ) est un processus complexe, qui requiert notamment le recueil des besoins des services de l'administration municipale, leur consolidation, l'évaluation des coûts et, enfin, la sélection des projets par les autorités en vue de l'élaboration de la proposition de crédit proprement dite, dans le strict cadre des montants qui figurent au programme financier quadriennal. La gestion de ce processus peut être largement simplifiée par la mise en œuvre d'une application de suivi de l'élaboration du PIQ.

La conception et le développement seront effectués par la DSI.

Direction des systèmes d'information

Fr. 55 000.—

Gestion des demandes d'autorisation

Les systèmes d'information et de communication se sont multipliés en Ville de Genève. En corollaire, les demandes de création de profil d'utilisateurs et de mutations de leurs droits ne cessent de croître. Afin de maîtriser ce flux de demandes, avec des délais d'exécution rapides, il est désormais nécessaire d'informatiser ce processus par le biais d'une application de gestion étroitement liée aux systèmes en production.

La conception et la gestion du projet seront effectuées par la DSI. Le développement sera réalisé par la DSI et une société externe.

Taxe professionnelle communale

Fr. 90 000.—

Etude et analyse en vue du remplacement du progiciel de gestion de la taxe professionnelle

Le Service de la taxe professionnelle utilise une application de gestion de la taxation réalisée par le Service informatique de l'Association des communes genevoises. Cette application n'est malheureusement pas adaptée au traitement d'un volume de dossiers aussi important que celui de la Ville de Genève.

Cet investissement permettra de réaliser, avec l'assistance d'une société externe spécialisée, les travaux préparatoires au remplacement du système actuel, éventuellement au sein du progiciel de gestion intégré choisi par la Ville de Genève (PR-200 du 10 avril 2002).

Division de la voirie

Fr. 90 000.—

Remplacement de l'application de gestion du prêt du matériel de fête

Conformément au projet décrit dans le PIQ 2000, la Division de la voirie met en place un progiciel de «gestion de la maintenance assistée par ordinateur» (GMAO), qui permet la gestion et la planification de l'entretien des biens à sa charge. Pour la gestion du prêt du matériel de fête, elle utilise aujourd'hui encore une application autonome qui fonctionne sur du matériel obsolète, dont la maintenance n'est plus assurée. La solution la plus simple consiste à intégrer cette application dans le périmètre du projet de GMAO.

La réalisation de ces travaux sera confiée à la société mettant en œuvre le progiciel de GMAO: Carl Master. Le suivi du projet sera réalisé en collaboration par la DSI et la Division de la voirie.

Conservatoire et Jardin botaniques

Fr. 70 000.—

Musinfo: gestion des collections vivantes

Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) utilisent une application pour la gestion des collections vivantes du Jardin botanique («Catalogue du Jardin»). Cette application doit être remplacée pour les raisons suivantes:

- elle ne répond plus aux besoins des utilisateurs;
- elle est programmée dans un langage informatique et selon un mode devenus obsolètes (terminaux «VT»);
- son adaptation demande des compétences aujourd'hui peu courantes sur le marché.

Cet investissement vise à développer une nouvelle application, selon les normes et standards actuels du marché, et de permettre la publication des informations sur Internet.

La réalisation sera assurée par une société externe, en collaboration avec les CJB et la DSI.

Direction des affaires culturelles et Division art et culture

Fr. 190 000.—

Musinfo: évolution et adaptation du système d'information

La réalisation du système d'information des musées (Musinfo) a permis d'informatiser la gestion des collections de différents services (Musées d'art et

d'histoire, Musée d'ethnographie, Muséum d'histoire naturelle). Ce projet doit répondre à l'évolution des besoins et des technologies.

Cet investissement permettra d'acquérir l'infrastructure informatique nécessaire à Musinfo, d'une part, et de confier une portion de la réalisation des adaptations à un prestataire externe, d'autre part. L'analyse, la conception et le reste des développements seront réalisés par la DSI, en collaboration avec les services concernés.

Direction des affaires culturelles et Division art et culture

Fr. 70 000.—

Gestion des salles de spectacles

L'application utilisée actuellement par la Division art et culture pour la gestion des salles de spectacle ne répond malheureusement plus aux contraintes imposées désormais par la gestion des ressources humaines et matérielles.

Cet investissement permettra l'acquisition et la mise en place d'un logiciel du marché assurant la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble des ressources liées aux besoins des salles de spectacle de la Ville de Genève.

Musées d'art et d'histoire

Fr. 70 000.—

Etude et analyse du système d'information des Musées d'art et d'histoire

Les collaborateurs des différents départements des Musées d'art et d'histoire créent, utilisent et gèrent des données, par la suite diffusées sur divers médias. De manière à garantir une information uniforme et fiable pour la diffusion au public, les Musées d'art et d'histoire ont besoin d'un outil permettant la collaboration, la centralisation de l'information et la coordination des tâches.

Ces travaux d'études seront menés par la DSI, avec l'assistance de sociétés externes.

Incendie et secours

Fr. 140 000.—

Remplacement du serveur «haute disponibilité» de gestion des alarmes

Le Service d'incendie et de secours (SIS) est équipé depuis 1997 d'une centrale d'alarme entièrement informatisée. Le serveur qui héberge cette solution montre des signes de faiblesse et ne répond plus aux critères de fiabilité et de disponibilité indispensables à la gestion des alarmes. Ce crédit porte sur l'acquisition des éléments nécessaires à la remise à niveau du serveur «haute disponibilité» de production et à la consolidation de sa sécurité. Il couvrira également les prestations du fournisseur de la solution, la DSI n'intervenant que sur la configuration physique du serveur et les adaptations nécessaires aux connexions réseau.

Ecoles et institutions pour l'enfance Fr. 120 000.—
Gestion des patrouilleuses scolaires

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance gère la complexe planification des patrouilleuses scolaires, représentant environ 95 personnes. Un prototype a été réalisé par le service et doit être aujourd'hui concrétisé.

Cet investissement permettra d'acquérir un logiciel du marché ou de faire réaliser, par une société externe, le logiciel spécifique.

Espace verts et environnement Fr. 27 000.—
Système d'information du territoire: plans digitalisés (1^{re} année)

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) est aujourd'hui équipé d'outils de dessin sur ordinateur. Cependant, les architectes paysagistes du service ne disposent principalement que de plans papier pour construire leurs projets d'aménagements. Ce projet vise à acquérir ces données numériques, en digitalisant les plans papier, puis en les «vectorisant».

La numérisation de plans requiert des équipements spéciaux et onéreux. Ces travaux seront donc confiés aux Services industriels de Genève (SIG), qui fournissent cette prestation. Ils ont été planifiés par le SEVE sur une période de six ans.

Cette première étape financera l'acquisition du logiciel de vectorisation et les prestations de numérisation par les SIG pour la première année.

Récapitulatif

*Coût en Fr. Références au 21^e PFQ
(PFQ 2003-2006)*

Besoins généraux	1 070 000.—	110.30.09
Besoins du Conseil municipal	400 000.—	110.52
Besoins des services municipaux	<u>2 922 200.—</u>	110.30.09
Total	<u>4 392 200.—</u>	

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Ce crédit entraînera une augmentation du budget ordinaire de fonctionnement estimée à 560 000 francs, au titre de contrats supplémentaires de maintenance. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 1 202 886 francs.

Service gestionnaire et services bénéficiaires

Service gestionnaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction des systèmes d'information.

Services bénéficiaires

Sans tenir comptes des besoins généraux et du Conseil municipal, les bénéficiaires de ce crédit sont les suivants:

<i>D.</i>	<i>Serv.</i>	<i>Libellé des services</i>	<i>Total</i>
0	CFI	Contrôle financier	41 000.00
0	OPE	Ressources humaines	42 900.00
0	SEG	Administration centrale	39 300.00
1	ACH	Achats	28 700.00
1	ASU	Assurances	6 000.00
1	CGE	Comptabilité générale et Budget	11 400.00
1	DAG	Direction de l'administration générale	8 500.00
1	DSF	Présidence, direction et secrétariat du dépt. des finances	15 200.00
1	DSI	Direction des systèmes d'information	234 000.00
1	GIM	Gérance immobilière municipale	56 800.00
1	TAX	Taxe professionnelle communale	102 500.00
2	AMU	Aménagement urbain	22 300.00
2	ARC	Architecture	5 000.00
2	BAT	Bâtiments	2 100.00
2	DCO	Division de l'aménagement et des constructions	10 900.00
2	ENE	Energie	54 900.00
2	OFI	Opérations foncières, information et communication	26 100.00
2	SIM	Présid. et secrétariat du dépt. aménagement, constructions, voirie	33 550.00
2	URB	Urbanisme	28 200.00
2	VOI	Division de la voirie	200 500.00
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	23 000.00
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	159 200.00
3	CJB	Conservatoire et Jardin botaniques	134 100.00
3	DAC	Direction des affaires culturelles et Division art et culture	377 450.00
3	ETH	Musée d'ethnographie	47 100.00
3	GTH	Grand Théâtre	10 600.00
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	173 400.00
3	MHN	Muséum d'histoire naturelle	80 700.00
4	ADP	Agents de ville et domaine public	78 400.00
4	PCI	Assistance et protection de la population	38 600.00
4	SIS	Incendie et secours	240 500.00

4	SPO	Sports	59 200.00
4	SPS	Présidence et secrétariat du dépt. sports et sécurité	6 900.00
5	CIV	Etat civil	37 100.00
5	DEJ	Délégation à la jeunesse	6 300.00
5	DPE	Délégation à la petite enfance	11 000.00
5	ECO	Ecoles et institutions pour l'enfance	156 300.00
5	FUN	Pompes funèbres	20 900.00
5	SEP	Présid. et secrétariat du dépt. affaires sociales, écoles et environnement	11 700.00
5	SEV	Espaces verts et environnement	76 800.00
5	SOC	Social	103 100.00
		Total:	<u>2 922 200.00</u>

Conclusion

Considérant que les projets susmentionnés s'inscrivent dans la stratégie des systèmes d'information de la Ville de Genève, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 392 200 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2002 (PIQ).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 392 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2004 à 2007.

1. Liste détaillée du matériel micro-informatique destiné aux services

<i>D</i>	<i>Serv.</i>	<i>Libellé des services</i>	<i>Stations Impri-Périphé-Coût estimé de travailnantesriques (francs)</i>			
0	CFI	Contrôle financier	4	4	11	35 400.00
0	OPE	Ressources humaines	4	3	4	31 400.00
0	SEG	Administration centrale	6	3	7	48 400.00
1	ACH	Achats	1	1	0	12 500.00
1	ASU	Assurances	0	1	0	6 000.00
1	CGE	Comptabilité générale et Budget	3	0	0	7 200.00
1	DAG	Direction de l'administration générale	1	0	2	4 600.00
1	DSF	Présidence, direction et secrétariat du dépt. des finances	4	0	0	9 600.00
1	DSI	Direction des systèmes d'information	12	3	17	72 200.00
1	GIM	Gérance immobilière municipale	6	5	6	48 400.00
1	TAX	Taxe professionnelle communale	2	0	3	9 700.00
2	AMU	Aménagement urbain	1	0	1	9 400.00
2	ARC	Architecture	0	0	1	5 000.00
2	BAT	Bâtiments	0	0	0	—
2	DCO	Division de l'aménagement et des constructions	2	0	3	8 100.00
2	ENE	Energie	9	1	0	22 300.00
2	OFI	Opérations foncières, information et communication	3	1	5	14 700.00
2	SIM	Présidence et secrétariat du dépt. aménagement, constructions, voirie	4	1	0	18 200.00
2	URB	Urbanisme	3	0	0	22 500.00
2	VOI	Division de la voirie	14	4	3	79 900.00
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	1	2	1	8 400.00
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	26	2	27	88 800.00
3	CJB	Conservatoire et Jardin botaniques	6	2	6	45 700.00
3	DAC	Direction des affaires culturelles et Division art et culture	14	2	7	62 400.00

SÉANCE DU 12 MARS 2003 (soir)
 Proposition: plan informatique quadriennal 2002

5465

3	ETH	Musée d'ethnographie	6	3	1	30 500.00
3	GTH	Grand Théâtre	2	1	0	7 800.00
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	12	13	3	76 500.00
3	MHN	Muséum d'histoire naturelle	9	2	8	38 100.00
4	ADP	Agents de ville et domaine public	8	8	0	47 200.00
4	PCI	Assistance et protection de la population	8	1	0	22 700.00
4	SIS	Incendie et secours	20	7	0	72 500.00
4	SPO	Sports	7	6	0	37 800.00
4	SPS	Présidence et secrétariat du dépt. sports et sécurité	1	1	0	5 500.00
5	CIV	Etat civil	7	0	7	27 300.00
5	DEJ	Délégation à la jeunesse	0	0	0	—
5	DPE	Délégation à la petite enfance	2	0	0	4 800.00
5	ECO	Ecoles et institutions pour l'enfance	4	3	2	23 300.00
5	FUN	Pompes funèbres	3	0	3	11 700.00
5	SEP	Présidence et secrétariat du dépt. affaires sociales, écoles et environnement	1	1	1	10 300.00
5	SEV	Espaces verts et environnement	10	0	9	35 800.00
5	SOC	Social	12	6	2	64 100.00
		Totaux	<u>238</u>	<u>87</u>	<u>140</u>	<u>1 186 700.00</u>

2. Liste détaillée des logiciels micro-informatiques destinés aux services

<i>D</i>	<i>Serv.</i>	<i>Libellé des services</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût estimé</i> <i>(francs)</i>
0	CFI	Contrôle financier	20	5 600.00
0	OPE	Ressources humaines	28	11 500.00
0	SEG	Administration centrale	35	10 900.00
1	ACH	Achats	31	16 200.00
1	ASU	Assurances	—	—
1	CGE	Comptabilité générale et Budget	15	4 200.00
1	DAG	Direction de l'administration générale	7	3 900.00
1	DSF	Présidence, direction et secrétariat du dépt. des finances	20	5 600.00
1	DSI	Direction des systèmes d'information	90	46 800.00
1	GIM	Gérance immobilière municipale	30	8 400.00
1	TAX	Taxe professionnelle communale	10	2 800.00
2	AMU	Aménagement urbain	13	12 900.00
2	ARC	Architecture	—	—
2	BAT	Bâtiments	3	2 100.00
2	DCO	Division de l'aménagement et des constructions	10	2 800.00
2	ENE	Energie	47	32 600.00
2	OFI	Opérations foncières, information et communication	19	11 400.00
2	SIM	Présidence et secrétariat du dépt. aménagement, constructions, voirie	32	15 350.00
2	URB	Urbanisme	16	5 700.00
2	VOI	Division de la voirie	83	30 600.00
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	18	14 600.00
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	76	70 400.00
3	CJB	Conservatoire et Jardin botaniques	40	18 400.00
3	DAC	Direction des affaires culturelles et Division art et culture	108	55 050.00
3	ETH	Musée d'ethnographie	51	16 600.00
3	GTH	Grand Théâtre	10	2 800.00
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	72	26 900.00
3	MHN	Muséum d'histoire naturelle	75	42 600.00
4	ADP	Agents de ville et domaine public	60	31 200.00
4	PCI	Assistance et protection de la population	44	15 900.00
4	SIS	Incendie et secours	100	28 000.00
4	SPO	Sports	54	21 400.00
4	SPS	Présidence et secrétariat du dépt. sports et sécurité	5	1 400.00
5	CIV	Etat civil	35	9 800.00

SÉANCE DU 12 MARS 2003 (soir)
Proposition: plan informatique quadriennal 2002

5467

5	DEJ	Délégation à la jeunesse	9	6 300.00
5	DPE	Délégation à la petite enfance	14	6 200.00
5	ECO	Ecoles et institutions pour l'enfance	25	13 000.00
5	FUN	Pompes funèbres	29	9 200.00
5	SEP	Présidence et secrétariat du dépt. affaires sociales, écoles et environnement	5	1 400.00
5	SEV	Espaces verts et environnement	50	14 000.00
5	SOC	Social	127	39 000.00
		Totaux	1 516	673 500.00

Diffusion: MM. Hediger, Ferrazino, Tornare, Vaissade, Erhardt, Hermann,
Rapin, Favre, Contrôle fin., Comptabilité, Budget.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je ferai juste une petite remarque. Vous avez certainement remarqué que dans ce plan informatique quadriennal (PIQ) figure un montant de 400 000 francs pour équiper le Conseil municipal en ordinateurs portables. A ce sujet, vous savez que les libéraux étaient un peu réservés il y a trois ou quatre ans, quand il s'agissait de voter un crédit analogue pour équiper notre Conseil municipal en matériel informatique. Néanmoins, nous avons considéré que, finalement, au nom de la modernité, de l'efficacité, d'une certaine économie et d'une certaine écologie, nous pouvions effectivement nous doter de pareils outils. Nous avons par la suite été un peu déçus de constater que la masse de courrier et de papier que nous recevions n'avait certes pas vraiment diminué, je pourrais même dire qu'elle a presque augmenté.

Nous nous sommes donc demandé quelle était l'utilité de ces PC gentiment mis à notre disposition. En effet, nous sommes bien d'accord sur le fait que, si nous travaillons avec ces outils, c'est pour autant que la municipalité y trouve un quelconque avantage.

Ce soir, nous allons accepter l'entrée en matière concernant ce PIQ, car nous comprenons que, le matériel informatique étant ce qu'il est, nous sommes presque contraints, maintenant que nous avons mis le doigt dans ce mécanisme, de le renouveler législature après législature.

Cependant, nous aimerions que le Conseil administratif fasse un petit bilan de cette expérience, pour pouvoir nous prouver que, effectivement, les conseillers municipaux reçoivent moins de courrier, par exemple. Quant à moi, j'ai assisté à des scènes un peu curieuses au Secrétariat du Conseil municipal, où les convocations pour les séances de commission et les procès-verbaux sont envoyés à la plupart d'entre nous sous forme électronique, alors que d'autres continuent à s'acharner à vouloir recevoir ces documents par courrier ou par fax – c'est aussi une forme de transmission électronique, me direz-vous, Monsieur le président.

Nous sommes d'accord de consacrer 400 000 francs, législature après législature, à nous équiper de ce magnifique matériel – il faut dire, en effet, que ce sont de jolis petits ordinateurs – mais nous aimerions toutefois que, à un moment donné, notre municipalité décide de façon assez claire et nette de dire que cela suffit et que tout le courrier sera désormais transmis par la voie des ondes, d'autant plus que, suite à un amendement au budget proposé par le Parti démocrate-chrétien, nous serons tous équipés, à partir du mois de juin, de l'ADSL. Par conséquent, il n'y a plus d'excuses pour dire que télécharger dure trop longtemps, que les documents sont trop longs, qu'ils doivent nous être envoyés par courrier... Passons enfin à l'ère moderne! Tel est le but de mon intervention ce soir.

Le président. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une proposition et qu'elle sera probablement renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de mener dans cette enceinte le débat qui aura lieu lorsque nous aurons reçu le rapport de la commission.

M. Olivier Coste (S). Le groupe socialiste est favorable à ce PIQ. Les avantages que nous avons pu constater du fait de l'équipement des conseillers municipaux pour la transmission de données, etc., nous rendent également favorables au renouvellement du matériel qui nous permettra d'être tous sur la même longueur d'onde. Nous suggérons donc que cet objet soit renvoyé à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Concernant cette proposition du Conseil administratif et le crédit y afférent, je souhaite tout simplement que la commission de l'informatique et de la communication puisse rapidement prendre une décision et rendre un rapport de manière à «libérer» les 400 000 francs destinés à l'achat des PC. Pour être très franc, le Conseil administratif s'emploie déjà à faire une évaluation telle que celle demandée par M. Oberholzer, mais nous ne pourrions pas acheter ces appareils tant que nous ne disposerons pas de l'argent. Si vous voulez avoir ces PC – en tout cas ceux qui siégeront encore dans cette enceinte à partir du 1^{er} juin – je vous encourage à renvoyer cet objet à la commission de l'informatique et de la communication et à voter rapidement le crédit demandé. Je vous en remercie.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roger Deneyts et Roberto Brogini, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Pour un soutien municipal à Genève'Roule» (M-237 A)¹.

Rapporteur: M. Alain Gallet.

La commission a délibéré de cette motion lors de ses séances des 14 mars, 18 avril, 30 mai et 26 septembre 2002.

M^{me} Jacqueline Meyer a assuré la transcription précise et fidèle des propos tenus en séances. Le rapporteur tient à la remercier de la qualité de son travail, qui facilite grandement l'établissement du présent rapport.

1. Préambule

Il faut relier cet objet à la proposition PR-189, datée du 21 février 2002 et acceptée en urgence lors de la séance plénière du 16 avril 2002 (copie annexée au présent rapport).

La proposition PR-189 avait pour objet d'assurer que Genève'Roule puisse fonctionner durant l'année 2002, dans la continuité, à la suite de la décision de la Croix-Rouge de se retirer de ce projet. Elle avait un caractère d'urgence.

Pour la commission sociale et de la jeunesse, il s'agissait, au travers d'auditions, de prendre le temps de réfléchir à un cadre favorisant la pérennité de Genève'Roule, en particulier à la mise sur pied d'une structure de fonctionnement, d'une base de gestion budgétaire et d'un partage de la charge financière avec l'Etat.

On trouvera dans les documents annexés les résultats des démarches relatives aux questions qui étaient posées.

2. Rappel de la motion

Considérant:

- le succès permanent du système de prêt et location de vélos Genève'Roule, notamment auprès des touristes;
- les emplois et occupations procurés par cette activité;
- les incertitudes quant au financement et à la gestion de Genève'Roule par la Croix-Rouge genevoise en 2002,

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 4902.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à déposer une demande de crédit permettant d'assurer la survie du système de prêt et location de vélos Genève'Roule dès 2002, si cela est nécessaire.

3. Travail de la commission et auditions

Séance du 14 mars 2002

Audition des motionnaires, MM. Roger Deneys et Roberto Brogini

Les motionnaires rappellent que, depuis dix ans, d'abord sous l'appellation «Véloc» gérée par l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC), l'objectif est de mettre à la disposition du public, en prêt ou en location, des vélos, hors de toute préoccupation lucrative.

La seconde particularité tient au fait qu'y sont employés une trentaine de requérants d'asile (sur une quarantaine de personnes au total). Des jeunes en difficulté y trouvent également un emploi de réinsertion. C'est donc aussi une structure d'intégration sociale et de formation, dont l'encadrement est assuré par des professionnels.

Enfin, cela représente, dans une ville fortement motorisée, l'occasion d'offrir un autre visage, entre autres aux touristes, et un moyen de locomotion peu coûteux, bon pour la santé, très bien adapté à la topographie (essentiellement plate) et qui permet une découverte interactive du territoire urbain.

Le service fonctionne toute l'année, avec trois lieux de distribution, disposant de conteneurs blancs, parfaitement identifiables: Plainpalais, bains des Pâquis et place du Rhône. Au total, 120 vélos sont proposés à la location (pour plus d'une journée), et 120 autres sont prêtés pour la journée.

Pour les motionnaires, la structure doit être conservée, mais renouvelée quant à son cadre, puisque la Croix-Rouge, qui en est l'opérateur, s'en retire pour se concentrer, en raison de la crise qu'elle traverse, sur ses domaines de prédilection. On pourrait l'imaginer sous la forme d'une fondation ou d'une association, créée par des gens proches des milieux provélos, ou proches des jeunes. Le nom de M. Duell, délégué à la jeunesse, est mentionné.

La charge financière à supporter représente, selon les motionnaires, la moitié du coût de fonctionnement, soit environ 400 000 francs.

Question

Existe-t-il un document permettant de connaître le détail de la gestion budgétaire?

Réponse

Non, les motionnaires ont agi en urgence par rapport à la menace de cessation des activités de Genève'Roule. Le premier problème qu'ils désirent soumettre à la commission sociale et de la jeunesse est par conséquent un problème de structure.

Question

Comment s'effectue actuellement le sponsoring de ces activités?

Réponse

Les motionnaires savent que le sponsoring couvre une partie des activités (publicité que l'on peut voir sur les vélos). Ils ont été informés que, pour que cette publicité existe, il faut aussi consacrer à sa recherche un temps considérable. En aucun cas, un tel service ne pourrait assurer sa pérennité uniquement grâce à ce type d'appui financier. Ce serait trop fragile.

Question

Une participation de Genève Tourisme est-elle envisagée?

Réponse

Genève Tourisme est un des sponsors. Mais on ne peut envisager, selon les motionnaires, qu'il devienne le «patron» de cette activité.

En conclusion, les motionnaires souhaitent que le débat sur le type de structure soit le plus ouvert possible, puisque c'est le problème principal auquel il faut trouver une solution.

Séance du 18 avril 2002

Un mois plus tard, et deux jours après le vote de la proposition PR-189, un commissaire rappelle que la commission sociale et de la jeunesse s'était engagée à fournir une réponse sur la viabilité de Genève'Roule.

Il est proposé que l'on mène des auditions qui stimulent la réflexion et la prise de conscience de la nécessaire formation d'une structure apte à prendre le relais de la Croix-Rouge, pour poursuivre les activités de Genève'Roule dès 2003.

*Séance du 30 avril 2002**Audition de M. Frédéric Dreyfus, responsable permanent de Genève'Roule*

M. Dreyfus rappelle que, dans les années 70, avaient fleuri les «vélos roses», avec un succès mitigé, puisque la gratuité d'un service engendre parfois des com-

portements irresponsables. «Véloc» a suivi, géré par l'Aspic, avec l'aide de chômeurs en fin de droit. La Croix-Rouge a ensuite pris le relais, car elle disposait de plus de moyens et elle souhaitait offrir une alternative humanitaire à la problématique du renvoi des requérants d'asile.

Entre-temps, d'autres modèles ont fleuri dans d'autres villes, avec des réussites différenciées (Bâle, Zurich, Berne et Thoune). A Lausanne et Lucerne, des projets sont en cours.

Les trois objectifs sont en relation avec le développement durable:

1. programme d'occupation temporaire et d'intégration sociale pour des requérants d'asile, qui concernent 55 personnes (problématique économique et sociale);
2. promotion du vélo comme vecteur de mobilité douce et alternative aux modes de transports motorisés (problématique environnementale);
3. promotion de la santé, en relation avec les campagnes enjoignant les gens à bouger davantage (problématique sociale).

En ce qui concerne les différents partenaires, institutionnels ou économiques, tous sont très motivés. Il n'en reste pas moins que leur fidélité est toujours source d'inquiétude. Cette dernière produit, en permanence, des effets déstabilisateurs. Pour M. Dreyfus, il y a un moment où, lorsqu'on a prouvé le potentiel d'une structure, on a envie de pouvoir la développer sans crainte de l'avenir.

C'est pourquoi, après l'annonce du retrait de la Croix-Rouge, différents partenaires se sont réunis pour former une association. On y retrouve l'Hospice général, Terrawatt, des personnes proches des milieux qui font la promotion du vélo. La Croix-Rouge remplit parfaitement son rôle de stimulateur.

Question

Serait-il souhaitable d'envisager une municipalisation?

Réponse

Non, cela représenterait un appauvrissement de la richesse liée à la vie associative et à l'autogestion (supervisée) qui est pratiquée actuellement. Il faut trouver un mode de coaction avec les collectivités publiques. Il ne s'agit pas que de gestion, mais bien d'intégration sociale et culturelle, de relations publiques et aussi touristiques, de lien social complexe.

Question

Pourquoi la Croix-Rouge a-t-elle voulu se séparer de cette activité?

Réponse

La Croix-Rouge veut se recentrer sur ses publics cibles: les jeunes, les familles, les personnes âgées, les migrants.

Question

Comment fonctionne concrètement Genèv'Roule?

Réponse

Depuis 2002, l'ouverture a lieu toute l'année, soit 326 jours exactement, car il faut décompter la période de Noël/Nouvel An et les dimanches en hiver. De mai à octobre, le service est ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 23 h (15 heures par jour!).

Question

Constate-t-on des déprédations de matériel?

Réponse

En quatre ans, un seul vol a été constaté. Le contact humain et le service au public rendent les gens très responsables de l'emprunt qu'ils effectuent.

Question

Sur quelles bases fonctionne le partenariat?

Réponse

Les partenaires (ou sponsors) mettent leur publicité sur les vélos (moyennant contrat à hauteur de 2000 francs par vélo), ce qui permet un prêt gratuit de ces derniers. La location sur une plus longue durée va de 7 francs à 20 francs.

Cette formule a permis 17 000 prêts en 2001. Chaque vélo est statistiquement emprunté 1,2 fois par jour.

Question

Faut-il que Genèv'Roule soit autogéré?

Réponse

Non, il vaut mieux un référant extérieur. En travaillant en réseau associatif, il y a davantage d'ouverture. Bien entendu, ces collaborations de réseau ne viennent pas d'elles-mêmes; il faut les rechercher et les entretenir.

Ce qui est fondamental, aux yeux de M. Dreyfuss, c'est de bien séparer les tâches de gestion (faire fonctionner le service) des tâches d'organisation et des responsabilités sociales (le travail associatif).

4. Discussion finale et vote de la commission (séance du 26 septembre 2002)

Un été humide a passé. Des courriers ont été échangés. Un nouveau cadre associatif a été mis en place, sous l'appellation Genève'Roule. Des démarches ont été entreprises pour que l'Etat (le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et le Département de l'action sociale et de la santé) prennent en charge une partie du financement, sur la base d'un budget qui fait référence aux années précédentes (les annexes jointes à ce rapport en attestent).

Un commissaire tient à relever que l'engagement de l'Etat est jusqu'à présent bien formel.

Un autre mentionne que la Ville de Genève a inscrit au budget 2003 un montant de 350 000 francs et il demande qu'il soit diminué de 170 000 francs, dans l'attente d'un engagement plus officiel de l'Etat.

Un commissaire remarque que l'Etat, qui a la charge de la politique des transports, ne peut systématiquement se comporter en égoïste par rapport à la Ville qui supporte la part la plus importante des nuisances. Il se doit de subventionner ce service. Il affirme que le Département de l'action sociale et de la santé s'est également proposé pour une subvention et que l'Office fédérale des assurances sociales, pour la Confédération, alloue une somme de 140 000 francs pour le volet «emploi pour requérants d'asile». Toutefois, selon ce commissaire, il n'est plus permis d'attendre. Puisque l'activité se déroule sur son territoire, c'est la Ville de Genève qui doit prendre l'initiative, en manifestant sa générosité et sa solidarité.

Le président arbitre le débat en proposant un amendement qui prend la forme de l'invite supplémentaire suivante à la motion: «insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle».

La motion amendée est mise au vote, elle est acceptée par 9 oui (1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (1 R, 3 L).

En conséquence, la commission sociale et de la jeunesse invite le Conseil municipal à accepter la motion amendée suivante:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer une demande de crédit permettant d'assurer la survie du système de prêt et location de vélos Genève'Roule dès 2003;

- insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle.

Annexes:

- Pour rappel: la proposition PR-189, du 21 février 2002: Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destinés à assurer la pérennité de l'activité de Genève'Roule pour l'année 2002. Acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 16 avril 2002.
- Association Genève'Roule: Une carte de visite pour Genève.
- Association Genève'Roule: Genève'Roule en quelques mots.
- Association Genève'Roule: Ressources humaines; couverture médiatique (compléments d'information à l'audition du 30 avril 2002).
- Association Genève'Roule: Statuts (tels qu'ils ont été adoptés en assemblée constituante le 10 juin 2002).
- Association Genève'Roule: Bilans 2000, 2001; Budget 2002, 2003; Document du 6 octobre 2002.
- Association Genève'Roule: Recherche de subvention.
- Lettre à M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du DASS (8 octobre 2002).
- Lettre à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du DIAE (8 octobre 2002).
- Correspondance entre M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du DIAE, et M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- 3 mai 2002: lettre M. C. Ferrazino à M. Robert Cramer: «Nécessité d'un soutien de l'Etat, dès 2003».
- 1^{er} juillet 2002: réponse de M. Robert Cramer: «Subvention en 2002: 10 000 francs».
- 15 juillet 2002: relance M. C. Ferrazino: «Pour une subvention en 2003: pérennité des activités de Genève'Roule».
- 11 septembre 2002: courrier de M. C. Ferrazino à M. Jacques Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse: «Pas de réponse officielle au courrier du 15 juillet 2002».

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à assurer la pérennité de l'activité de Genèv'Roule pour l'année 2002.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La présente demande de crédit vise à assurer la pérennité de Genèv'Roule dont l'activité est: le prêt, la location et le recyclage de vélos. Elle a obtenu la mention du Prix cantonal de l'environnement 2000.

Exposé des motifs

L'activité de Genèv'Roule dépend de la Croix-Rouge genevoise. Cette dernière avait décidé de se retirer de ce projet dès mars 2002 afin de se recentrer sur des activités plus traditionnelles.

Afin d'assurer la continuité des salaires et de l'activité de Genèv'Roule, des discussions ont eu lieu entre la Croix-Rouge et le Conseil administratif. La Croix-Rouge ayant accepté de reporter à septembre 2002 la cessation de cette activité, la présente proposition, si elle est acceptée par votre Conseil, permettra d'assurer la continuité desdites activités.

Présentation de l'activité de Genèv'Roule

Genèv'Roule est à la fois:

- un programme de promotion de l'écomobilité et du développement durable (Agenda 21) qui participe à des manifestations organisées par les autorités genevoises, telles que la journée «En ville sans ma voiture», la semaine «Vélo passe-partout», etc.;
- un programme d'occupation et de réinsertion sociale qui offre une occupation valorisante aux requérants d'asile et aux personnes au bénéfice du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale), en proposant une formation en matière de service à la clientèle, de la mécanique, des langues, de la sécurité routière et du recyclage;
- une prestation touristique importante;
- une forme de promotion de la santé publique (relais de la fondation Promotion santé Suisse).

Genèv'Roule est ouvert 7 jours sur 7 à l'arcade de Montbrillant et installe des points de location mobile aux bains des Pâquis, à la plaine de Plainpalais et à la place du Rhône et, à la demande, sur d'autres lieux.

En 2001, 16 807 vélos ont été prêtés (vélos avec publicité), 6715 loués. Les vélos sont utilisés tant par les touristes de passage que par la population locale. L'activité a représenté 4400 journées de travail, soit 34 000 heures.

En 2001, le personnel se composait de:

- 1 responsable (100%);
- 3 collaborateurs, dont un mécanicien (300%);
- 1 personne pour la recherche de sponsors (6 mois à 60%);
- 6 civilistes;
- 4 stagiaires;
- 78 requérants d'asile.

Dans l'avenir immédiat, il est prévu de renforcer la coopération en partenariat avec les services sociaux de la Ville et du Canton (emploi pour les réfugiés statutaires) ainsi qu'avec les milieux de la santé et du tourisme.

Parallèlement à la politique de stationnement que la ville souhaite développer en périphérie, l'association Genèv'Roule envisage de mettre en place une prestation de location de vélos dans les parkings d'échange (Park & Bike). Cela en complémentarité des prestations de Park & Ride mises en place en collaboration avec les TPG.

La recherche de sponsors sera intensifiée et professionnalisée dans le but de permettre une diminution des subventions à long terme.

La Ville de Genève a d'ores et déjà engagé des négociations avec les CFF visant à installer un parking à vélos gardé à la gare de Cornavin dans le courant de l'année 2002. Il est prévu de confier la gestion, la surveillance et la maintenance de ce parking à Genèv'Roule.

Réponse aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

La présente proposition répond de manière anticipée à la motion M-237, «Pour un soutien municipal à Genèv'Roule», de MM. Roberto Brogginini et Roger Deneys.

De même, cette proposition répond également de manière anticipée à la motion M-251, «Pour une consigne à bicyclettes près de la gare Cornavin», de MM. Alain Marquet, Alain Gallet, Roberto Brogginini, Pierre Losio, Damien Sidler, Marc Dalphin, Jean-Pascal Perler, Georges Breguet et M^{me} Christina Matthey.

Estimation du coût

Frais de personnel	salaires / charges soc.	390 000	
	indemnités réfugiés	132 000	
	mandats de gestion	90 000	
Frais fixes	vélos /matériel div.	86 000	
	promotion	20 000	
	loyer / électricité / entr.	31 000	
	admin/frais expl. div.	23 700	
Total charges			772 700
Produits	location/réparation/vente	140 000	
	sponsoring	150 000	
	OFAS	135 000	
Total produits			<u>425 000</u>
Résultat net			<u>- 347 700</u>

Selon le budget ci-dessus, le déficit d'exploitation pour l'année 2002 est estimé à 347 700 francs. La Croix-Rouge assumera un montant de 197 700 francs. Par conséquent, 150 000 francs sont encore nécessaires pour assurer les activités de Genève'Roule jusqu'à la fin de l'année 2002.

Pour les années suivantes, il sera proposé d'inscrire au budget de la Ville de Genève une subvention annuelle en faveur de Genève'Roule, qui pourra être dégressive au fil des années, en fonction du résultat du sponsoring.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à assurer la pérennité de l'activité de Genève'Roule en 2002.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2002 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 36506, cellule N° 230402, Service entretien du domaine public.

M. Alain Gallet, rapporteur (Ve). J'interviens rapidement pour expliquer la raison de l'existence de cette motion. Il faut souligner ce qui est relevé dans son préambule: la Croix-Rouge a décidé, lorsqu'elle a voulu recentrer ses activités sur d'autres priorités, de renoncer à soutenir financièrement l'association Genève'Roule. Dans un premier temps, sous l'action du magistrat M. Ferrazino, la Ville a pallié ce manque en demandant par le biais de la proposition PR-189, votée le 16 avril 2002, donc il y a un peu moins d'un an, une somme substantielle, permettant à Genève'Roule de poursuivre ses activités lors du deuxième semestre de 2002.

En même temps ou presque, notre Conseil a été saisi de la présente motion, la M-237, qui vise à pérenniser les activités de Genève'Roule. Différentes auditions ont permis à la commission sociale et de la jeunesse de dégager les lignes de force de ce que pourrait être une nouvelle association Genève'Roule qui reprendrait les activités de l'ancienne. Le rapport M-237 A est en soi assez court. Il comporte, par contre, un certain nombre d'annexes qui apportent la preuve, le témoignage de la dynamique assez extraordinaire de cette nouvelle association Genève'Roule, qui se prépare à une saison ou une année 2003 pleine de défis, de nouveaux projets. En ce sens, il est important que le Conseil municipal officialise cette demande de subvention que, par ailleurs, nous avons déjà inscrite au budget en décembre 2002.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

M^{me} Nicole Bobillier, ancienne présidente de la commission sociale et de la jeunesse (S). Je prends la parole en tant qu'ancienne présidente de la commission sociale et de la jeunesse, puisque je suis concernée par les séances des 14 mars, 18 avril et 30 mai 2002. Chers collègues, en lisant ce rapport, peut-être aurez-vous une impression de déjà vu, et vous n'aurez pas tort. Comme l'a rappelé M. Alain Gallet, au printemps dernier, une proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 150 000 francs destiné à assurer l'activité de Genève'Roule pour l'année 2002 avait été votée sur le siège. Cependant, il ne s'agissait alors que de sauver momentanément cette association.

Parallèlement, une motion – celle dont il s'agit ce soir – de nos collègues Broggin et Deneys demandait un soutien municipal à Genève'Roule, mais cette fois-ci en vue d'assurer sa pérennité. Cette association a été «lâchée» par la Croix-Rouge à la fin du mois de mars 2002. Une quinzaine de personnes la font fonctionner de mai à septembre, en trois lieux différents. Parmi elles, on compte un certain nombre de quéérants d'asile.

Sous l'impulsion du président de la commission sociale et de la jeunesse, notre collègue Jacques Mino, nous avons eu l'occasion fort intéressante de rencontrer dans leurs locaux, à la route de Meyrin, deux associations: Agora et Elisa. Elisa fait un travail remarquable, sérieux et objectif auprès des requérants d'asile. Je ne connais pas très bien tout ce qui concerne les lois d'asile, mais je sais, comme tout un chacun, que les requérants d'asile n'ont guère de droits et de possibilités en matière d'emploi. En rencontrant des représentants d'Elisa, j'ai découvert l'action de cette association, précisément dans le domaine de l'emploi. Elle utilise Genève'Roule comme atelier et peut procurer ainsi un petit emploi, même temporaire, à des requérants d'asile.

Alors, s'il vous plaît, sauvez une fois pour toutes Genève'Roule en acceptant les conclusions du rapport de la commission sociale et de la jeunesse.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Nous avons eu l'occasion de discuter de Genève'Roule lors du vote du budget 2003, en décembre 2002, puisqu'une subvention de 350 000 francs était inscrite dans ledit budget pour cette association. Vous vous souvenez peut-être que, à ce moment-là, nous avions fait une proposition d'amendement consistant en une diminution de 100 000 francs, de manière que l'Etat participe également au subventionnement de cette association. A la suite des propos de M. Ferrazino, qui nous avait dit que l'Etat était prêt à s'engager à hauteur de 50 000 francs, nous avons finalement transigé et accepté de présenter un amendement ne demandant qu'une diminution de 50 000 francs, lequel avait été voté par l'ensemble de ce plénum. Je m'en souviens très bien, c'était d'ailleurs le seul et unique amendement qui ait connu ce sort ce jour-là.

Ce soir, le groupe démocrate-chrétien votera les conclusions de ce rapport qui demande au Conseil administratif de déposer une demande de crédit permettant d'assurer la survie du système de prêt et de location de vélos par Genève'Roule dès 2003. Le Conseil administratif l'a d'ores et déjà fait, puisqu'il existe une ligne budgétaire à cette fin au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Pendant – c'est important – la deuxième invite de la motion amendée par la commission demande, je cite, d'«insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle». Or tel n'est pas le cas actuellement, puisque nous avons voté un crédit de 300 000 francs et que l'Etat, aux dires de M. Ferrazino et à la suite d'une lettre de M. Cramer, ne mettra que 50 000 francs dans ce projet. Pour cette année, nous souhaitons effectivement que cette association puisse faire

son travail sans aucun problème; par conséquent, nous acceptons les conclusions du rapport, mais, au moment de l'examen et du vote du budget 2004, celles et ceux qui siègeront encore ici ne manqueront pas, si M. Ferrazino est lui aussi toujours là, de l'interroger pour savoir quels auront été les efforts qu'il aura entrepris auprès du Conseil d'Etat afin que celui-ci consacre plus que 50 000 francs à l'association Genèv'Roule. Si cela ne se réalisait pas, nous nous réserverions, à cette occasion, de demander de nouveau une répartition plus juste entre l'Etat et la Ville de Genève.

M. Jacques Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse (AdG/SI). Qu'il soit pertinent d'assurer la survie de Genèv'Roule, c'est-à-dire de sauvegarder la mise à disposition de vélos auprès du public, en prêt ou en location, cela a été rapidement évident pour une grande majorité des membres de la commission sociale et de la jeunesse, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, ce projet donne du travail à plusieurs dizaines de requérants d'asile – de ceux, au moins, qui ne sauraient être désignés à la vindicte populaire comme boucs émissaires de nos peurs irrationnelles. Ensuite, cela favorise l'image d'une Genève moderne et attrayante aux yeux de ses habitants mais également des touristes, ce qui fera plaisir à M. Winet. Enfin, Genèv'Roule assure du même coup la promotion de la santé à moindres frais, ce qui est un avantage supplémentaire pour chacun d'entre nous.

Comme M. Bonny vient de le rappeler, les commissaires ont souhaité à juste titre que le Canton et la Confédération assument leur part dans un tel projet, lequel doit vivre par lui-même et donc ne pas être lui aussi municipalisé. Muni de ces garanties, notre groupe pense donc que cette motion doit être acceptée sans autre et renvoyée au Conseil administratif afin de garantir que Genèv'Roule puisse poursuivre ses activités.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour répondre à M. Bonny, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à la suite de ses propos. Monsieur Bonny, si je pouvais comprendre – je vous l'ai dit lors du vote du budget 2003 – que la Ville souhaite une participation de l'Etat dans le cadre de la pérennité des activités de Genèv'Roule, c'était avant tout de manière symbolique. Il est vrai que 50 000 francs sur les 350 000 francs de la subvention totale, cela paraît peu. Mais considérez parallèlement l'effort financier de l'Etat, chaque année, en faveur des Transports publics genevois, effort qui s'élève à 130 millions de francs, alors que celui de la Ville de Genève est beaucoup plus modeste, comme vous le savez. Vous constaterez que, en fin de compte, l'Etat assure sa part dans le cadre du développement des transports que je qualifierai d'«alternatifs».

Ne mélangeons donc pas tout. S'il est juste que l'Etat puisse également favoriser le développement des deux-roues à Genève, je crois qu'il revient à la Ville – c'est peut-être la fierté de ce Conseil municipal et de ce Conseil administratif – de se donner les moyens pour que les activités de Genèv'Roule puissent durer au-delà du délai prévu par la section genevoise de la Croix-Rouge.

Je terminerai en disant que, comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), je n'ai cessé, depuis plus d'une année et demie et heureusement avec un certain succès, de demander que les Transports publics genevois (TPG) s'associent à Genèv'Roule pour essayer de trouver une complémentarité entre leurs propres usagers et les cyclistes. Pendant trop longtemps, on a voulu opposer les usagers des TPG et les cyclistes. Or il y a lieu maintenant de réaliser que ces deux groupes peuvent être parfois constitués des mêmes personnes. Genèv'Roule a répondu favorablement à cette demande, acceptée également par les TPG, pour enfin réaliser à Genève cette complémentarité, me semble-t-il bienvenue, entre transports publics et déplacements en deux-roues.

C'est dans cette optique-là, Monsieur Bonny, que je crois qu'il faut appréhender cette question. Puisque j'ai la parole, je saisis cette occasion pour remercier les quelques personnes qui permettent à l'association de Genèv'Roule de fournir ses prestations fort utiles, tant du point de vue du développement de la mobilité alternative à Genève que du point de vue social, puisque, vous l'avez dit, de nombreux requérants d'asile sont engagés par cette association et formés à cette fin.

M. Didier Bonny (DC). Je comprends le point de vue de M. Ferrazino, si je me mets à sa place, mais, moi, je me mets à la place qui est la mienne, donc celle de conseiller municipal, membre de la commission sociale et de la jeunesse. La deuxième invite de la motion M-237, amendée et acceptée sans opposition par la commission, demande au Conseil administratif d'insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui découle de cette ligne budgétaire. Par conséquent, la seule chose que je peux conclure des propos de M. Ferrazino, c'est que, avant même que nous passions au vote, nous savons déjà que cette deuxième invite ne sera pas réalisée. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais simplement apporter une nuance à l'angélisme de certains quant aux avantages du vélo. D'abord, il faut savoir que le fait de circuler à vélo a tendance à faire diminuer les usagers non pas de l'automobile, mais plutôt des transports collectifs, auxquels les cyclistes recourent en cas de mauvais temps.

Deuxièmement, les communes peuvent collaborer grandement à la complémentarité entre cyclistes et transports publics, mais elles ne le font pas. Ce n'est pas vraiment la Ville de Genève qui est la plus concernée par cette question, mais les communes de la périphérie et même de la campagne, qui n'offrent absolument aucune possibilité de garer en sûreté des vélos autour des arrêts des transports publics. Il y a une notion du *park and ride* destiné aux cyclistes qui n'est pas réalisée à Genève et qui devra être améliorée. Or notre municipalité est fort peu concernée par ce type d'équipements, dont il est clair qu'ils sont destinés plutôt à des gens qui, depuis la périphérie où ils habitent, notamment dans des villas, doivent parcourir une certaine distance en direction des arrêts de transports publics, où ils ne trouvent strictement aucun équipement pour laisser un vélo à l'abri, en sécurité. Croyez-moi, c'est bien dommage. Il y a beaucoup d'endroits, notamment le long des lignes de tram du côté de Chêne, de Lancy, etc., qui devraient être équipés pour le stationnement des vélos en toute sécurité.

Voilà ce que je voulais relever, et cela me paraît un élément indispensable dans la politique des déplacements.

M. Roberto Brogini (Ve). Puisque nous sommes en campagne électorale, je lisais la publicité du Parti radical de Pregny-Chambésy, qui disait: «Halte au trafic de transit» et qui militait en faveur du *park and ride* pour bicyclettes, notamment autour de la troisième voie CFF. Je constate que le Parti radical de la Ville de Genève se rallie maintenant aux différents Partis radicaux des autres régions. Nous devons entreprendre ces démarches, mais je ne comprends pas vraiment pourquoi, chaque fois que nous votons des pistes cyclables en ville de Genève, le Parti radical s'y oppose; et maintenant, j'entends de sa part un discours contraire.

Je vous encourage, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter cette motion que nous avons proposée avec mon collègue Roger Deneys le 4 mars 2002 pour permettre que Genèv'Roule perdure. La remarque de notre collègue Bonny visant à inciter le Canton et les autres communes à participer à cet effort est juste, et celui-ci doit être poursuivi. Je m'arrêterai là, parce que je pense que tous, dans cette salle, nous sommes d'accord pour pérenniser une activité qui permet également l'intégration de personnes vivant avec des statuts précaires dans notre cité.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer une demande de crédit permettant d'assurer la survie du système de prêt et location de vélos Genève'Roule dès 2003;
- insister auprès du Conseil d'Etat pour que le Canton partage solidairement et équitablement avec la Ville de Genève la charge financière qui en découle.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de M^{me} Renate Cornu: «Donner la liste des orchestres au cartel des chorales» (M-333)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est avéré que la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR) respecte pleinement l'engagement de la nouvelle convention tripartite qui la lie à la Ville et à l'Etat, à savoir que la FOSR assure chaque année, une fois, l'invitation d'une ou de plusieurs sociétés chorales subventionnées par le Canton ou par la Ville à participer à un concert de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) – plein effectif, ouvrage majeur – et cela sous réserve de l'accord du directeur artistique;
- que le *Requiem* de Mozart est programmé pour le 1^{er} mai 2003 et que ce concert offre des conditions optimales à l'effectif du Motet, chœur choisi pour l'occasion;
- que, par ailleurs, d'autres formations, telles que l'Orchestre de chambre de Genève, ont signé un accord qui prévoit la réalisation, chaque année, de quatre concerts avec les sociétés chorales subventionnées;
- qu'il est par conséquent établi qu'il n'y a pas de limitation à la tradition d'un concert classique avec grand effectif incluant un ou plusieurs chœurs genevois regroupés et que l'organisation de concerts de qualité avec plusieurs chorales genevoises est sauvegardée,

¹ Annoncée, 2069.

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton, afin qu'il soit en mesure d'élargir l'offre de concerts avec d'autres formations que celles mentionnées dans la motion M-299.

M^{me} Renate Cornu (L). Comme vous le savez, cette motion fait suite à la motion M-299 qui, se faisant le porte-parole du cartel des chorales genevoises, demandait que l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) soit sollicité afin d'accepter davantage de collaboration que celle prévue au niveau des conventions. Le secrétaire du cartel des chorales aura réussi à mobiliser tout le monde, l'OSR et le département des affaires culturelles en tête. Le premier, on le sait, respecte son contrat, puisqu'un grand concert dirigé par le maestro Pinchas Steinberg est prévu avec une chorale genevoise au cours de la saison prochaine. Quant au département des affaires culturelles, il a répondu de manière circonstanciée au secrétaire du cartel des chorales, en date du 29 mai 2002.

Le cartel ne manque pas de soutien – sa subvention a même été augmentée – mais il manque d'orchestres pour pouvoir se produire et travailler. Toutefois, ce n'est certainement pas à l'OSR d'assumer ce déficit d'activité, et ce n'est pas un travail en commission qui pourra résoudre ce problème. Nous proposons donc que le département des affaires culturelles fournisse au cartel des chorales un répertoire de toutes les formations de chambre et de leurs instrumentistes, à Genève et également dans la région. Ce répertoire permettra de constater que de nombreux musiciens de l'OSR jouent dans des petites formations à côté de leur activité première, ce qui est fort louable et représente véritablement une activité vivifiante. Ensuite, ce sera au cartel lui-même de trouver les solutions appropriées; les occasions de collaboration avec ces petites formations ne manqueront pas, nous en sommes certains. Dès lors, nous proposons le renvoi de cette motion au Conseil administratif, afin qu'il fournisse ce répertoire au cartel des chorales genevoises.

Préconsultation

M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI). Voici en quelques mots les raisons pour lesquelles notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne votera pas cette motion M-333. Comme M^{me} Cornu l'a mentionné, nous avons voté en octobre 2002 la prise en considération et le renvoi de la motion M-299 en commission, motion concernant le non-respect par l'OSR des exigences fixées dans la convention qui le lie à la Ville de Genève concernant la collaboration avec des chorales. Cette motion contenait une invite que je me permets de répéter ici: «Le

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec l'OSR pour que celui-ci reconsidère cette décision et rétablisse une situation permettant la production annuelle par les chorales d'au moins une grande œuvre.»

M^{me} Cornu, pour des raisons qui lui appartiennent, a ensuite changé d'avis et s'est retirée en tant que motionnaire de la motion M-299; en reprenant les mêmes faits et les mêmes arguments, elle a rédigé la motion M-333, qui ne va pas dans le même sens, et qui vise même un but diamétralement opposé. Son invite dans la motion M-333, résumée en bon français, signifie qu'elle prie – comme elle vient d'ailleurs de le confirmer – le Conseil administratif d'envoyer gentiment promener les chorales en leur demandant d'aller voir ailleurs, alors que cet ailleurs n'existe pas, qu'on se le dise bien.

L'OSR est bien le seul orchestre à Genève qui peut aborder le répertoire des chorales, composé d'œuvres pour chorale et orchestre symphonique. En effet, nous ne pouvons pas considérer que, en mettant au programme le *Requiem* de Mozart, l'OSR remplit les conditions fixées dans la convention qui le lie à la Ville de Genève. Le *Requiem* de Mozart est certes une œuvre majeure dans le répertoire classique, mais il n'exige qu'un orchestre de 40 musiciens, alors que ladite convention prévoit une participation de l'OSR à pleins effectifs, ce qui signifie avec 110 musiciens. Evidemment, le coût de la participation n'est pas le même s'il s'agit de 40 musiciens ou de 110...

En outre, le concert où sera interprété le *Requiem* de Mozart n'a pas été fixé dans le cadre des séries d'abonnement, comme le prévoyait la convention, car il s'agit d'une soirée hors abonnement. Evidemment, on peut aussi, si l'on veut, considérer le problème sous un angle juridique et dire que le paragraphe prévoyant les modalités de la collaboration entre l'OSR et les chorales comporte, à la fin, la clause que tout cela est valable sous réserve de l'accord du directeur artistique de l'OSR.

Cependant, dans ce cas, nous devons nous interroger sur la valeur des conventions élaborées pendant de nombreuses années pour ce qui concerne la convention de l'OSR, où sont fixées les prestations prévues ainsi que le montant des subventions correspondant. Or, à peine la signature sèche, nous constatons que l'OSR utilise telle ou telle clause pour se débarrasser de certaines obligations auquel il n'a pas envie de répondre! Cela pose alors très clairement à nos yeux le problème du montant de la subvention.

Toutefois, le vrai problème, évidemment, n'est ni juridique ni financier. La convention clarifie, en quelque sorte, non seulement le rôle des autorités en tant que source de subventionnement, mais également le rôle que doit jouer l'OSR vis-à-vis de la Ville de Genève en tant qu'acteur culturel. En effet, l'OSR a certes besoin des subventions qui lui permettent de continuer à contribuer au rayonne-

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

ment de notre ville, lequel va bien au-delà des frontières de notre pays, c'est vrai; à cette fin, l'orchestre doit maintenir son niveau d'excellence, voire l'améliorer. Mais il ne saurait exister sans son public, qui se recrute de manière déterminante parmi les centaines de choristes avec lesquels l'OSR est supposé collaborer, ainsi que parmi le public qui est attiré notamment lorsque l'OSR se produit avec les chorales. Il suffit d'avoir assisté à ces concerts-là pour se convaincre qu'ils font salle comble. Nous nous félicitons de la fidélité du public de l'OSR de manière générale, mais prétendre que ce dernier joue à guichets fermés, ce serait exagérer. Nous pensons donc que l'OSR ferait bien de ne pas négliger cet aspect. Un abonné fidèle de l'OSR peut s'attendre, de la part de la direction de l'OSR, qu'elle élabore un programme qui lui propose un large spectre de son répertoire, dont également les œuvres pour chorale et grand orchestre symphonique.

Pour conclure, je me permets de revenir sur ce que j'ai dit au début de mon intervention. Nous pensons que voter une motion dont les conclusions contredisent la motion M-299 n'a aucun sens. Nous n'avons obtenu aucun élément qui nous permette aujourd'hui de voter le contraire de ce que nous avons voté au mois d'octobre passé. Pour toutes ces raisons, je vous propose de rejeter la motion M-333.

Le président. Je vous signale qu'il reste six orateurs inscrits pour cet objet, je vous invite donc à être aussi concis que possible dans vos interventions.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous nous réjouissons de traiter ce soir la motion M-333 de M^{me} Cornu, parce qu'elle va permettre à la commission des arts et de la culture d'avancer dans l'étude de la motion M-299, dont M^{me} Lanz vient de parler. Effectivement, cette commission attend depuis de nombreux mois que la M-333 soit traitée pour examiner également la motion M-299 qui lui a déjà été renvoyée, ce qui, je pense, est important. Les commissaires ont suffisamment attendu pour se saisir de la motion M-299, il est donc très bien que nous ayons cette discussion ce soir sur la motion M-333.

Le Parti socialiste ne soutiendra pas cette dernière, en bonne partie pour les raisons évoquées par M^{me} Lanz. En effet, quand on lit la seule invite de la motion M-333 de M^{me} Cornu, c'est à s'étouffer de rire. Vous demandez, Madame Cornu, que l'on fournisse au cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton... Ecoutez, Madame Cornu – vous lui transmettez, Monsieur le président – je pense que l'un des premiers, justement, à posséder la liste des coordonnées de tous les chefs d'orchestre professionnels et amateurs du canton mise à jour, c'est bien le cartel des chorales.

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

Somme toute, cette motion M-333 a fait perdre de nombreux mois à la commission des arts et de la culture en demandant quelque chose que les principaux intéressés ont déjà.

J'en viens au fond, à propos des orchestres professionnels et amateurs. Je souhaiterais simplement souligner que l'on ne peut pas, comme M^{me} Lanz vient de le dire, placer sur le même plan les orchestres professionnels et les orchestres amateurs. Les premiers, notamment l'OSR, peuvent tout jouer, parce qu'ils ont les compétences pour y parvenir dans de brefs délais, avec très peu de répétitions, ce qui n'est pas le cas des seconds. Un orchestre amateur établit son programme sur une année et, quand on lui demande de jouer une œuvre difficile, cela requiert de nombreux mois de répétition.

Réunir les coordonnées des orchestres professionnels et amateurs pour étendre le panel des possibilités qu'ont les chorales de jouer avec eux, c'est une bonne idée, mais nous sommes en train de comparer des formations qui n'ont ni les mêmes buts, ni les mêmes potentiels.

Finalement, quant au sens de la motion M-333, je me suis quand même demandé pourquoi M^{me} Renate Cornu l'avait déposée, parce que je ne voyais pas, politiquement parlant, le sens de ce qui était demandé. Je me trompe peut-être, mais je me suis souvenue des discours que M^{me} Cornu nous tient à l'occasion du budget ou quand nous débattons des budgets pour la culture; le motif qui revient tout le temps dans sa bouche, c'est que la Ville de Genève doit subventionner les institutions culturelles reconnues et pas la culture alternative, qui serait, elle, subventionnée de manière outrancière. J'imagine donc que M^{me} Cornu sous-entend, par sa motion M-333, que le cartel des chorales, qui est quand même très reconnu et qui a fait la réputation de notre canton, relève de la culture alternative, qu'il faut subventionner ces chorales dans une moindre mesure et que nous n'avons qu'à donner à ce cartel des listes qu'il a déjà. C'est un peu prendre les membres du cartel des chorales pour des idiots!

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fait quatre ans que je siège au Conseil municipal, et voilà certainement la motion la plus drôle que j'aie jamais vue. Pourtant, elle traite d'un sujet sérieux. Je relis son invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton...» Quand je vois cela et que je pense que nous devons «griller» des jetons de présence pour traiter d'un objet pareil, cela me fait mourir de rire ou, en tout cas, cela me laisse songeur.

La dernière fois, j'avais préparé pour M^{me} Cornu la liste des chorales; malheureusement, elle n'était pas présente. Nous devons donc en discuter lors de la pré-

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

cédente séance plénière. Madame Cornu, je vous invite, avec l'ordinateur que vous avez reçu comme conseillère municipale et dont l'achat a été discuté tout à l'heure par l'un de vos collègues de parti, à taper l'entrée «chorales-Genève» sur internet. Vous trouverez ainsi la liste des 45 orchestres qui peuvent tout à fait répondre à ce que vous demandez dans la motion M-333. Je pense donc que celle-ci n'aurait jamais dû naître et je me rallie à l'avis des personnes qui se sont exprimées tout à l'heure: il faut la rejeter.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des arts et de la culture (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous êtes peut-être aperçus, à la vigueur des arguments présentés et au ton employé par les orateurs, qui va d'une certaine agressivité chez M^{me} Salerno à l'ironie sarcastique de M. Künzi, que le débat s'instaure avec une certaine passion. Celle-ci transparaît également dans la motion M-299, ainsi que dans la pétition P-68 présentée par le cartel des chorales. En tant que président de la commission des arts et de la culture, je dois vous dire, non sans une certaine appréhension, certes, que ladite commission devra entrer dans toutes ces polémiques.

Monsieur Künzi, vous avez relevé avec raison que l'on pouvait obtenir certaines informations concernant les chorales sur leur site internet. Je pense néanmoins que la motion M-333 de M^{me} Cornu a en tout cas l'avantage de donner un autre ton à cette question fondamentale, un ton qui reconnaît la valeur de l'OSR et ce que fait le Motet. Comme conseillers municipaux, nous devons nous rendre compte que toutes ces motions et ces pétitions qui nous ont été envoyées ont déstabilisé les uns et les autres. J'espère que nous saurons retrouver la sérénité au sein de la commission des arts et de la culture, afin de pouvoir traiter ce genre de questions. Nous n'allons pas continuer sur le même ton que celui qui a été employé ce soir sur les bancs de la gauche.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical s'est posé des questions quant au bien-fondé de cette motion M-333, puisque, comme l'a dit M. Künzi, il est vrai que l'on trouve la liste demandée en consultant internet. La motion de M^{me} Cornu aurait peut-être dû être intégrée au travail de la commission des arts et de la culture concernant la motion M-299, en apparaissant sous forme de recommandation ou de conclusion de la commission. Nous ne refuserons pas la motion M-333 – enfin, nous avons la liberté de vote – mais je pense que nous pourrions en parler dans ce cadre-là.

Quant au fond, certains points m'ont un peu surpris quand j'ai entendu M^{me} Salerno dire tout à l'heure que l'on ne pouvait pas demander à des orchestres amateurs de se lancer dans l'exécution de certaines œuvres. Si je ne me trompe

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

pas, le Cartel des chorales classiques de Genève n'est pas formé de chorales professionnelles! Ce qui est valable pour des orchestres amateurs me paraît devoir l'être aussi pour des chorales amateurs. Cela signifie que ces dernières non plus ne devraient pas pouvoir se lancer dans n'importe quel répertoire, même si elles sont de très haut niveau.

Je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit M^{me} Lanz tout à l'heure, quand elle a prétendu qu'il n'y avait pas d'autre solution pour les chorales que de travailler avec l'OSR. Ce n'est pas vrai! Il y en a! Il est exact que l'OSR est un orchestre prestigieux et que l'on peut se demander si c'est vraiment à lui de donner des concerts avec les chorales classiques. Pourquoi pas? Mais je vous rappelle qu'il existe un autre orchestre amateur que la Ville soutient et qui est de très bonne qualité: l'Orchestre symphonique genevois (OSG). Lors de ses concerts – où, d'ailleurs, je n'ai jamais vu M^{me} Lanz – la salle est tout aussi comble que pour ceux de l'OSR. Par conséquent, je me dis que l'OSG a un public, lui aussi, et qu'il peut faire des concerts avec les chorales classiques. Il ne faut donc pas dire qu'il n'existe pas d'autre solution pour les chorales que de travailler avec l'OSR; ce n'est pas vrai, il y en a d'autres, que cela plaise ou pas, puisque nous subventionnons également d'autres orchestres. Je pense qu'il faudra que nous parlions de cela lorsque nous traiterons de cet objet à la commission des arts et de la culture.

M. Alain Gallet (Ve). Je m'exprimerai en peu de mots, car le temps nous est compté: culture de la citoyenneté, citoyenneté de la culture... Pour nous, ce n'est pas un choix, mais des choix. Il y a de la place pour l'excellence et pour l'OSR, mais il y en a également pour le partage de cette excellence, que nous payons avec nos impôts, par le biais des subventions. Ce partage peut se faire avec les chorales, ferment d'une culture musicale exceptionnelle, j'en suis le premier témoin. Nous avons soutenu la motion M-299, nous refuserons donc la motion M-333.

M^{me} Renate Cornu (L). Je crois que tout le monde oublie ici qu'une convention tripartite Etat-Ville-OSR est déjà signée. J'ai beaucoup de respect pour les musiciens et les chanteurs amateurs; il faut les encourager, c'est certain. J'ai également beaucoup de respect pour les ambitions du directeur artistique de l'OSR, Pinchas Steinberg et je respecte les conventions.

J'aimerais rappeler, pour mémoire, que c'est M. Vaissade lui-même qui a signé le courrier adressé au secrétaire du cartel des chorales, selon lequel la situation actuelle répond pleinement aux dispositions prévues par la convention tripartite signée avec l'OSR. Je ne vois donc nullement pourquoi il faut revenir sur ce point. L'OSR ne peut pas être requis pour les chorales plus d'une fois par an, pour un grand concert public.

Motion: donner la liste des orchestres au cartel des chorales

Par ailleurs, si j'ai demandé un répertoire régional des orchestres, c'est aussi pour montrer qu'il y a actuellement une grande éclosion de petites formations extrêmement performantes – puisque de nombreux musiciens de l'OSR, sous l'impulsion d'Armin Jordan, y jouent – qui se produisent un peu partout dans des salles. Pourquoi ne pas les utiliser? Pourquoi voulez-vous impérativement imposer à l'OSR de faire un travail qui n'est pas le sien?

M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI). Un certain nombre de points, dans les propos qui viennent d'être tenus, demandent à être clarifiés. Il est vrai qu'il n'y a que des chorales d'amateurs à Genève. Le jour où les libéraux et les radicaux nous donneront leur accord pour voter une subvention visant à la création d'une chorale professionnelle, ce ne sera pas de trop, et nous voterons avec joie ce crédit. En ce qui concerne les orchestres amateurs, Monsieur le président, vous direz à M. Dossan que je les connais très bien, car certains de mes élèves y jouent et y ont joué. Je peux donc vous affirmer qu'ils ne sont pas en mesure de s'attaquer au répertoire qui est celui de l'OSR et des chorales.

Quant à la convention, de quoi s'agit-il au juste? En fait, elle comporte deux paragraphes en annexe qui précisent, d'une part, la collaboration entre l'OSR et les chorales et, de l'autre, la collaboration entre l'OSR et l'Orchestre de chambre de Genève. Ce n'est pas parce que ce dernier satisfait à sa part d'exigences que l'OSR peut renoncer aux siennes. Répétons également que, dans cette convention, la collaboration des chorales avec l'OSR s'est réduite comme une peau de chagrin. En effet, auparavant, les chorales avaient droit à plusieurs concerts par an avec l'OSR; il n'en subsiste qu'un. Rappelons également que cinq chorales peuvent se disputer ce concert, chacune à son tour. Par conséquent, lorsque l'une d'elles a fait un concert avec l'OSR, elle va devoir attendre ensuite plusieurs années avant de pouvoir se reproduire avec celui-ci. Voilà pour ces quelques points que je voulais préciser.

M. Olivier Coste (S). Je ne voudrais pas allonger le débat, puisque la motion M-299 sera traitée par la commission des arts et de la culture. Cependant, puisque nous parlons du plein respect des conditions de la convention, l'œuvre choisie, c'est-à-dire le *Requiem* de Mozart, ne nécessite qu'un orchestre constitué d'un nombre restreint de musiciens, alors que le cartel des chorales souhaitait pouvoir choisir des œuvres symphoniques, par exemple, qui requièrent un plus grand orchestre que la formation proposée par l'OSR dans ce cas.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 31 non (Alternative) contre 18 oui (4 abstentions).

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Journée portes ouvertes de l'administration municipale» (I-85)¹.

M. Roman Juon (S). Mon intervention est due au fait que, dans les commissions dont je suis membre – en particulier celle des travaux et des pétitions – trop souvent, les fonctionnaires de la Ville, et en particulier leurs responsables, font l'objet de critiques. Quand ils ne sont pas eux-mêmes présents, il y a toujours un malaise; on a l'impression que l'administration ne fait que des erreurs, ne travaille pas bien, n'est pas bien organisée, que l'on ne sait pas ce qu'elle fait... La brochure *Tout savoir, Ville de Genève* présentée par la Ville, qui essaie d'expliquer le rôle et la tâche des fonctionnaires des différents services et départements, est très bien, mais je trouve que le fait de pouvoir visiter leurs lieux de travail et de voir ce qui se passe sur place, en compagnie des personnes responsables et des acteurs de l'administration serait certainement plus intéressant.

Je crois aussi qu'il appartient au Conseil municipal d'être beaucoup plus proche de l'administration de la Ville comme du Conseil administratif, car les trop fréquentes bagarres entre l'exécutif et nous sont spectaculaires à nos yeux, nous nous y amusons peut-être, nous y sommes habitués, mais les téléspectateurs de TV Léman bleu m'interrogent souvent pour savoir ce qui se passe et ce que signifie ce tir frontal perpétuel contre l'administration. Jusqu'à nouvel avis, les personnes qui y travaillent sont payées par nos impôts et elles travaillent bien.

Je ne vais pas faire le panégyrique de tous les départements – cela suffit – mais citer l'exemple d'une journée portes ouvertes qui a eu lieu l'année dernière, je crois, à l'occasion de l'ouverture du Grand Théâtre. Cette journée a surpris tout le monde par le nombre de citoyennes et de citoyens qui sont allés visiter le Grand Théâtre afin de savoir ce qui s'y passait, de connaître son fonctionnement en coulisses, ce qui est toujours très impressionnant.

C'est dans ce sens que je souhaiterais, comme je l'avais déjà demandé par une question écrite, il me semble, que le Conseil administratif réfléchisse à cette possibilité de présenter l'administration. Il n'est pas nécessaire d'organiser une journée pour toute l'administration à la fois. Nous pouvons imaginer que cette possibilité de visite serait destinée soit au public, soit au Conseil municipal, dans certains départements.

Je prends pour exemple un secteur qui a pris de l'importance, celui des aménagements urbains. Qu'en est-il du département concerné? Nous savons ce qu'il fait lorsque nous voyons les projets présentés, par exemple pour l'aménagement de la place du Molard, mais il serait intéressant de connaître également le nombre de dossiers qu'il doit traiter en une semaine, en un mois, en une année. Peut-être

¹ Annoncée, 2070.

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

beaucoup d'entre nous se rendront-ils compte que ce nombre est très important. Parfois, de petites erreurs peuvent se produire, c'est humain. Je souhaiterais donc que nos fonctionnaires soient revalorisés et que leur réputation s'améliore.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

8. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol;
- d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude de l'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex, soit 3 018 000 francs (PR-271).

Préambule

Dans le cadre de l'amélioration de leurs prestations, les Transports publics genevois souhaitent prolonger la ligne de trolleybus 3 jusqu'au quartier du Pommier, dans la campagne Gardiol, situé sur la commune du Grand-Saconnex, afin de répondre, dès l'achèvement de son urbanisation, aux besoins en déplacement de la population du secteur.

Dans ce cadre, l'association des parents d'élèves a interpellé la Ville de Genève afin que soit amélioré, en de nombreux points du quartier, le cheminement de l'enfant vers son école.

Dès lors, comme en d'autres quartiers, la Ville de Genève a souhaité s'entourer des représentants des associations locales et de ses services techniques ainsi que de ceux de l'Etat de Genève pour effectuer le diagnostic nécessaire et planifier les mesures de circulation et d'aménagement, à court et long terme.

Ainsi, la modification de l'itinéraire de la ligne 3 des Transports publics genevois ouvre de nouvelles perspectives pour l'aménagement de différents lieux du quartier qui soit plus en rapport avec leurs usages et avec les besoins exprimés par les associations locales.

A la suite de ces études, des mesures simples de circulation et d'aménagement ont déjà été prises.

Les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol, font l'objet de l'arrêté I.

L'étude d'aménagement de la place du Petit-Saconnex, en vue de revaloriser sa fonction et son rôle de place de quartier sur la rive droite, fait l'objet de l'arrêté II.

Exposé des motifs

Le quartier du Pommier, dans la campagne Gardiol, commune du Grand-Saconnex, est en pleine urbanisation et, dès la fin 2003-début 2004, 600 logements seront remis à la population genevoise. Dans ce cadre, les Transports publics genevois améliorent leurs prestations en prolongeant la ligne de trolleybus 3 du Petit-Saconnex vers ce quartier. Cela provoque des modifications du tracé et demande des travaux d'adaptation des voiries.

Dans ce cadre, l'association des parents d'élèves a interpellé la Ville de Genève afin que soit amélioré, en de nombreux points du quartier, le cheminement de l'enfant vers son école.

Pour procéder aux études de circulation et d'aménagement nécessaires, ainsi que pour relever les lieux de rassemblement, de reconnaissance des habitants de ce secteur, la Ville de Genève a réuni les associations locales concernées avec les services techniques de la Ville et de l'Etat de Genève.

Le schéma de circulation d'ensemble a été examiné dans ce cadre. Les diverses analyses ont mis en évidence les difficultés d'une maîtrise complète du transit dans le quartier sans compliquer fortement l'accès aux habitants du secteur. La solution réside plutôt dans un contrôle des accès et des faveurs données aux mouvements contournant le quartier par les voiries principales.

En divers points, des travaux sont nécessaires. Après la disparition du trolleybus de la place du Petit-Saconnex, sa revalorisation est une opportunité de reconnaître cet ancien hameau.

Travaux d'aménagement et de modération de la circulation liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois

Une analyse du trafic de transit a permis de montrer les répercussions des différentes solutions de gestion de la circulation sur les différentes rues du quartier.

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

Dès lors, il s'agit, avant tout, de s'assurer des mesures à mettre en œuvre dans le pourtour du périmètre afin de retenir le trafic hors du quartier, le schéma de circulation à l'intérieur du secteur étant intimement lié au type de gestion du trafic qui sera envisagé.

Dans le même objectif d'amélioration de la sécurité des déplacements piétonniers, certaines interventions nécessitent des travaux plus importants. Ainsi, l'analyse des cheminements entre l'habitation et l'école, vers les stations de transports collectifs, vers les commerces ou les parcs a permis de déceler, avec les usagers de ces lieux, nombre d'améliorations ponctuelles à réaliser, dont certaines interventions nécessitent des travaux de voirie.

A l'échelle du quartier, des lieux centraux, significatifs pour les habitants et les activités locales, sont à revoir tant du point de vue de leur forme que du respect des usages, avec pour objectif d'étendre les espaces publics et d'améliorer la sécurité des usagers les plus faibles.

Outre la place du Petit-Saconnex, il s'agit:

- du chemin Moïse-Duboule, au droit de l'église du Petit-Saconnex;
- du chemin Moïse-Duboule, au droit du centre commercial et de ses abords;
- du chemin Colladon;
- du chemin de la Tourelle;
- du chemin du Champ-d'Anier;
- de l'avenue du Bouchet.

Les interventions visent à requalifier ces lieux tant du point de vue de leur aménagement que de celui de la sécurisation des déplacements «doux», tout en comprenant les usages, en respectant le fonctionnement de chacun des secteurs.

En outre, une demande de classement en «zone de rencontre» du chemin Dr-Adolphe-Pasteur, dans son tronçon compris entre la rue de Moillebeau et la place du Petit-Saconnex, est à l'examen auprès de l'Office des transports et de la circulation. La rue présentant déjà les caractéristiques principales d'une telle zone, à savoir l'absence de trottoirs, du mobilier urbain sera placé afin de modérer la vitesse des véhicules.

De plus, en lien avec les objets précités, il y aura lieu de procéder, suivant l'état de dégradation des chaussées et des trottoirs, à des réfections et/ou à des reconstructions partielles, cela à l'intérieur du quartier du Petit-Saconnex.

Afin d'augmenter le confort des personnes à mobilité réduite et de tout un chacun, il est également prévu de poursuivre les campagnes d'abaissement de trottoirs de la ville de Genève. Ici, une vingtaine d'opérations seront réalisées.

Etude d'aménagement de la place du Petit-Saconnex

La place du Petit-Saconnex, actuellement traversée par la ligne de trolleybus 3 des Transports publics genevois, offrira, dès le changement horaire de décembre 2003, un potentiel de réaménagement extrêmement intéressant dès lors que cette ligne de bus ne traversera plus la place.

Le déplacement de l'arrêt au droit de la rue de Moillebeau ouvre des perspectives intéressantes de revalorisation de la place et permet de reconsidérer l'espace dévolu aux piétons tout en respectant les usages de la place et son accessibilité.

Ainsi, au travers d'un mandat d'étude parallèle, la Ville de Genève souhaite étudier différentes solutions de restauration de ce lieu, en concertation avec les riverains et les usagers.

En complément aux études de génie civil qui seront menées en parallèle à l'étude de requalification de la place, l'étude du réseau d'assainissement sera menée de façon à pouvoir coordonner les interventions entre les travaux de valorisation du lieu et les impératifs de la mise en séparatif des collecteurs

Concertation et information publique

L'établissement des diverses propositions a été effectué dans le cadre d'un groupe de travail qui réunissait:

- le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- le Service d'urbanisme;
- le Service entretien du domaine public;
- l'Office des transports et de la circulation;
- l'association des parents d'élèves;
- de nombreux habitants du quartier.

La résidence pour personnes âgées de Colladon a accueilli les réunions du groupe de travail.

Des rencontres avec le groupe de travail chargé d'examiner les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans le quartier, notamment en liaison avec l'extension de la ligne 3 des Transports publics genevois vers le nouveau quartier du Pommier, ont permis de dégager les interventions proposées dans la demande de crédit de travaux. Ces options ayant été, dans leur ensemble, présentées et discutées lors d'une assemblée publique de plus de 120 personnes en janvier 2003 et le nouveau tracé de la ligne 3 devant fonctionner pour le 15 décembre prochain, la pré-

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

sente proposition permettra, si elle est acceptée par votre Conseil, de prendre les mesures d'aménagement et de modération de la circulation liées à la modification de cette ligne.

Quant à l'étude de la place du Petit-Saconnex, elle fera l'objet d'une concertation et information publique avec les riverains et associations locales.

Estimation du coût*Montant pour les travaux d'aménagement (prix mars 2002)*

	Fr.	Fr.
A <u>Travaux de génie civil</u>		
Aménagement du ch. Moïse-Duboule, au droit de l'église	151 500	
Aménagement du ch. Moïse-Duboule, au droit du centre commercial et ses abords	679 000	
Aménagement du ch. Colladon	361 500	
Aménagement du ch. de la Tourelle	95 000	
Aménagement du ch. du Champ-d'Anier	144 000	
Carrefour av. du Bouchet/av. Trembley	223 500	
Divers travaux d'aménagement et entretien	100 000	
Travaux d'abaissement de trottoirs (20 abaissements)	100 000	
Sous-total travaux de génie civil		1 854 500
B <u>Honoraires</u>	310 000	
Ingénieur civil	260 000	
Géomètre	50 000	
Sous-total		2 164 500
TVA 7,6%		164 502
Sous-total		2 329 002
Frais de promotion (4%)		93 160
Sous-total		2 422 162
Intérêts intercalaires $\frac{2\,422\,162 \times 6 \times 4,25\%}{2 \times 12}$		25 735
Total montant pour les travaux d'aménagement (arrêté I)		2 447 897
Arrondi à		<u>2 448 000</u>

Montant pour l'étude d'aménagement urbain

	Fr.	Fr.
– <u>Aménagement urbain</u>		570 000
Mandat d'études parallèles	150 000	
Architecte	100 000	

Ingénieur civil	150 000
Géomètre	50 000
Etude de circulation	30 000
Information publique	50 000
Frais de reproduction et maquette	40 000
Total pour les études d'aménagement (arrêté II) TVA comprise	<u>570 000</u>

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2004.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sera présentée pour chaque objet de la présente demande de crédit.

Régime foncier

Les rues précitées font partie du domaine public de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Le crédit pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol, est inscrit dans le 20^e programme financier quadriennal sous le numéro 101.83.08, «Aménagement, Construction et Voirie. Travaux liés à la prolongation de la ligne 3 en direction de la campagne Gardiol».

Le crédit pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex est inscrit dans le 20^e programme financier quadriennal, sous le numéro 101.84.03, «Aménagement, Construction et Voirie. Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2003».

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service entretien du domaine public est gestionnaire et bénéficiaire du crédit pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public est gestionnaire et bénéficiaire du crédit pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex.

Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

Quant à la charge financière comprenant le taux d'intérêt de 4,25% :

1. Arrêté I: et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 184 140 francs.
2. Arrêté II: Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge annuelle financière sur le crédit d'étude de 570 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 4,25% et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 206 400 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 22 et suivant de la loi sur les routes du 28 avril 1967 ainsi que 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol.

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 448 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

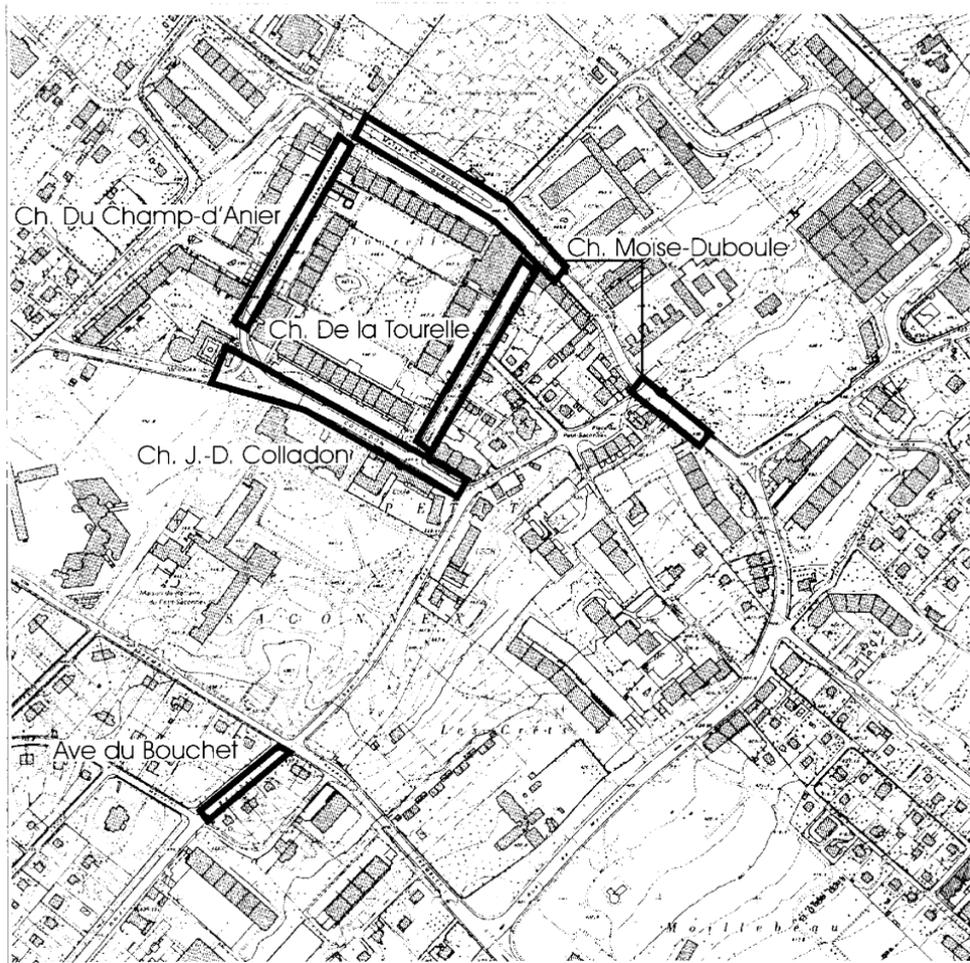
Annexe: plan de situation.



VILLE DE GENEVE

SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Petit-Saconnex - Amélioration de la sécurité des déplacements



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens pour vous dire que ce crédit – de même que les deux suivants d'ailleurs, qui font l'objet des propositions PR-273 et PR-274 – concerne des mesures visant à améliorer la sécurité des déplacements ainsi qu'à valoriser certaines rues et places dans trois quartiers de notre ville. Le premier, dont il est question dans la proposition PR-271, est le Petit-Saconnex; les deux points suivants ont trait aux Eaux-Vives et à Saint-Jean.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, puisque j'ai la parole, pour répondre en partie aux propos de M. Finet, exposés dans un tous-ménages distribué aujourd'hui. Vous avez une audience très large par ces tous-ménages, Monsieur Finet, tout comme votre collègue M. Queloz, qui y a ses petites entrées... Vous vous êtes joints pour dire tout le bien que vous pensiez de la démocratie participative que nous développons au sein de ce gouvernement et vous avez pris quelques exemples en disant que, lorsque nous organisons des séances dans un quartier, c'est pour faire venir nos petits amis. Sachez que ce n'est pas le cas – nous serions très honorés d'avoir autant de petits amis.

En effet, à la dernière séance à laquelle j'ai participé, au Petit-Saconnex, il y avait dans la salle plus de 120 personnes qui avaient fait le déplacement, ce soir-là, pour écouter non pas seulement celui qui vous parle, mais également des représentants de l'Office cantonal des transports et de la circulation, des Transports publics genevois. Vous l'avez compris à la lecture de cette proposition, c'est essentiellement la modification de la ligne 3, qui va devoir desservir le futur quartier du Pommier, lequel va s'urbaniser fortement, qui est en cause ici. Bien évidemment, il faut anticiper en fonction du nouveau tracé retenu qui empruntera le chemin Colladon et qui ne passera plus directement par le chemin Moïse-Duboule.

Il nous incombe de faire un certain type de propositions d'aménagement. Comme nous ne partons pas de l'idée que nous avons la science infuse, nous faisons des séances de concertation. Plus elles sont fréquentées, plus nous sommes heureux, bien évidemment. Monsieur Finet, vous avez pour votre part pris l'exemple – m'a-t-on dit, parce que je n'ai pas encore lu ce journal, ce n'est pas ma lecture préférée, vous le comprendrez... Certains sourient, je crois que nous partageons au moins ce point de vue là, n'est-ce pas, Monsieur Froidevaux!

M. Finet semble être, quant à lui, un abonné du journal en question, à tel point qu'il y a maintenant ses colonnes ouvertes. Il prend l'exemple pas si ancien du parc des Chaumettes et rappelle sa motion préjudicielle visant à modifier la proposition PR-194 du Conseil administratif – enfin, M. Finet parle de la proposition de M. Ferrazino, parce qu'il la personnalise. Il se plaint que j'aie organisé une séance de concertation dans le quartier – ce qui est faux – en demandant aux habitants de lui faire savoir qu'ils contestaient sa position. Sachez, Monsieur Finet,

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Sacconnex

que votre motion était tellement provocatrice pour les habitants du quartier que je n'ai pas eu besoin de convoquer une telle séance: ils ont réagi tout seuls!

M. Froidevaux n'était pas non plus d'accord avec ma proposition PR-194, mais, lui, il a eu le courage de maintenir son point de vue jusqu'au bout et de se retrouver minoritaire, tandis que vous, Monsieur Finet, qu'avez-vous fait? Vous avez retiré votre motion préjudicielle! Vous êtes libre d'agir ainsi. Vous aviez tous deux une position contraire à notre projet et chacun de vous a adopté une méthode d'opposition qui lui est propre, mais certains défendent leur point de vue jusqu'au bout, tandis que d'autres, semble-t-il, se ravisent en fonction des réactions des habitants. Mais, cela, c'est votre problème, Monsieur Finet, et pas le mien, vous l'avez compris.

Je referme ici cette parenthèse pour vous dire que, dans le cas précis de la proposition PR-271, en tout cas, nous avons besoin des crédits demandés pour des travaux de modération de la circulation attendus depuis longtemps dans le quartier ainsi que pour l'aménagement de la place du Petit-Sacconnex. Là aussi, ce n'est pas un luxe, et je crois que ce quartier a bien besoin de ce financement. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je souhaitais dire pour l'entrée en matière sur cette proposition qui devrait être examinée au sein de la commission que vous choisirez. Sur ce point, le Conseil administratif n'a pas voulu imposer tel ou tel choix. A vous, en fonction des disponibilités des commissions et des choix que vous souhaitez faire, de renvoyer cette proposition à la commission des travaux ou à celle de l'aménagement et de l'environnement. Le seul vœu que le Conseil administratif émet consiste à vous prier de choisir la même commission pour les trois propositions dont j'ai parlé, à savoir la PR-271, la PR-273 et la PR-274, puisqu'il y a une sorte d'unité de raisonnement dans les démarches qui vous sont ici proposées.

Le président. A ce sujet, je dois vous annoncer que la pétition P-81, intitulée «Contre le prolongement de la ligne 3 des bus TPG en direction du quartier du Pommier», a été déposée. Je vous propose de lier cette pétition à la proposition PR-271 et de renvoyer ces deux objets ensemble dans la commission de votre choix tout à l'heure, à moins que vous ne souhaitiez renvoyer cette pétition à la commission des pétitions, mais je crois que le sujet est d'importance et qu'il est adéquat de lier les deux objets.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le magistrat indiquait à l'instant qu'il y avait parmi les conseillers municipaux des obstinés... Ces trois propositions,

comme elles l'indiquent elles-mêmes, concernent des mesures d'application de la proposition antérieure PR-172 du Conseil administratif, laquelle – vous vous en souvenez – avait fait, le 12 février 2003, l'objet d'un refus catégorique, en tout cas en ce qui concerne les libéraux. Nous vous avons alors expliqué que nous étions évidemment favorables aux mesures de modération du trafic, mais que nous entendions qu'elles ne soient pas des décisions politiques mais plutôt de gestion, c'est-à-dire qu'elles aient des objectifs qualitatifs et quantitatifs concernant les buts à atteindre. Il ne s'agissait donc pas pour nous, par le biais de ces mesures, de proclamer une certaine politique des transports.

La loi fédérale qui dicte la manière dont les zones à 30 km/h doivent être aménagées stipule *expressis verbis* qu'il doit y avoir une étude d'impact qui nous dise la situation de départ ainsi que des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre au moyen de la zone en question. Or ces trois propositions du Conseil administratif, la PR-271, la PR-273 et la PR-274, sont dans la droite ligne de ce que nous disons ne pas vouloir accepter, à savoir qu'il s'agit de mesures issues de la concertation et de pétitions de quartier et que, en cela, ce sont naturellement des mesures politiques. Je comprends que, dans ce parlement, l'on aspire à faire de la politique, mais les zones bleues relèvent d'un domaine où nous ne pouvons faire de la politique, car nous avons des objectifs fixés par la loi fédérale.

Ces propositions sont insatisfaisantes en ce qui concerne leur motivation. Nous sommes heureux d'apprendre que les habitants des quartiers se mobilisent en vue d'une amélioration de leur qualité de vie et nous les soutenons pour ce qui est de la nature de ces démarches; il n'en demeure pas moins que le Conseil administratif ne peut pas simplement prendre pour soi ces affirmations souvent fondées des habitants, mais qu'il doit nous indiquer quelle est la situation de départ et quelle est la situation voulue.

Dans chacune de ces trois propositions, ces éléments normatifs font défaut, c'est la raison pour laquelle j'interviens. Notre argumentaire est le même dans les trois cas, et le groupe libéral refusera l'entrée en matière sur ces trois objets, non pas en raison du fond mais en raison de la forme, en ce qui concerne les documents qui doivent figurer dans des propositions de cette nature.

M. Jacques Finet (DC). Je dois d'abord vous faire remarquer que je suis tout à fait flatté d'être devenu l'interlocuteur privilégié de M. le conseiller administratif Ferrazino. Peut-être pourrions-nous prier les autres de sortir et discuter nous-mêmes, faire le Conseil municipal à nous deux, Monsieur Ferrazino... Mais je ne voudrais pas rallumer la «guerre des Chaumettes». Je voudrais simplement dire, Monsieur Ferrazino, que j'ai entendu que vous aviez organisé une réunion de concertation et que vous n'aviez pas eu la courtoisie de m'y inviter. Mais, enfin, je ne vais pas insister sur cette affaire-là.

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

Pour ce qui est de la proposition actuelle, nous la renverrons à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais je dois d'emblée attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que nous ferons très attention à ce que ne se renouvelle pas le genre d'exploit que vous avez commis sur le chemin des Crêts, Monsieur Ferrazino, où il y a une chicane absolument invraisemblable! On se demande comment il n'y a pas déjà eu quatre morts à cet endroit, vu la façon dont vous avez bloqué la circulation avec cette espèce de chose extraordinaire sur laquelle on tombe sans être au courant de son existence. C'est extraordinairement dangereux! Nous ferons très attention à ce que ce genre de situation ne se reproduise pas. Je sais bien que je ne suis pas censé avoir la science infuse et être un spécialiste de l'Office des transports et de la circulation, mais cela est tellement aberrant que je me permets de vous suggérer de démolir cette espèce d'aménagement ridicule.

M. Alain Gallet (Ve). Les Verts sont favorables au renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous devons mener un important débat sur la qualité des aménagements qui vont être installés dans le quartier excentré, un peu oublié du Petit-Saconnex, alors que nous focalisons souvent notre attention sur les aménagements de modération de trafic au centre-ville, à Plainpalais, aux Pâquis, etc.

Les Verts sont quand même un peu inquiets de ce qui est dit dans cette proposition, et cela mérite d'être relevé. Nous sommes inquiets, parce qu'il n'y a aucune mention concernant les pistes cyclables, alors que nous nous situons à proximité des écoles, qu'il y a un lien avec le collège Rousseau, avec le cycle de Budé, avec un quartier qui, somme toute, monte un peu depuis le bas, par rapport au lac, mais qui, par ailleurs, est assez plat. Les pistes cyclables constituent une priorité établie depuis longtemps et, dans cette proposition PR-271, on n'en dit rien.

Nous sommes également inquiets à cause du chantier du nouveau quartier du Pommier. A la commission du logement, nous avons pu voir, il y a environ une année, les problèmes liés à son ouverture. En regardant les plans, nous avons pu constater qu'il y avait justement une desserte du quartier du Pommier par le prolongement de la ligne de trolleybus. Cependant, nous avons également pu constater que, au Pommier, il y avait des dizaines, voire des centaines de places de parking, ce qui fait que l'on peut imaginer que ce bus ne circulera de loin pas à pleine charge.

Le réaménagement de la place du Petit-Saconnex est aussi un sujet très sensible. Tout le monde dans cette enceinte connaît sans doute le Café du Soleil; moins de monde connaît la qualité de la boulangerie située en face. Il y a là, véri-

tablement, la possibilité de créer un centre de quartier et, en ce sens, nous serons très attentifs au suivi de cette proposition.

C'est pour toutes ces raisons que nous voulons renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Linda de Coulon (L). Il se trouve que j'habite à 500 mètres de la place du Petit-Saconnex et que, personnellement, je n'ai jamais été invitée à une quelconque séance de concertation. Je crois pourtant lire les affiches, à la Migros ou n'importe où ailleurs. Je veux bien qu'il y ait eu une concertation, mais, pour autant que je sache, cette place du Petit-Saconnex a gardé le charme du petit village que le quartier était autrefois. En effet, comme vous le savez certainement tous, le Petit-Saconnex était une commune libre jusqu'en 1931, date à laquelle il a été intégré à la Ville de Genève.

Nous avons vraiment le privilège d'avoir en ville de Genève une place qui correspond encore à quelque chose, et je suis très étonnée d'entendre le magistrat M. Ferrazino nous dire qu'il est urgent d'y faire des aménagements. Quant à moi, je n'en vois pas la raison, et les gens de mon entourage non plus. Par conséquent, si l'on pouvait m'éclairer sur ce que la population est censée attendre... J'aimerais aussi, Monsieur Ferrazino, recevoir des informations concernant la manière dont vous organisez vos séances de concertation, puisque, si l'on habite à 500 mètres ou même à 300 mètres de la place en question, on n'est nullement contacté à ce sujet. Merci d'avance, Monsieur le magistrat.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical renverra volontiers les propositions PR-271, PR-273 et PR-274 à la commission des travaux, mais je me permets quand même de soulever deux ou trois questions. Il est vrai que l'endroit concerné par la proposition PR-271 est une boucle de rebroussement. Comment se fait-il que, à la page 9 de cette proposition, sur le premier plan, nous retrouvons un petit carré en bas à gauche qui représente l'avenue du Bouchet? Je ne suis pas persuadé que le bus 3 passe par là, c'est le premier point.

J'ai une autre question, qui s'adresse un peu plus directement à la commission des travaux et surtout au conseiller administratif concerné. Est-il vrai que le Conseil administratif a demandé le déplacement de l'arrêt «Colladon» desservant l'OMS vers la mosquée? Tout cela, les commissions devraient le savoir, alors que, actuellement, nous n'avons pas de réponses. Nous avons entendu des rumeurs selon lesquelles des déplacements d'arrêts de bus seront effectués, mais cette proposition n'en cite aucun. Si vous pouvez me répondre au sujet de l'arrêt «Colladon», Monsieur le magistrat... (*Remarque de M. Ferrazino.*) Monsieur Ferrazino,

Proposition: prolongation de la ligne 3 au Petit-Saconnex

vous voulez faire voter des objets sur le siège qui manquent d'explications, par exemple la proposition PR-272 concernant la place du Molard... C'est la gauche, qui a l'habitude de faire trois fois le débat, alors, permettez-moi, pour une fois, de lui emboîter le pas sur ce point. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Fischer, adressez-vous au président. Je prie les conseillères et conseillers municipaux d'écouter l'orateur.

M. Alain Fischer. Voilà donc ma question: est-il vrai que le Conseil administratif a demandé le déplacement de l'arrêt de bus «Colladon» desservant l'OMS, qui est peut-être plus utile à cet endroit-là que devant la mosquée?

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, il va de soi que ces trois propositions, PR-271, PR-273 et PR-274, cherchent à mettre en place une meilleure qualité de vie dans nos quartiers, à modérer le trafic automobile dans les rues, à aménager des espaces conviviaux et à développer les transports publics adéquats. En un mot, tout cela, c'est le programme de l'Alternative! C'est la raison pour laquelle nous envoyons toutes ces propositions en commission pour les étudier commodément.

M. Jacques François (AdG/SI). Notre groupe renverra évidemment les trois propositions PR-271, PR-273 et PR-274 rapidement à la commission des travaux, car il n'y a pas lieu de faire le débat maintenant.

M. Alain Fischer (R). En fait, nous ne demandons pas le renvoi à la commission des travaux, mais à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président. Monsieur François, maintenez-vous votre demande de renvoi à la commission des travaux?

M. Jacques François (AdG/SI). Oui, Monsieur le président, mais nous n'allons pas en faire un fromage!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-81 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

9. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 3 200 000 francs pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives;
- d'un crédit de 1 020 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement urbain, soit 4 220 000 francs (PR-273).

Préambule

Le 9 février 1999, le Conseil municipal acceptait le rapport N° 432 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17, de 1995, intitulée: «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial» et demandait au Conseil administratif de procéder à l'évaluation et à la mise en œuvre de mesures répondant aux demandes de la pétition et améliorant la sécurité des déplacements.

Un groupe de travail constitué de représentants des associations locales, de représentants du corps enseignant des écoles et des crèches des Eaux-Vives, de la Fédération des artisans et commerçants, d'habitants du quartier ainsi que des services techniques de la Ville et de l'Etat de Genève a établi un ensemble d'analyses et de propositions en matière de circulation et d'aménagement des rues, à court, moyen et long terme.

Le 26 avril 2001, ce diagnostic a été présenté publiquement lors d'un forum organisé par la Ville de Genève, en collaboration avec la Maison de quartier des Eaux-Vives, placé sous la présidence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

Les propositions qui nécessitent uniquement des mesures de circulation réalisables à court terme sont déjà en cours de mise en œuvre.

Les propositions qui entraînent des travaux de génie civil pour améliorer les déplacements des piétons et des deux-roues font l'objet de l'arrêté I.

Les propositions qui appellent des mesures de circulation et d'aménagement urbain plus complexes font l'objet de l'arrêté II, afin de pouvoir préparer une future demande de crédit de travaux.

Exposé des motifs

Les quartiers immédiatement proches du centre-ville se trouvent dans une mixité d'habitat et de lieux d'activités et, actuellement, traversés par un trafic d'accessibilité et de transit. C'est pourquoi, dans nombre d'entre eux, on voit apparaître des demandes, des pétitions qui souhaitent plus de sécurité pour les passants, surtout pour les enfants sur le chemin de l'école; cela sans remettre en cause le schéma d'ensemble de la circulation, qui vise à transférer les mouvements de transit au-delà de la moyenne ceinture et à assurer l'accessibilité des quartiers.

Le Conseil municipal a traité nombre de ces pétitions, notamment celle qui concerne les Eaux-Vives, et il les a, le plus souvent, renvoyées accompagnées de recommandations en leur faveur au Conseil administratif. Dans chaque cas, le Conseil administratif n'entendait pas prendre des décisions seul, ni user de son droit d'initiative auprès de l'Etat de Genève, mais associer étroitement les associations locales, représentatives des différentes sensibilités sociales, économiques, culturelles qui existent dans un quartier et les services de l'Etat. En effet, au-delà des analyses de circulation ou de satisfaction, comment évaluer la validité d'une mesure sinon en la mettant au point de manière concertée? Cette démarche se concrétise par un cahier de mesures de circulation et d'aménagement, à court, moyen et long terme. Celui-ci engage les participants du groupe de travail, mais ne veut pas se substituer aux décisions stratégiques ou de procédure.

C'est, une fois de plus, ce qui a été fait dans le quartier des Eaux-Vives, afin de répondre au rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17 intitulée: «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial», acceptée par le Conseil municipal le 9 février 1999. L'examen des demandes a été effectué par un groupe d'étude assisté des services techniques de la Ville et de l'Etat de Genève. Celui-ci réunissait des représentants des associations locales, du corps enseignant des écoles et des crèches des Eaux-Vives, de la Fédération des artisans et commerçants, d'habitants du quartier, ainsi que des services techniques de la Ville et de l'Etat de Genève.

Dans le cours des travaux, rappelant les enjeux de la pétition, les membres du groupe ont demandé l'élargissement des analyses à la valorisation des espaces publics en raison de la configuration du quartier, qui offre peu d'espaces centraux destinés à la rencontre ou aux activités sociales.

Devant l'ampleur des propositions, le groupe de travail a souhaité associer l'ensemble de la population du quartier à la démarche, lors d'une exposition et d'un forum, le 26 avril 2001.

A la suite de cette rencontre, le groupe a pu être encore élargi à d'autres sensibilités.

Nombre de mesures précises, en matière de circulation et d'aménagement, à court et long terme sont ressorties. Certaines, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité des déplacements, ont fait l'objet d'un large consensus et d'autres, alors même que tous s'accordaient sur les objectifs, n'ont pu réunir l'ensemble des participants dans la formalisation des solutions proposées, telles que la suppression du transit dans les rues de Montchoisy et de la rue des Eaux-Vives par des restrictions de circulation.

Dès lors, ces éléments ne font partie ni des mesures à court terme en cours de réalisation ni des travaux envisagés, mais de la demande de crédit d'étude, afin de permettre la poursuite de la concertation et ainsi définir des solutions qui répondent autant que possible aux différentes attentes exprimées.

Dans le détail, les mesures proposées sont les suivantes:

Mesures de circulation à court terme

Afin d'apporter plus de sécurité aux parcours piétonniers sur le chemin de l'école ou de favoriser les relations entre les différents lieux d'intérêt du quartier, plus d'une vingtaine d'améliorations sont possibles à court terme, par le marquage de nouveaux passages protégés, la création de dispositifs contre le stationnement illicite ou par des mesures en faveur des deux-roues.

De même, la mise en zone 30 km/h du quartier est incluse dans la proposition du Conseil administratif PR-172 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 685 000 francs destiné à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève.

L'ensemble de ces mesures est traité par l'Office des transports et de la circulation et les services techniques du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Mesures d'aménagement pour améliorer la sécurité des déplacements

Dans le même objectif d'amélioration de la sécurité des déplacements piétonniers entre les lieux d'habitat et de travail, les écoles ou les parcs, certaines interventions ponctuelles nécessitent des travaux plus importants.

Il s'agit notamment de:

- l'aménagement d'un trottoir traversant à la rue Henri-Blanvalet afin d'assurer la continuité du cheminement des piétons au long de l'axe de la rue Pictet-de-Rochemont;
- réaménagement du carrefour entre la rue de Montchoisy et l'avenue William-Favre, afin d'assurer la sécurité des traversées piétonnes au travers de l'avenue William-Favre;

Proposition: sécurité des déplacements aux Eaux-Vives

- l'aménagement d'avancées de trottoirs sécurisant les traversées piétonnes, rétrécissant la voirie, empêchant le stationnement illicite et permettant de limiter l'impact du nombre de places supprimées au droit des nouveaux passages protégés réalisés dans le court terme (carrefours rues de Montchoisy-Merle-d'Aubigné, rues Maunoir-des Cordier, avec des rues débouchant dans la rue des Eaux-Vives, rue des Cordiers);
- l'élargissement des trottoirs dans plusieurs rues où les gabarits sont extrêmement étroits (rue des Vollandes – tronçon entre la rue des Cordiers et la route de Frontenex, chemin Neuf, rue de l'Avenir, rue de l'Indiennerie, rue Blavalet – tronçon entre la rue de la Mairie et la rue du 31-Décembre, rue des Photographes, rue du Clos, rue du Lac, avenue de la Grenade, rue Merle-d'Aubigné – tronçon entre la rue Sillem et la rue de Montchoisy);
- la création d'un trottoir à la rue Sillem, dans son tronçon compris entre la rue du Clos et la rue Merle-d'Aubigné, vu la rupture de continuité des cheminements dans ce secteur;
- l'aménagement de différents passages protégés avec îlots de sécurité au carrefour de la rue du 31-Décembre et de la rue du Nant;
- l'aménagement d'un minigiratoire au carrefour entre la rue de Montchoisy et la rue du 31-Décembre afin de modérer les vitesses et d'améliorer les traversées piétonnes;
- la réalisation d'une vingtaine d'abaissements de trottoirs afin d'augmenter le confort des personnes à mobilité réduite et de tout un chacun, cela pour répondre à des demandes ponctuelles dans le quartier.

Etude des mesures d'aménagements urbains

A l'échelle du quartier, des lieux centraux, significatifs pour les habitants et les activités locales, sont à examiner, répondant ainsi à la volonté de valoriser des rues et places du quartier. Il s'agit de:

Aménagement de la rue de Montchoisy

La rue de Montchoisy, dans sa majeure partie, est considérée comme la «centralité» du quartier, avec la présence de l'école, des commerces de proximité, des cafés et restaurants, qui sont autant de générateurs d'activités et de relations entre les usagers du quartier;

Dimensionnée sur la base de gabarits essentiellement de distribution routière, il convient aujourd'hui de redistribuer l'espace public en faveur des modes de transports doux et de favoriser l'usage de cette rue par les résidents et les chaland, en en retirant le trafic résiduel de transit.

Dans le cadre de la concertation menée par la Ville de Genève, plusieurs points de vue ont pu s'exprimer et ont été recueillis. Il conviendra de poursuivre les réflexions entamées afin, d'une part, de définir le schéma de circulation local et, d'autre part, de dessiner les propositions d'aménagement urbain.

– Aménagement de la place du Pré-l'Evêque

Le groupe de travail a traité de ce lieu, par ailleurs objet d'un crédit d'étude inscrit dans la proposition PR-49, acceptée par le Conseil municipal le 29 avril 2002 et maintenant l'objet d'un mandat d'études parallèles.

– Aménagement de la rue des Eaux-Vives

La rue des Eaux-Vives est l'axe d'attraction principal du quartier, avec ses commerces, cafés, lieux scolaires et culturels, arrêts de transports publics qui génèrent une activité importante et de nombreux mouvements piétonniers.

Comme en d'autres lieux, la rue des Eaux-Vives reçoit une circulation de destination au quartier, mais également de transit. Si l'accessibilité du secteur doit être maintenue, la circulation de transit doit être reportée sur le réseau principal et secondaire extérieur.

Le groupe de travail n'a pu ni voulu conclure quant aux mesures à adopter. Il conviendra de poursuivre les analyses et les propositions afin, d'une part, de définir le schéma de circulation à mettre en œuvre pour assurer l'accessibilité locale et, d'autre part, d'indiquer les aménagements souhaitables.

Etude de stationnement pour les habitants

Les nombreuses propositions d'aménagement pour améliorer la sécurité des déplacements dans le quartier ainsi que les projets de valorisation des rues présentés dans la présente demande de crédit auront un impact non négligeable sur l'offre en stationnement déjà limitée, principalement pour les habitants du quartier.

Il conviendra ainsi de définir, sur la base de l'offre existante, les besoins futurs compte tenu des options de circulation et d'aménagement dans le secteur, afin d'établir les mesures de stationnement et de gestion nécessaires, voire d'envisager la faisabilité d'un parc à voitures pour résidents, à l'image de ceux du Prieuré ou de Saint-Jean.

Programme d'assainissement du bruit routier

En août 1998, le Conseil d'Etat mettait à l'enquête publique le plan des degrés de sensibilité au bruit. Dans la foulée, il présentait également le plan des mesures d'assainissement du bruit routier pour l'ensemble du canton de Genève. En effet,

Proposition: sécurité des déplacements aux Eaux-Vives

la Ville de Genève voit se concentrer sur son territoire les nuisances en matière de bruit routier. Ce sont en effet plus de 70 km de rues le long desquelles les valeurs limites sont atteintes ou dépassées.

L'ensemble des chaussées du territoire municipal étant du domaine public, la Ville a la charge d'en assurer l'entretien. Cette compétence comprend, en tant que propriétaire de l'installation, au sens de l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPBruit), d'assumer les coûts relatifs aux mesures d'aménagement en faveur de l'assainissement du bruit routier, cela alors que les compétences relatives à des mesures sur la circulation sont de la compétence du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Initialement prévue pour 2002, l'échéance d'assainissement a été prolongée jusqu'en 2012.

Compte tenu de cette exigence légale, la Ville de Genève, qui, depuis de nombreuses années, entreprend des démarches afin d'améliorer la qualité de vie sur son territoire, entend valoriser les améliorations que ces projets apportent pour diminuer les nuisances sonores des routes et compléter celles-ci pour répondre à l'ordonnance fédérale.

Ainsi, au fur et à mesure des projets qu'elle mène, la Ville de Genève entreprendra, en coordination avec les services de l'Etat de Genève compétents en la matière, l'assainissement des rues dont les valeurs limites sont atteintes ou dépassées.

Dans ce cadre, il s'agit de prévoir un montant d'honoraires d'études pour une expertise acoustique sur les rues de Saint-Jean, De-Gallatin et l'avenue d'Aire.

Concertation et information publique

L'étude a été menée dans le cadre d'un groupe de concertation composé de:

- Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- Service d'urbanisme;
- Service entretien du domaine public;
- Office des transports et de la circulation;
- Association de la Maison de quartier des Eaux-Vives;
- Association des parents d'élèves du quartier des Eaux-Vives;
- écoles du quartier;
- Fédération des artisans et commerçants;
- habitants du quartier.

La Maison de quartier des Eaux-Vives a accueilli les réunions du groupe de travail.

Douze réunions du groupe de travail, ainsi qu'un forum public, ont permis d'établir le rapport technique.

Une exposition publique a été présentée à la Maison de quartier des Eaux-Vives, dans le centre commercial «Eaux-Vives 2000», dans le stand itinérant de la Ville de Genève et à la Bibliothèque municipale des Eaux-Vives durant les semaines précédant le forum du 26 avril 2001.

L'étude et la réalisation des mesures décrites dans la présente proposition feront l'objet d'une concertation et d'une information publique identiques.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

La présente proposition répond aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition N° 17 intitulée «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial», conclusions acceptées par le Conseil municipal le 9 février 1999.

Estimation du coût

Montant pour les travaux d'aménagement

A	Travaux de génie civil	Fr.	Fr.
	Aménagement trottoir traversant rue Blanvalet		60 800
	Réaménagement carrefour Montchoisy – W.-Favre		205 500
	Avancées de trottoirs		139 300
	Rue Merle-d'Aubigné	48 900	
	Rue Maunoir	1 500	
	Rue des Eaux-Vives	88 900	
	Elargissement des trottoirs		1 377 100
	Rue des Cordiers	54 100	
	Rue des Vollandes	160 100	
	Rue Blanvalet	121 600	
	Chemin Neuf	138 500	
	Rue des Photographes	152 300	
	Rue de l'Avenir	178 850	
	Rue de l'Indiennerie	90 250	
	Rue du Clos	205 500	
	Rue du Lac	80 000	
	Avenue de la Grenade	115 500	
	Rue Merle-d'Aubigné	80 400	
	Réaménagement de la rue Sillem		163 100

SÉANCE DU 12 MARS 2003 (soir)
 Proposition: sécurité des déplacements aux Eaux-Vives

5539

Aménagement de passages piétons avec îlots		12 700
Rue du 31-Décembre	5 700	
Rue des Eaux-Vives	7 000	
Aménagement du carrefour Montchoisy/31-Décembre		105 400
Travaux d'abaissement de trottoirs (20 abaissements)		100 000
Sous-total travaux de génie civil		2 163 900
B Honoraires		464 585
Ingénieur génie civil	324 585	
Géomètre	140 000	
Sous-total		2 628 485
Divers et imprévus 5%		131 424
Sous-total chapitre A et B		2 759 909
TVA 7,6% environ		209 753
Sous-total		2 969 662
Frais de promotion 4%		118 786
Sous-total		3 088 448
Intérêts intercalaires $\frac{3\,088\,448 \times 12 \times 4,25\%}{2 \times 12}$		65 629
Total travaux d'aménagement (arrêté I)		3 154 077
Arrondi à		3 200 000

	Fr.	Fr.
<i>Montant pour l'étude des mesures d'aménagement</i>		
– <u>Aménagement urbain</u>		
– Etude d'aménagement de la rue de Montchoisy		555 000
Mandat d'études parallèles	150 000	
Architecte	130 000	
Ingénieur civil	210 000	
Circulation	30 000	
Géomètre	15 000	
Huissier	20 000	
– Etude d'aménagement de la rue des Eaux-Vives		175 000
Architecte	60 000	
Ingénieur civil	65 000	
Circulation	40 000	
Géomètre	10 000	
– <u>Stationnement</u>		
Etude du besoin en stationnement des résidents		150 000
– <u>Acousticien</u>		50 000

– <u>Information publique</u>	
Information publique	88 000
Total pour l'étude des mesures d'aménagement (arrêté II),	
TVA comprise	1 018 000
Arrondi à	<u>1 020 000</u>

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnel est l'été 2004.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire sera présentée pour chaque objet de la présente demande de crédit.

Régime foncier

Les rues citées font partie du domaine public de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Le crédit pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives est inscrit dans le 20^e programme financier quadriennal, sous le chiffre 102.17.02 «Aménagement, Construction et Voirie. Travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives».

Le crédit pour l'étude de mesures d'aménagement urbain est inscrit dans le 20^e programme financier quadriennal, sous le chiffre 102.055.02 «Aménagement, Construction et Voirie. Eaux-Vives, Montchoisy, rues – Etudes d'aménagement urbain».

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Concernant le crédit pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives, le Service entretien du domaine public est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Concernant le crédit pour l'étude de mesures d'aménagement urbain, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

Quant à la charge financière comprenant le taux d'intérêt de 3,75% :

1. Arrêté I: et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 230 280 francs.
2. Arrêté II: Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge annuelle financière sur le crédit d'étude de 1 020 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 365 800 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivant de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

vu les conclusions de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17 intitulée «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial», acceptées par le Conseil municipal le 9 février 1999;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 200 000 francs pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les conclusions de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 17 intitulée «Pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial», acceptées par le Conseil municipal le 9 février 1999;

vu le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 020 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement urbain.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 020 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

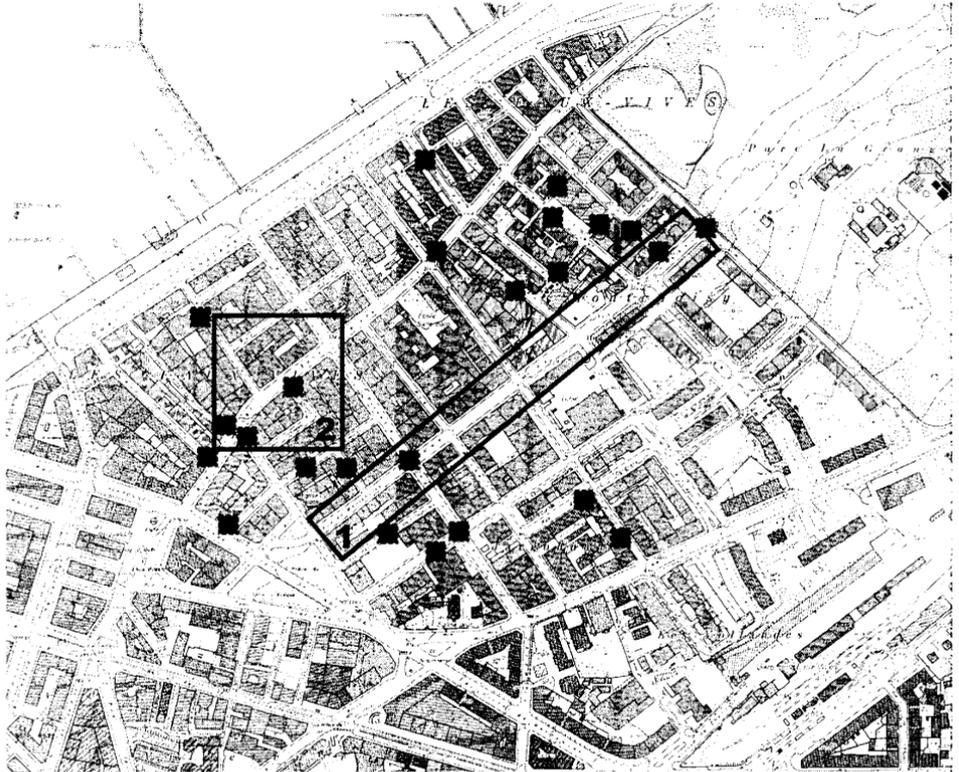
Annexe: plan des interventions



VILLE DE GENEVE

SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

EUX-VIVES - Amélioration de la sécurité des déplacements



Mesures d'aménagement de
sécurité de la circulation



Etude d'aménagement
de la rue de Montchoisy



Etude d'aménagement
de la rue des Eaux-Vives

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas prolonger le débat, Monsieur le président, puisque plusieurs intervenants ont déjà abordé, lors du débat concernant le Petit-Saconnex, le point dont il est question dans la proposition PR-273 ainsi que dans la proposition PR-274. C'est exactement la même chose, si ce n'est que la proposition PR-273 concerne les Eaux-Vives. La problématique est la même, ce qui me permet de répondre à M. Froidevaux qu'il ne suffit pas qu'une association de parents d'élèves, d'habitants ou de commerçants nous demande d'intervenir pour que nous agissions tout de suite dans le sens voulu par celle-ci. On nous signale une certaine dangerosité des lieux: la moindre des choses – c'est en tout cas ma philosophie – c'est d'essayer de répondre à cette demande, car tel est le rôle des pouvoirs publics.

Nous mettons à disposition la connaissance de nos techniciens, de nos mandataires, pour essayer de trouver des solutions permettant de répondre à ces vœux. Il y en a toujours plusieurs, et le problème consiste à savoir quelle solution nous voulons valider. Avant que nous venions vous présenter «la» solution parmi celles que nous avons étudiées, nous faisons des séances publiques. La dernière en date, Monsieur Finet – je ne fais pas de fixation sur vous, mais il se trouve que vous êtes assis juste en face de moi, pas de chance pour vous... – c'était aux Eaux-Vives, il y a quelques semaines, et je crois vous y avoir aperçu. Je dis bien «je crois»... Vous opinez du chef, vous me rassurez... mais je ne vous y ai pas entendu. Vous aviez la possibilité de lever la main pour poser une question, on vous aurait donné la parole. Je déduis de votre silence qu'il équivalait à une approbation totale. Si d'aventure ce n'était pas le cas, je me réjouis d'avance d'entendre les diverses solutions que vous allez nous proposer pour améliorer la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives, Monsieur Finet.

Quant à nous – je veux parler de l'Alternative – nous avons pris des engagements et nous entendons les respecter. Cette proposition le confirme, de même que la suivante au sujet du quartier de Saint-Jean. C'est dans cette direction que nous vous demandons de continuer à travailler.

Préconsultation

M. Jacques Finet (DC). Monsieur Ferrazino, puisque vous avez soulevé la question, je vous confirme que j'étais présent à la réunion aux Eaux-Vives dont vous venez de parler. Vous vous y êtes fait plébisciter par vos groupies, ce qui est très bien, et c'est votre droit. Cependant, je vous ferai remarquer que, à la fin de la séance, vous avez laissé la possibilité à l'auditoire de poser «une dernière question» et que vous avez donné la parole à M. Brogгинi. Ensuite, vous avez clos la séance. Mais c'est une parenthèse.

Nous n'entrerons pas en matière sur cet objet, pour une raison très simple. Nous estimons que la pétition P-64 intitulée «Pour l'application d'une politique globale et cohérente de circulation aux Eaux-Vives», qui a été traitée en commission et qui n'est pas encore à l'ordre du jour de nos séances plénières, doit y être débattue avant la proposition PR-273.

En outre, la proposition PR-273 comporte un certain nombre de points très étonnants. Je prends un petit exemple, même si nous n'allons pas mener maintenant le débat de commission: pourquoi prévoyez-vous un trottoir au bout de la rue Blanvalet? Pour sécuriser le passage? Alors, pourquoi ne pas en mettre un également au bout de la rue des Eaux-Vives, au bout de la rue de la Mairie, etc.? C'est complètement aberrant! Je ne sais pas d'où sort cette idée-là. Enfin, c'est un petit détail, mais l'ensemble du projet est à examiner avec beaucoup de circonspection. En tout cas, nous n'entrerons pas en matière avant d'avoir traité la pétition P-64.

M. Roman Juon (S). Je crois que c'est M. Finet qui, tout à l'heure, a parlé de «groupies» à propos de M. Ferrazino. Pourrait-il nous donner quelques explications sur ce point? Qu'entend-il par là?

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts acceptent le renvoi à la commission des travaux de cette demande de crédit. Enfin, on nous propose des mesures importantes pour le quartier des Eaux-Vives, qui les méritent, et nous serons attentifs à ce que nous puissions les instaurer le plus rapidement possible.

Le président. J'avais cru comprendre que le Conseil administratif avait demandé le renvoi des trois propositions PR-271, PR-273 et PR-274 à la même commission. Nous avons renvoyé la PR-271 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et vous souhaitez maintenant renvoyer la PR-273 à la commission des travaux. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sa prise en considération, puis, en premier lieu, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des démocrates-chrétiens et 1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

10. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 1 150 000 francs pour des travaux d'aménagement en faveur de la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean;
- d'un crédit de 1 062 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain, soit 2 212 000 francs (PR-274).

Préambule

Le paysage urbain et social du quartier de Saint-Jean a été profondément modifié par la couverture des voies ferrées et la création de nouveaux équipements socioculturels. La qualité de l'environnement sonore s'est améliorée. La création du garage pour les résidents des Tilleuls a également permis d'offrir de nouvelles places de stationnement, tout en permettant – suivant ainsi partiellement les conditions de l'étude d'impact – de piétonniser l'avenue des Tilleuls.

Il est temps d'aborder une nouvelle étape de ce vaste chantier, avec l'amélioration des espaces publics, de la qualité des déplacements, de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et de la modération de la circulation dans l'ensemble du quartier.

Avec la Maison de quartier de Saint-Jean et après son forum public du 1^{er} mars 2000, M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, a chargé un groupe de concertation composé des associations locales, de représentants du corps enseignant, de l'Association de la maison de quartier, ainsi que des services techniques de l'Etat et de la Ville de Genève de rechercher les mesures adéquates en matière de circulation et d'aménagement urbain pour l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier de Saint-Jean.

La situation du quartier est connue et les mesures en faveur d'une qualité de l'environnement sont en bon chemin, avec la couverture des voies ferrées et avec la création d'un parc à voitures pour les résidents. La présente démarche apporte des compléments en matière de mesures de circulation et d'aménagement, à court et long terme.

Les propositions qui nécessitent uniquement des mesures de circulation réalisables à court terme sont déjà en cours de mise en œuvre.

Les propositions qui nécessitent des aménagements de génie-civil pour améliorer les déplacements des piétons et des deux-roues font l'objet de la présente demande de crédit de travaux (arrêté I).

Les propositions qui nécessitent des mesures de circulation et d'aménagement urbain plus complexes font l'objet de la demande de crédit d'étude (arrêté II).

Exposé des motifs

Avec la réalisation de la couverture des voies ferrées et l'installation de nouveaux équipements, le quartier de Saint-Jean a acquis une situation de tranquillité et d'équilibre de vie enviable.

Cette situation s'est encore renforcée avec la création du parc à voitures pour les résidents des Tilleuls. En application de l'étude d'impact y relative, le stationnement au long de l'avenue des Tilleuls a été supprimé, des tilleuls ont été replantés et une aire de desserte des activités sises le long de la couverture des voies ferrées créée.

En application de cette même étude d'impact, d'autres lieux de stationnement devraient disparaître. Pour la Ville de Genève et les associations locales, l'amélioration de la vie du quartier ne passe pas seulement par la création d'une infrastructure centrale, mais également par des interventions plus ponctuelles et dispersées.

Mesures de circulation réalisables à court terme

Afin d'apporter plus de sécurité aux parcours piétonniers sur le chemin de l'école ou de favoriser les relations entre les différents lieux d'intérêt du quartier, une trentaine d'améliorations sont possibles à court terme, par le marquage de kit-école et de nouveaux passages protégés, l'installation de dispositifs contre le stationnement illicite ou des mesures en faveur des deux-roues.

L'introduction de la zone 30 km/h est également programmée, dont les coûts relatifs à sa mise en œuvre font l'objet de la proposition du Conseil administratif PR-172 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 685 000 francs destiné à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève.

L'ensemble de ces mesures est traité par l'Office des transports et de la circulation et les services techniques du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Aménagements urbains pour l'amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier à court terme

Dans le même objectif d'amélioration de la sécurité des déplacements piétonniers, certaines interventions nécessitent des travaux plus importants. Ainsi, une

Proposition: sécurité des déplacements à Saint-Jean

demi-douzaine d'interventions ponctuelles appellent non seulement une analyse de la circulation, mais également une évaluation des travaux de voirie à mener pour protéger le cheminement des piétons.

L'analyse des parcours entre l'habitation et l'école, vers les stations de transports collectifs, vers les commerces ou les parcs a permis de déceler, avec les usagers de ces lieux, nombre d'améliorations ponctuelles à réaliser. Il s'agit notamment de:

- l'élargissement du trottoir à la rue des Confessions, dans son tronçon compris entre l'avenue De-Gallatin et la rue du Contrat-Social, afin d'assurer la sécurité des piétons cheminant le long de la rue, considérant que celui-ci a une largeur actuelle de 1,30 mètre et qu'il est partie intégrante de la promenade reliant la couverture des voies ferrées au bois de la Bâtie, retenue par le plan directeur des chemins pour piétons;
- l'aménagement du carrefour situé entre le chemin Furet et la rue du Contrat-Social, en relation avec la restructuration des lignes de bus, l'implantation d'un contresens cyclable dans la rue du Contrat-Social, de manière à modérer la circulation et assurer un accès sûr au parc de la couverture des voies ferrées;
- l'aménagement du bas de la rue du Contrat-Social, afin d'améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, en lien avec la réorganisation des itinéraires cyclables et des lignes de bus dans le secteur;
- l'aménagement d'une traversée protégée supplémentaire à la rue des Charmilles, au droit de la rue Daubin, permettant de relier plus sûrement les deux parties du quartier;
- la correction d'un bord de chaussée de l'avenue De-Gallatin pour permettre l'introduction du contresens cyclable dans le giratoire du rond-point Jean-Jacques-Rousseau;
- des réfections et/ou des reconstructions partielles de chaussées et de trottoirs suivant leur état de dégradation, en lien avec les objets précités;
- l'abaissement de vingt trottoirs afin d'augmenter le confort des personnes à mobilité réduite et de tout un chacun pour répondre à des demandes ponctuelles.

Etude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics à moyen terme

A l'échelle du quartier, des lieux centraux, significatifs pour les habitants et les activités locales sont à examiner, répondant ainsi à la volonté de valoriser des rues et places:

– Aménagement des rues de Saint-Jean et du Beulet

La rue de Saint-Jean, dans sa partie comprise entre le rond-point Jean-Jacques-Rousseau et la rue du Beulet, ainsi que cette dernière, est souvent considérée par ses habitants comme le centre du quartier avec l'école, les commerces de proximité, la Poste et l'antenne sociale, l'arrêt des Transports publics genevois.

Diverses mesures, tant sur le plan de la circulation que de l'aménagement, peuvent améliorer la situation des nombreux piétons, écoliers, chalands qui déambulent entre les différents lieux d'attraction.

L'étude vise à requalifier ce lieu tant du point de vue de son aménagement que de la sécurisation des passages protégés, en tenant compte, également, du développement du bas du quartier.

Suivant les vœux du groupe de travail, l'examen des besoins d'accès riverains, conjugués avec l'intérêt de valorisation de la rue du Beulet, conduirait à envisager une «zone de rencontre» dans cette rue. La mise en place, de manière éphémère durant la manifestation «En ville, sans ma voiture!», en 2002, l'a bien montré et a été plébiscitée par les riverains.

S'agissant de la partie inférieure de la rue de Saint-Jean, comprise entre le pont des Délices et l'avenue de Miléant, un crédit d'étude de 150 000 francs a déjà été inclus dans la proposition PR-300, acceptée le 11 février 1998, afin de suivre les conséquences de l'urbanisation prévue des terrains privés par le réaménagement du domaine public.

– Aménagement de la contre-route de l'avenue d'Aïre et de l'avenue De-Gallatin

La réalisation du nouveau quartier des Charmilles a été l'occasion de revoir l'aménagement de l'avenue d'Aïre, avec la réalisation de trottoirs plus généreux pour recevoir les nombreux piétons, chalands, enfants sur le chemin de l'école.

Toutefois, cet aménagement – encore provisoire – n'a pu encore considérer le vis-à-vis de l'avenue, avec un traitement de l'allée arborisée qui remplisse sa fonction de lieu de déambulation et de rencontre des habitants, ainsi que de relation avec les quartiers avoisinants, notamment par l'avenue De-Gallatin.

L'étude vise à requalifier ce lieu tant du point de vue de son aménagement que de la sécurisation des passages protégés.

En complément des études de génie-civil qui seront menées en parallèle aux études de requalification de ces rues, l'étude du réseau d'assainissement sera menée de manière à pouvoir coordonner les interventions entre les travaux de revalorisation urbaine et les impératifs de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et pluviales.

Déjà, un crédit d'étude de 70 000 francs a été inclus dans la proposition PR-300, acceptée le 11 février 1998, par le Conseil municipal afin de couvrir les frais d'études liés au réaménagement de l'avenue d'Aire, en son tronçon compris entre le chemin Furet et la place des Charmilles; ce qui permettra de procéder aux analyses nécessaires pour consolider l'aménagement provisoire réalisé au droit de l'ensemble immobilier des Charmilles.

Programme d'assainissement du bruit routier

En août 1998, le Conseil d'Etat mettait à l'enquête publique le plan des degrés de sensibilité au bruit. Dans la foulée, il présentait également le plan des mesures d'assainissement du bruit routier pour l'ensemble du canton de Genève. En effet, la Ville de Genève voit se concentrer sur son territoire les nuisances en matière de bruit routier. Ce sont en effet plus de 70 km de rues au long desquelles les valeurs limites sont atteintes ou dépassées.

L'ensemble des chaussées du territoire municipal étant du domaine public, la Ville a la charge d'assurer l'entretien. Cette compétence comprend, en tant que propriétaire de l'installation, au sens de l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPBruit), d'assumer les coûts relatifs aux mesures d'aménagement en faveur de l'assainissement du bruit routier, cela alors que les compétences relatives à des mesures de circulation sont de la compétence du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.

Initialement prévue pour 2002, l'échéance d'assainissement a été prolongée jusqu'en 2012.

Compte tenu de cette exigence légale, la Ville de Genève, qui, depuis de nombreuses années, entreprend des démarches afin d'améliorer la qualité de vie sur son territoire, entend valoriser les améliorations que ces projets apportent pour diminuer les nuisances sonores des routes et compléter celles-ci pour répondre à l'ordonnance fédérale, quand bien même le plan des degrés de sensibilité au bruit n'est toujours pas définitivement adopté, concernant notamment notre municipalité.

Ainsi, au fur et à mesure des projets qu'elle mène, la Ville de Genève entreprendra, en coordination avec les services de l'Etat de Genève compétents en la matière, l'assainissement des rues dont les valeurs limites sont atteintes ou dépassées.

Dans ce cadre, il s'agit de prévoir un montant d'honoraires d'études pour une expertise acoustique sur les rues de Saint-Jean, De-Gallatin et l'avenue d'Aire.

Concertation et information publique

Un groupe de concertation a été mis sur pied pour établir le cahier de mesures, regroupant:

- le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- le Service d'urbanisme;
- le Service entretien du domaine public et son groupe deux-roues;
- l'Office des transports et de la circulation;
- l'Association de la Maison de quartier de Saint-Jean;
- l'Association des parents d'élèves;
- le Comité citoyen;
- des habitants du quartier.

La Maison de quartier de Saint-Jean a accueilli les réunions du groupe de travail.

Neuf réunions du groupe de travail, ponctuées par trois forums organisés par la Maison de quartier de Saint-Jean pour élargir le débat et confronter les propositions, ont permis d'établir les analyses nécessaires et les propositions d'intervention.

Une exposition publique de la démarche et des propositions d'amélioration de la sécurité des déplacements a été présentée, d'une part, à la Maison de quartier de Saint-Jean, durant les semaines précédant le forum de clôture de l'activité du groupe de concertation, et, d'autre part, à la Bibliothèque municipale de Saint-Jean.

L'étude et la réalisation des mesures décrites ci-dessus feront l'objet d'une démarche de concertation avec les mêmes intervenants et d'information publique élargie.

Estimation du coût

<i>Montant pour les divers travaux d'aménagement (prix 2002)</i>		Fr.	Fr.
A	<u>Travaux d'aménagement</u>		779 000
	Ch. Furet, carrefour rue du Contrat-Social	144 000	
	Rue du Contrat-Social	250 000	
	Rue des Confessions	164 000	
	Rue des Charmilles	12 000	
	Avenue De-Gallatin	9 000	
	Divers travaux d'aménagement et d'entretien	100 000	
	Travaux d'abaissement de trottoir (20 abaissements)	100 000	
B	<u>Honoraires</u>		186 000
	Ingénieur génie civil	126 000	
	Géomètre	60 000	
	Sous-total		965 000

SÉANCE DU 12 MARS 2003 (soir)
 Proposition: sécurité des déplacements à Saint-Jean

5553

Divers et imprévus 5%	48 250
Sous-total	1 013 250
TVA 7,6%	77 007
Sous-total	1 090 257
Frais de promotion 4%	43 610
Sous-total	1 133 867
Intérêts intercalaires 1	
$1\ 133\ 867 \times 8 \times 4,25\%$	
12×2	16 063
Total pour les travaux d'aménagement (arrêté I)	1 149 930
Arrondi à	1 150 000

Montant pour l'étude des mesures d'aménagement urbain

	Fr.	Fr.
– <u>Aménagement urbain</u>		
– Etude d'aménagement des rues de Saint-Jean et du Beulet		470 000
Architecte	200 000	
Ingénieur civil	225 000	
Géomètre	45 000	
– Etude d'aménagement de la contre-route d'Aïre et de l'avenue De-Gallatin		250 000
Architecte	110 000	
Ingénieur civil	120 000	
Géomètre	20 000	
– Etude du réseau d'assainissement		200 000
– <u>Acousticien</u>		50 000
– <u>Information publique</u>		
Information publique		92 000
Total pour l'étude des mesures d'aménagement urbain		
TVA comprise (arrêté II)		1 062 000

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2004.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sera présentée pour chaque objet de la présente demande de crédit.

Régime foncier

Les rues précitées font partie du domaine public de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Concernant la réalisation d'aménagements urbains améliorant la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean, cet objet est prévu sous le numéro 102.017.04, «Aménagement, Construction et Voirie. Aménagements liés à la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean», du 20^e programme financier quadriennal.

Concernant le crédit d'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics dans le quartier de Saint-Jean, cet objet est prévu sous le numéro 102.055.01, «Aménagement, Construction et Voirie. Beulet, Saint-Jean rues, Aire, contre-route. Etudes d'aménagement urbain», du 20^e programme financier quadriennal.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Concernant la réalisation d'aménagements urbains améliorant la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean, le Service entretien du domaine public est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Concernant le crédit d'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics dans le quartier de Saint-Jean, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

Quant à la charge financière comprenant le taux d'intérêt de 3,75% :

1. Arrêté I: et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 82 750 francs.

Proposition: sécurité des déplacements à Saint-Jean

2. Arrêté II: Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge annuelle financière sur le crédit d'étude de 1 062 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 236 880 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivant de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs pour la réalisation d'aménagements urbains améliorant la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'autorisation de construire N° 91130 du parc à voitures pour les résidents de l'avenue des Tilleuls;

vu le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 062 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation d'espaces publics dans le quartier de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 062 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

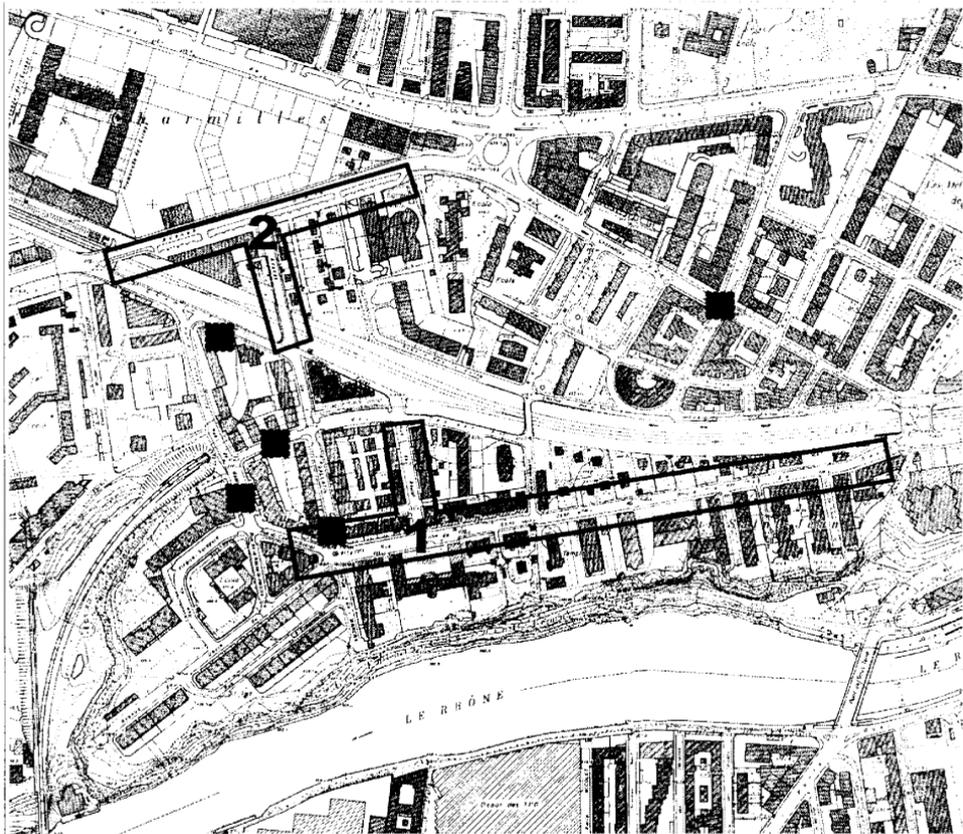
Annexe: plan d'ensemble



VILLE DE GENEVE

SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

SAINT-JEAN - Amélioration de la sécurité des déplacements



Etude d'aménagement des
rues de St-Jean et du Beulet



Mesures d'aménagement de
sécurité de la circulation



Etude d'aménagement d'la contre-
route d'Aire et de la venue de Gallatin

Préconsultation

M. René Grand (S). J'interviens juste pour confirmer qu'une large concertation, qui a duré plusieurs années, a eu lieu dans le quartier de Saint-Jean, grâce au forum de la maison de quartier que tout le monde connaît. J'ai trouvé ce débat très intéressant, parce que toutes les éventualités y ont été proposées, du blocage du quartier interdisant tout passage au maintien du statut actuel. Je crois que la population a reconnu le bien-fondé des améliorations prévues, afin que le quartier ne soit pas une zone de transit automobile. Actuellement, la circulation n'y est pas très intense, et les gens tiennent à ce que cette situation se maintienne. Il faut donc absolument pouvoir répondre à la présente demande du Conseil administratif, qui répond aux besoins des habitants.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (opposition des libéraux et 1 abstention).

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la résolution de M^{mes} Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Eveline Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste, renvoyée en commission le 6 décembre 2000, intitulée: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France» (R-29 A)¹.

Rapporteur: M. Georges Breguet.

La commission des arts et de la culture, présidée par M. Bernard Paillard, s'est réunie à quatre reprises pour traiter de cet objet, soit les 1^{er}, 8, 15 et 29 novembre 2001.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marie-France Perraudin, que le rapporteur remercie pour la qualité et la précision de son travail.

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 2463.

Texte de la résolution

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif:

- de planter un arbre, avec une plaquette commémorative, en l'honneur de ceux qui, au péril de leur vie, ont défendu les valeurs démocratiques et républicaines, pour la libération de la France, de l'Europe et de l'Afrique de l'asservissement nazi;
- de développer un espace, un temps et une action de mémoire en l'honneur de ses citoyens, habitants et hôtes qui ont défendu les valeurs démocratiques, humanistes et républicaines face aux totalitarismes du XX^e siècle.

Note du rapporteur: Il faut savoir que la motion initiale ne comprenait que la première invite, la seconde invite a été ajoutée en séance plénière lors du débat de préconsultation.

Séance du 1^{er} novembre 2002

Un des auteurs de la résolution explique qu'il s'agirait d'honorer les Genevois ayant lutté aux côtés du général de Gaulle lors de la Seconde Guerre mondiale. Il n'existe pas d'étude systématique sur ce sujet, ces personnes sont difficiles à identifier avec exactitude et, chaque fois qu'un tribunal est saisi d'une demande de réhabilitation d'un ancien combattant, le juge d'instruction est confronté à des problèmes, mais il n'en reste pas moins que la voie vers une réhabilitation globale est ouverte depuis qu'une initiative parlementaire fédérale a été déposée à Berne en décembre 1999. Le dossier est actuellement entre les mains de la commission des affaires juridiques du Conseil national et l'on s'achemine vers une réhabilitation quasi unanimement acceptée. La résolution R-29 demande que la commission des arts et de la culture réfléchisse à une manifestation de reconnaissance, qu'elle décide si elle veut honorer des personnes précises ou non, à titre posthume ou non, etc.

Note du rapporteur: Le sort de l'initiative parlementaire fédérale vous est présenté en annexe, la procédure fédérale longue et complexe n'est, à ce jour, pas encore terminée et n'a pas encore passé devant le Conseil des Etats; on risque de s'acheminer vers une réhabilitation fédérale limitée aux personnes ayant sauvé des réfugiés.

A la suite de la déclaration du résolutionsnaire, la commission cherche à imaginer comment honorer ces personnes. Plusieurs pistes sont imaginées par les commissaires: un espace concret, un temps d'action, une marque de reconnaissance nominative. Le monument érigé en hommage aux brigadistes pourrait-il aussi servir pour ces combattants? On craint des oublis! On est favorable à une manifestation globale de reconnaissance. Un commissaire rappelle qu'il y a déjà

un monument aux morts dans les jardins du consulat de France (voir photographies en annexe). Un autre commissaire rappelle l'hommage très marquant porté à M^{me} Lucie Aubrac lors des dernières promotions citoyennes.

Pour se faire une meilleure idée sur le sujet, la commission décide d'auditionner quelques personnalités:

- M. Gilbert Ceffa, témoin actif de l'époque (M. Ceffa sera reçu le 8 novembre 2001);
- M. Luc van Dongen, historien (cette audition annulée sera par la suite, car M. van Dongen ne se trouvait pas à Genève à cette période);
- M^{me} Aimée Stitelmann (en suspens, cette audition sera annulée par la suite);
- un responsable du consulat de France (M. Laumonier, consul général, sera reçu le 15 novembre 2001);
- un représentant des combattants de base (M. Barch, président de l'Amicale des légionnaires suisses, sera reçu le 8 novembre 2002);
- M. Zinia Ronaldo, ancien légionnaire d'origine suisse (M. Ronaldo sera reçu le 15 novembre 2002);
- un représentant du Musée de la Résistance de Bonneville (cette audition qui a été suggérée et acceptée lors de la séance de 8 novembre 2001 ne pourra pas avoir lieu, le président n'arrivant pas, malgré ses nombreux efforts, à contacter un responsable de ce musée).

Séance du 8 novembre 2001

Audition de M. Marcel Barsch, président de l'Amicale des légionnaires suisses

Le président remercie M. Barsch pour sa venue immédiate qui permettra une étude plus rapide de la résolution. Il lui demande d'exposer à la commission quelle a été sa réaction par rapport au texte de la résolution. L'attitude des autorités suisses par rapport aux combattants suisses ayant pris parti pour de Gaulle a-t-elle été la bonne?

M. Barsch explique au préalable que l'Amicale des légionnaires de Genève, fondée en 1918, est la plus ancienne amicale de ce genre en Suisse. A celle-ci s'ajoutent l'Amicale des légionnaires suisses romands (Vaud-Valais) et l'Amicale des légionnaires suisses allemands, qui n'ont aucun rapport hiérarchique entre elles et qui sont rattachées à celle de Paris (Fédération des sociétés des anciens légionnaires). Il donne quelques informations sur cette amicale (10 membres actifs et une trentaine de membres associés ou sympathisants). Selon ses renseignements, on comptait dans l'amicale un volontaire suisse habitant Paris qui a fait la guerre 1939-1940 et un franco-suisse qui s'était engagé en 1944. Il explique que les volontaires de la Légion étrangère française, fondée en

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

1851, y entraient souvent pour des raisons découlant d'une réalité économique difficile, par besoin d'aventure et même parfois à la suite de problèmes familiaux ou sentimentaux.

En ce qui concerne l'attitude des autorités suisses, elle découle d'une loi de 1927 qui interdit aux citoyens de ce pays de rejoindre les rangs d'une armée étrangère. Cette loi ne lui paraît cependant pas être appliquée dans la réalité. A l'heure actuelle, il n'y a pratiquement plus de Suisses dans la légion.

Un commissaire fait remarquer que les légionnaires de la Légion étrangère française ont en grande majorité rejoint de Gaulle au moment de la guerre et qu'ils ont lutté contre le nazisme. Cette remarque est confirmée par M. Barsch, qui estime que quelques personnes sont décédées à cette époque. Un commissaire lui ayant demandé s'il connaissait personnellement des Suisses ayant fait partie de la légion à cette époque ou s'ils étaient tous décédés, M. Barsch remarque que ces personnes auraient ou ont plus de 80 ans actuellement et qu'il est lui-même beaucoup plus jeune. Il n'a pas l'impression que ces personnes ont eu des problèmes à leur retour en Suisse. Il s'agissait par ailleurs souvent de Franco-Suisses.

En réponse à la demande d'un autre commissaire, il confirme que ces légionnaires ont été honorés par la France. Il s'agissait cependant souvent de Français qui se faisaient passer pour des Suisses afin de pouvoir être incorporés. Les légionnaires sont par ailleurs tous pensionnés, qu'ils soient suisses ou non. Il répond également que les Suisses ont effectivement droit à une gerbe de fleurs de la Ville et du Canton lors des cérémonies du souvenir le 11 novembre devant le consulat de France. Cette gerbe de fleurs peut également concerner des combattants de la guerre 1914-1918. Les archives manquent malheureusement qui permettraient de donner un nom à toutes ces personnes.

A un troisième commissaire, M. Barsch explique que les légionnaires reçoivent une solde, notamment en raison du fait qu'ils font intégralement partie de l'armée de terre française et, bien entendu, une pension de retraite ou d'invalidité, de même que leurs survivants en cas de décès. Ils peuvent aussi recevoir une promotion dans cette dernière armée jusqu'à un certain grade.

Un commissaire lui demandant si les légionnaires s'attaquaient aux civils pendant les guerres, M. Barsch répond qu'il ne souhaite pas traiter de ce sujet.

Un autre commissaire lui demandant une estimation du nombre des légionnaires genevois, il n'est pas en mesure de répondre avec précision. Des archives existent à Aubagne, mais celles-ci sont lacunaires. M. Barsch soulève le fait que l'engagement dans des armées étrangères est une tradition en Suisse. Lorsqu'un commissaire lui demande s'il estime qu'il faut réhabiliter les membres suisses de la légion s'étant engagés aux côtés de de Gaulle, M. Barsch répond que c'est une bonne chose, mais qu'elle n'est pas indispensable.

Audition de M. Gilbert Ceffa

M. Ceffa se présente en expliquant qu'à l'âge de 18 ans, étant scout à Genève, il a donné un coup de main à la fin de 1942 au curé Desclouds de Thônex qui faisait passer clandestinement la frontière sur le Foron à certaines personnes ou à certains messages. Par la suite, il a continué cette activité dans le cadre des liaisons entre les services de renseignements suisses et le réseau Ajax. Il explique que Genève était une plaque tournante très importante du renseignement militaire pendant la guerre.

En ce qui concerne la commémoration des personnes de la région impliquées dans des activités de résistance, de renseignement ou d'aide au passage des réfugiés, il peut dire qu'à l'initiative de M. Herbert Herz, ingénieur juif suisse qui a lui-même reçu la médaille des justes, des plaques commémoratives ont été mises en place à Collonges-sous-Salève et à Douvaine afin de rendre hommage à l'épopée œcuménique de la Résistance chrétienne au secours des juifs pourchassés et au service de la libération de la France (selon le document remis à la commission et intitulé «Ma vie pour la tienne», de Alain Perrot, René Nodot et Jean-François Perrier). Lors de la pose des plaques commémoratives, une vingtaine de personnes étaient encore vivantes, toutes les autres ont été honorées à titre posthume.

M. Ceffa ne connaît pas personnellement de combattants. Il connaît des gens de l'ombre ayant résisté et protégé des juifs à la frontière, dans le secteur allant de Collonges-sous-Salève à Ville-la-Grand. A sa connaissance, une personne juste est M^{me} Rosa-Maria Naef, qui a été renvoyée par la Croix-Rouge pour avoir sauvé la vie d'enfants juifs. Elle n'a d'ailleurs pas encore été réhabilitée et n'a pas reçu les honneurs qu'elle méritait. Elle a quitté la Suisse par la suite en raison de cette attitude. Il cite ensuite le nom d'un juste, le père Favre, qui a été fusillé par les nazis. La commission pourra peut-être obtenir certains renseignements auprès de M^{me} Marie-Louise Lefevbre, à Douvaine, ou auprès de M^{me} Perrot, mais cette dernière personne préfère en général que le comportement de ces justes serve de leçon pour le présent plutôt qu'à des commémorations du passé! M. Ceffa dit aussi connaître par ailleurs le nom de certaines personnes ayant agi comme agents de renseignement, mais celles-ci le faisaient en tant que professionnels dans l'armée suisse. Il rappelle que les informations n'étaient pas diffusées de tous côtés à l'époque, pour des raisons de prudence. Souvent aussi, les personnes désirant résister ne savaient à qui s'adresser et il leur était répondu qu'elles étaient plus utiles sur la frontière franco-genevoise. Les futurs combattants entraient plutôt en contact avec les Anglais ou avec le réseau Combat. Il se demande enfin s'il n'y aurait pas des renseignements à trouver concernant les membres des Francs-Tireurs partisans (FTP: la résistance communiste), qui ont notamment fait passer des personnes en Suisse par le train Annemasse-Eaux-Vives, auprès du Musée de la Résistance de Bonneville.

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

Note du rapporteur: M. Ceffa, de nature modeste, oublie de mentionner qu'il vient de recevoir de la part de la France la médaille de chevalier de la Légion d'honneur pour ses activités et ses travaux de recherche relatifs à cette époque troublée! Encore une preuve que, si la Suisse n'a pas fait grand-chose pour honorer ces personnes, la France, elle, ne les a pas oubliées!

Discussion générale

Un commissaire a été choqué par le côté militariste de la première audition et serait beaucoup plus favorable à un hommage non nominatif concernant le combat des gens de l'ombre. A l'intention du président de la commission, il remarque qu'il manque un volet aux auditions qui est celui des résistants communistes. Ceux-ci étaient probablement les plus nombreux. Un autre commissaire a été choqué que l'on auditionne un ancien légionnaire qui a combattu lors des guerres coloniales françaises (Indochine et Algérie)! La résolution n'a, par ailleurs, rien à voir avec ces guerres! Il n'est cependant personnellement pas opposé à d'autres auditions dans les rangs des combattants contre le nazisme. Un troisième commissaire a le sentiment que ces combattants méritent l'hommage de la collectivité. Un autre commissaire propose d'élargir les termes de la résolution afin d'englober les combattants de l'ombre en adoptant les termes de «Suisses qui ont œuvré pour la libération de la France».

La séance se termine par un passionnant débat de méthode pendant lequel la commission se rend compte qu'elle n'a pas les moyens de faire une véritable enquête sur le sujet et encore moins un travail historique de qualité.

Séance du 15 novembre 2001*Audition de M. Zinia Rolando, ancien légionnaire d'origine suisse*

M. Rolando explique qu'il a été incarcéré à la prison de Saint-Antoine à son retour de la guerre et cela pendant un mois, parce qu'il s'était engagé dans la Légion étrangère. Il l'avait fait par amour de la France et par passion pour la cavalerie. Il n'avait pas de relation avec les Genevois. Il aurait été destiné, s'il était resté en Suisse, à devenir ouvrier agricole dans le canton de Vaud.

En réponse à un commissaire, il affirme qu'il a connu des combattants suisses à la légion. A un autre commissaire, il répond qu'il n'a pas été gêné par la prison ni au moment où il y était ni par la suite. Les magistrats lui ont dit de payer les taxes qu'il devait payer à la Suisse. Le consul de France de l'époque, M. Xavier de Gaulle, est intervenu en sa faveur. Il n'a pas été emprisonné en raison de taxes militaires impayées, mais plutôt parce qu'il était un insoumis. Après avoir fait son école de recrue, il était parti pour la légion par goût de l'aventure.

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

M. Rolando précise à un commissaire qu'il est entré à la légion le 8 mai 1939, avant le tout début de la guerre. Il ne réclame personnellement aucun honneur et est très heureux de la vie qui a été la sienne, en relation avec des écrivains illustres et d'autres personnalités. Dans le cadre de la légion, il a combattu notamment en France, au Maroc, est passé en Angleterre, en Libye et a participé au débarquement de Normandie. A un commissaire lui demandant quelle est sa nationalité, il explique qu'il est suisse, mais qu'il a également reçu la nationalité française en remerciement de ses états de service militaire.

Un commissaire s'intéressant aux éventuelles relations qu'il aurait pu avoir avec une amicale suisse d'anciens combattants, il explique qu'il n'habite pas la Suisse et qu'il n'y a jamais vécu à partir de la guerre. Au même commissaire, il répond qu'il n'est pas opposé au principe de la réhabilitation, mais que, pour lui, cela ne changerait rien. Il répond à un autre commissaire qu'il n'avait pas le sentiment de combattre pour défendre la Suisse, mais de se battre simplement contre l'hydre du nazisme. Il a rencontré beaucoup de Suisses dans la légion, mais il note qu'il n'existait pas de nationalités à la légion. Au même commissaire, il ajoute qu'il trouverait bien et normal qu'un honneur soit rendu aux combattants. M. Rolando explique alors qu'il a effectivement été décoré par la France à plusieurs reprises. Il vient à Genève lors des anniversaires du 18 juin et est très bien reçu à cette occasion par les autorités. Il précise que la Légion étrangère faisait partie des Forces françaises libres.

Audition de M. Laumonier, consul de France à Genève

Le président l'ayant remercié pour sa venue, le consul signale que cette invitation par une commission municipale est une première dans l'histoire, à sa connaissance, et qu'il espère que cette occasion se reproduira parce qu'elle est une source d'enrichissement.

Le président lui ayant demandé quelle avait été sa réaction à la lecture de la proposition émise par la résolution, M. Laumonier répond qu'il ne pouvait que manifester un intérêt pour cette proposition. Le consul souhaitant avoir quelques informations sur l'origine de l'initiative de la résolution R-29 et également savoir si d'autres tentatives avaient déjà eu lieu dans le même sens par le passé, un auteur de la résolution lui donne quelques explications sur le travail de la commission Bergier, travail intervenu, explique-t-il, en réponse aux demandes de restitution des fonds en déshérence. Les historiens de cette commission ont mis en évidence les compromissions de certains Suisses durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi, dans le même temps, le fait que certains autres Suisses ont lutté aux côtés des Forces françaises libres, dans la Résistance ou par le moyen d'interventions individuelles. Une partie de ces personnes ont été condamnées à la fin de la guerre et le gouvernement suisse est en train de les réhabiliter. Le rapport

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

de la commission Bergier devrait probablement être rendu à la fin de cette année. M. Laumonier constate que cette question est plutôt une affaire interne à la Suisse, mais que l'on ne peut être que favorable, en tant que Français, à la proposition de la résolution. Il n'a pas à intervenir dans un travail de mémoire collective, mais il prend acte d'une initiative qu'il salue.

Un commissaire rappelle l'existence du mur de l'arrière-cour du consulat, mur sur lequel sont gravés les noms de 19 personnes (Français résidant à Genève ou Suisses) qui sont morts au combat durant la guerre 1939-1945 (voir la photographie en annexe). Il explique que la commission s'intéresserait à cette liste et qu'elle se demandait lesquelles de ces personnes étaient réellement de nationalité suisse. Le commissaire dit également que l'habitude de la reconnaissance officielle n'est pas très inscrite dans la tradition suisse, même si les autorités genevoises sont bien présentes le jour de la célébration du 11 novembre. Il note aussi que le mur est entretenu par les services municipaux de la Ville de Genève et que des gerbes de fleurs de la Ville et du Canton y sont déposées à cette date. Il demande si le consulat peut rechercher des informations sur les 19 noms en question. M. Laumonier dit qu'il est d'accord de consulter les archives et d'entrer en contact avec Paris pour rechercher ces informations. Il le fait d'autant plus volontiers que la collaboration avec les autorités et services de Genève est excellente. Un commissaire remarquant que la commission s'intéresse aussi aux personnes qui seraient encore en vie, M. Laumonier dit qu'il est prêt à envoyer une demande aux archives de la légion, de Pau ou d'Aubagne, si une demande écrite lui est envoyée par une instance officielle.

Un commissaire précise que la commission est surtout intéressée par le nombre des combattants et par une évaluation globale. Un autre commissaire rappelle qu'une telle recherche est extrêmement laborieuse et difficile parce que les légionnaires craignaient d'être poursuivis et portaient souvent des faux noms. Il demande à nouveau au consul s'il peut également chercher à savoir si d'autres démarches analogues ont été entreprises par d'autres personnes. Il remarque que des légionnaires ont également déserté afin de rejoindre les Forces françaises libres (FFL). Un troisième commissaire insiste pour que l'on ne recherche que les légionnaires qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale dans les rangs des combattants contre le nazisme. Un autre commissaire remarque qu'il existait peut-être aussi des combattants qui n'étaient pas légionnaires. M. Laumonier ne voit pas d'inconvénient à faire une recherche pour savoir s'il existe en Suisse un consensus sur cette question de la réhabilitation.

Un commissaire lui demandant ce qu'il pense personnellement de l'idée de rendre hommage à ces personnes, s'il a quelque idée sur les formes que cet hommage pourrait prendre et s'il envisagerait éventuellement d'y collaborer, M. Laumonier répond qu'il doit naturellement consulter les autorités françaises, mais qu'il pense qu'elles recevront positivement la demande. Personnellement, il

pense que ces personnes méritent une telle démarche. Il explique qu'il n'est pas spécialiste des remises de décoration ou autre, mais qu'il imagine que les associations d'anciens combattants veillent à ce que ces hommages soient rendus aux personnes qui leur sont signalées.

Discussion générale

Les questions de méthode dominent la discussion. Par exemple, les demandes qu'a faites la commission auprès du consul sont-elles légitimes? S'agit-il d'honorer des personnes? La majorité de la commission estime qu'il s'agit avant tout d'honorer la mémoire, de laisser une trace plutôt que de récompenser des personnes particulières.

Un commissaire rappelle le fait qu'un représentant des résistants communistes FTP n'a pas encore été entendu, audition qu'il estime importante. Il remarque, par ailleurs, qu'il existait diverses sortes de combattants lors de cette époque troublée: FFL, FTP, AS, Combat, Ajax, etc. Un autre commissaire serait favorable à la rédaction d'une motion qui viserait à octroyer une bourse d'étude à un chercheur en histoire. Un troisième commissaire remarque qu'aucun nom n'a été gravé sur le monument des brigadistes ou sur le monument rappelant le souvenir de la répression de 1932. Un autre commissaire insiste néanmoins pour que la demande écrite de renseignements soit envoyée au consulat de France. On lui réplique que cela n'empêcherait pas la commission de clore le dossier. Il serait aussi possible d'inviter le Conseil administratif à chercher à retrouver ces anciens combattants.

Séance du 29 novembre 2001

Discussion générale

Le rapporteur communique à la commission quelques informations que M. Ceffa lui a transmises: «Le nombre des candidats à la résistance armée en France voisine était en fait trop élevé par rapport aux besoins militaires sur le terrain, il n'était donc pas possible aux dirigeants de la Résistance de les utiliser tous. Notamment en raison du fait que les combattants de certains réseaux étaient payés par Londres via Genève. C'est là une des raisons pour lesquelles les Genevois étaient peu nombreux dans leurs rangs. Les combattants suisses étaient, par contre, beaucoup plus nombreux le long de la longue frontière jurassienne ou valaisanne.»

Un commissaire a un projet d'invite pour la résolution qu'il soumet à la réflexion du groupe: une plaque commémorative pourrait être apposée de chaque côté du texte du monument aux morts du consulat de France. Cette proposition, si

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

elle est faite par le Conseil administratif, aurait beaucoup de chance d'être entendue rapidement. Un autre commissaire dit sa gêne que le monument, qui est actuellement sans plaque, soit modifié de cette manière. Un troisième commissaire note que le monument du consulat de France est principalement un hommage aux combattants morts lors de la Première Guerre mondiale. Un lieu sur le passage d'une frontière, comme la gare des Eaux-Vives, pourrait, peut-être, avoir une meilleure portée symbolique. En ce qui concerne les invites de la résolution, peut-être la commission pourrait-elle aussi demander au Conseil administratif d'encourager la diffusion de certains ouvrages d'histoire qui soient des références sérieuses sur le sujet, tel celui de M. van Dongen, par exemple. Ces ouvrages doivent informer les jeunes de ce qui s'est passé à cette époque-là à Genève. Un autre commissaire imagine que la plaque puisse être placée au bas, mais à l'extérieur du monument, cela afin de marquer la distinction entre l'hommage rendu aux soldats et citoyens morts au combat et ceux qui ont participé à la libération de la France mais y ont survécu. Le renforcement des liens avec le consulat et la rapidité d'exécution lui paraissent des éléments importants. L'idée de la gare des Eaux-Vives lui paraît cependant excellente aussi. Un commissaire est très gêné de voir que la commission, après avoir planché au départ sur la réhabilitation d'éventuels combattants genevois contre le nazisme, en soit actuellement à vouloir honorer diverses personnes qui ne sont même pas définies, c'est pourquoi il souhaite que l'on en revienne à l'idée d'origine. Un autre commissaire aime l'idée d'implanter un monument sur le terre-plein de la rue Sénebier au niveau du monument aux morts, parce qu'un hommage officiel est rendu chaque année à cet endroit. Il estime également qu'il s'agit de profiter au maximum des bonnes dispositions du consul actuel par rapport à ce projet. Un troisième commissaire craint, lui, une dévalorisation du monument aux morts si un second monument est installé en face de lui.

La commission planche ensuite sur le texte d'inscription qu'elle souhaite demander au Conseil administratif de graver. Ce texte sera probablement redéfini par ce dernier Conseil, mais l'essentiel est défini comme suit:

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif, avec l'accord du consulat général de France à Genève, de financer la réalisation et la pose d'une œuvre (par exemple, une plaque) commémorative à proximité du monument aux morts, à la rue Sénebier. Cette œuvre pourrait porter le texte suivant:

«En hommage aux femmes et aux hommes de Genève, citoyens et habitants qui ont défendu les valeurs démocratiques, humanistes et républicaines en participant à la libération de la France (1940-1945). Genève reconnaissante.»

Vote

Un commissaire rappelle qu'il faut demander au Conseil administratif, d'une part, de favoriser la lecture par le public, et plus particulièrement par les écoliers et les étudiants, d'ouvrages sur cette période de l'histoire et, d'autre part, de ne pas oublier d'inviter les survivants lors de la cérémonie d'inauguration.

La commission vote à l'unanimité en faveur du texte ci-dessus et de l'invite proposée.

Un dernier élément à ce débat est apporté par le rapporteur qui, lors de la présentation du plan du cadastre (voir en annexe), attire l'attention de ses collègues sur le fait que la communauté israélite possède un important lieu de rencontre en face du monument aux morts du consulat de France! Il serait peut-être possible d'intégrer cette proximité topographique dans la future œuvre commémorative.

Annexes:

Historique concernant l'initiative parlementaire fédérale Reichsteiner.

Photos du monument aux morts situé à la rue Sénébier, dans le jardin du consulat de France.

Plans du cadastre.

Historique de l'initiative parlementaire Reichsteiner

Texte déposé par le conseiller national Paul Reichsteiner, conseiller national, le 22 décembre 1999.

Me fondant, d'une part, sur l'article 93 alinéa 1er de la Constitution fédérale et, d'autre part, sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante, sous la forme d'une demande conçue en termes généraux:

Il faudrait prendre un arrêté fédéral qui abrogerait tous les jugements pénaux prononcés contre les personnes qui ont aidé les victimes du régime national-socialiste et du fascisme à fuir. Dans cet arrêté fédéral, il faudrait inclure les jugements prononcés contre des Suisses qui ont lutté dans la Résistance et au cours de la guerre civile espagnole en tant que membres des Brigades internationales contre le national-socialisme et le fascisme.

Développement

Le rapport de la Commission indépendante d'experts Suisse/Seconde Guerre mondiale concernant la politique en matière de réfugiés indique quelle était la marge de manoeuvre des autorités et des fonctionnaires. Le chapitre 4.2.3 (Des fonctionnaires suisses favorisent l'entrée en Suisse de fugitifs) donne de nombreux exemples d'actes courageux de fonctionnaires suisses ayant permis de sauver la vie de fugitifs menacés de mort. Pour ceux qui ont été condamnés à purger une peine pour ces actes, ces jugements, à l'exception de celui de Paul Grüninger (qui n'a été réhabilité qu'en 1995) n'ont, jusqu'à présent, pas été abrogés.

Il s'impose d'abroger, même à titre posthume, ces jugements prononcés contre ceux qui ont aidé des fugitifs. Par la même occasion, les Suisses qui ont été condamnés parce qu'ils avaient lutté pour la liberté et l'humanité et contre le national-socialisme et le fascisme dans les rangs de la Résistance et des Brigades internationales en Espagne, devraient eux aussi être réhabilités. Le Conseil fédéral ayant refusé d'agir, c'est à présent au Parlement de remédier à cette situation. C'est pourquoi il nous faut un arrêté fédéral.

Chronologie:

14-12-2000 CN Décidé de donner suite à l'initiative.

Rapport de la Commission des affaires juridiques du 31 octobre 2000

1 Texte et développement de l'initiative parlementaire du 22 décembre 1999

1.1 Texte

Voir plus haut.

1.2 Développement

Voir plus haut..

2 Considérations de la commission

a) Etat des travaux dans les Chambres et dans l'administration fédérales

Le 26 mai 1999, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion 99.3065 de la Commission des affaires juridiques concernant les condamnations pénales des combattants suisses des Brigades internationales et de la Résistance française. Le Conseil fédéral a précisé qu'il incombait au Parlement de se prononcer définitivement sur la question d'une amnistie. Le 7 mars 2000, le Conseil national a rejeté par 82 voix contre 53 la motion. Le 23 juin 2000, le Conseil national a pris acte sans y donner suite d'une pétition tendant à la réhabilitation des Brigadistes et des anciens Résistants. Le Conseil des Etats l'a suivi le 5 octobre 2000. Aucuns travaux allant dans le sens de l'initiative parlementaire ne sont actuellement en cours dans l'administration fédérale ou au niveau des Chambres fédérales.

b) Travail engendré par l'initiative et calendrier

La mise en œuvre de l'initiative parlementaire paraît possible dans un délai raisonnable. Le choix de l'instrument juridique le plus adapté pour aboutir à la réhabilitation nécessitera quelques travaux. Mais la proposition d'intervenir au niveau législatif par une norme générale et abstraite fixant les conditions auxquelles les jugements pénaux sont abrogés présente un grand avantage ; elle ne nécessite pas de recherches approfondies afin de retrouver et d'individualiser toutes les personnes concernées.

c) Considérations de la commission

La commission propose de donner suite à l'initiative parlementaire en tenant compte d'une mise en œuvre différenciée des mesures de réhabilitation.

L'initiative propose de réhabiliter les personnes qui ont aidé les victimes du régime national-socialiste et du fascisme à fuir, les Suisses qui ont lutté dans la Résistance ainsi que les Suisses membres des Brigades internationales. La commission souligne l'importance de la résistance démocratique contre toute dictature et est convaincue des risques de dérives vers l'horreur et le totalitarisme lorsque ces principes sont bafoués. Un examen sommaire des trois catégories de personnes visées par l'initiative parlementaire montre cependant que chacun des trois groupes de personnes relève de contextes différents et soulève des problèmes particuliers.

Pour ce qui est des Suisses engagés dans les Brigades internationales et, dans une moindre mesure, pour les personnes engagées dans la Résistance française, le droit actuel prévoit encore, comme à l'époque où les condamnations ont été prononcées, l'interdiction de servir dans une armée étrangère. L'état du droit et des valeurs de la société dans ce domaine incite la commission à une certaine retenue par rapport à la nécessité d'agir au travers d'un arrêté fédéral pour réhabiliter ces personnes. Le Conseil fédéral a sur ce sujet déjà exprimé ses remerciements et sa reconnaissance aux Suisses qui ont combattu en Espagne contre les forces fascistes et à toutes les personnes qui, durant la Deuxième Guerre mondiale, se sont opposées au nazisme et à ses effroyables conséquences (voir notamment la réponse du Conseil fédéral à la motion 99.3065 de la Commission des affaires juridiques). Un examen plus poussé de la problématique est cependant nécessaire et donnera certainement d'autres arguments pour nourrir le débat sur la manière de traiter le cas des Brigadistes et des Résistants.

La situation est différente pour les personnes qui ont aidé les victimes du régime national-socialiste et du fascisme à fuir. Si des actions telles que celles entreprises par les passeurs de réfugiés menacés d'extermination par un régime totalitaire devaient être jugées aujourd'hui, elles aboutiraient très probablement, suite à l'évolution du droit et des valeurs de la société, à des décisions différentes. Certes, les jugements de l'époque furent l'expression du droit en vigueur. Les considérations politiques ainsi que l'appréciation des dangers encourus par la Suisse reflètent les préoccupations d'un contexte historique difficile et différent. Le droit international n'avait, à titre d'exemple, pas encore connu les développements actuels sur le respect des droits de l'homme et en particulier sur la protection du statut de réfugié. La commission est d'avis qu'une solution est envisageable en vue de réhabiliter ces personnes issues de milieux sociaux et politiques très divers, qui ont adopté une attitude courageuse qui honore les valeurs démocratiques et humanitaires de la Suisse. Il importe pour la commission que les mesures prises soient l'expression d'une reconnaissance pour les personnes qui ont agi par profond respect de la dignité humaine, au risque de braver la loi. Mais cette réhabilitation ne se voudra pas une manière de réprobation à l'égard des tribunaux à l'origine des condamnations.

En conclusion, la commission est d'avis que l'élaboration d'une solution doit se faire de manière différenciée, en tenant compte des particularités, des contextes et des problématiques propres aux trois catégories de personnes visées par l'initiative parlementaire. Le premier groupe de personnes visé par l'initiative, les passeurs de réfugiés, donne l'occasion, au travers d'une réflexion sur la solution juridique la mieux adaptée à une réhabilitation, d'apporter une réponse politique adéquate aux événements mis en lumière par les travaux de la commission Bergier concernant la Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme. C'est également une occasion de professer par l'exemple et de souligner des actes courageux de certaines citoyennes et citoyens. La nécessité d'entreprendre rapidement des démarches se fait d'autant plus pressante que certaines des personnes concernées vivent encore et attendent cette reconnaissance.

Quelques membres de la commission s'opposent à donner suite à l'initiative. Ils jugent périlleux, répréhensible et contraire à la politique de neutralité de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale le fait d'aller combattre aux côtés de troupes étrangères. Il ne se justifie pas non plus de réhabiliter de manière globale toutes les personnes ayant aidé des réfugiés à fuir, sans tenir compte des circonstances et des motivations personnelles.

Proposition de la Commission

Conformément à l'article 21ter de la loi sur les rapports entre les conseils, la commission, réunie le 31 octobre 2000, a procédé à l'examen pour préavis de l'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Paul Rechsteiner le 22 décembre 1999.

L'initiative parlementaire vise à réhabiliter les personnes qui ont aidé les victimes du régime national-socialiste et du fascisme à fuir ainsi que les Suisses qui ont lutté dans la Résistance et les Suisses membres des Brigades internationales.

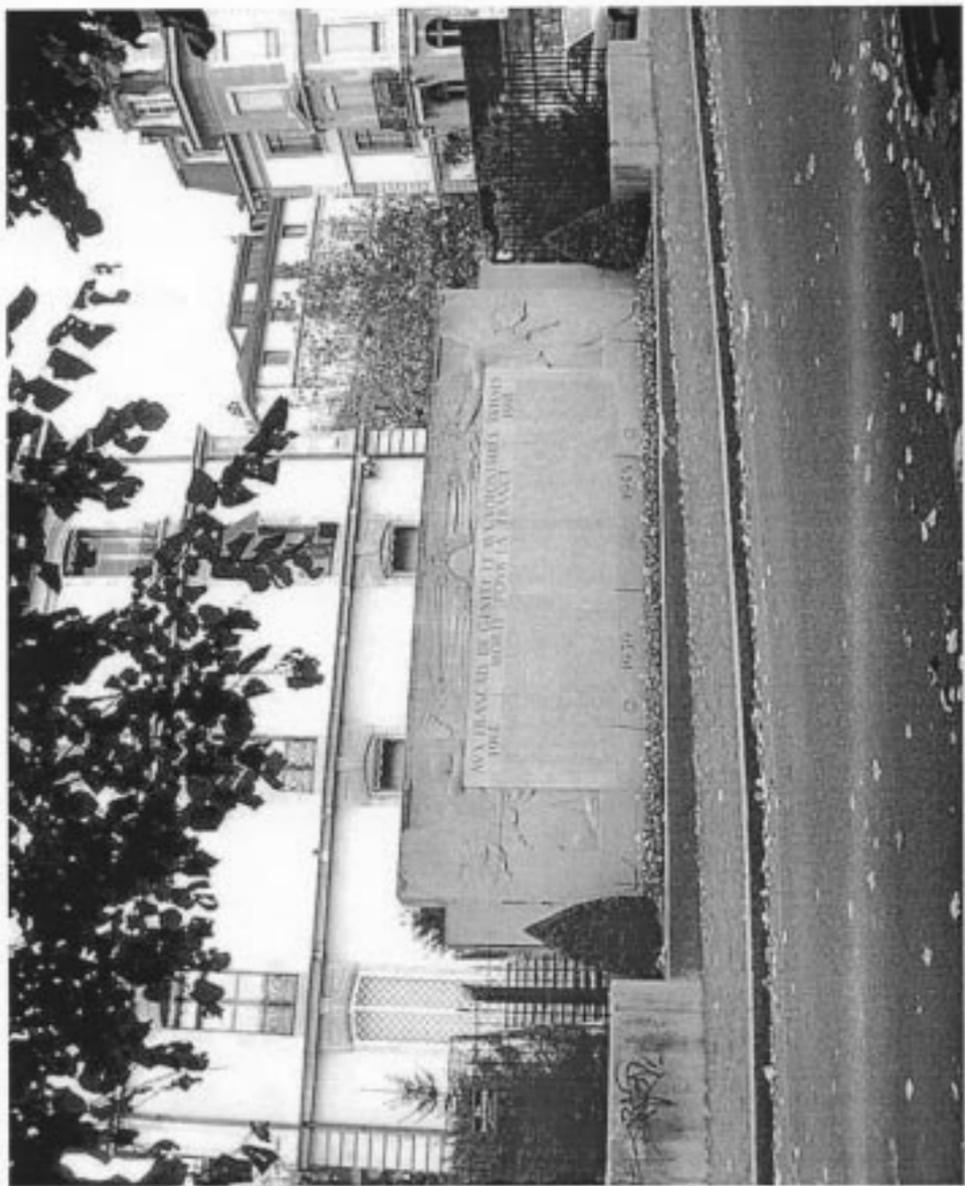
L'auteur de l'initiative était présent à l'occasion de l'examen de son initiative.

Par 11 voix contre 6 et 1 abstention, la commission propose de donner suite à l'initiative.

Le 14 décembre 2000, le Conseil national décide de suivre le préavis de la commission par 104 oui contre 50 non et 7 abstentions.

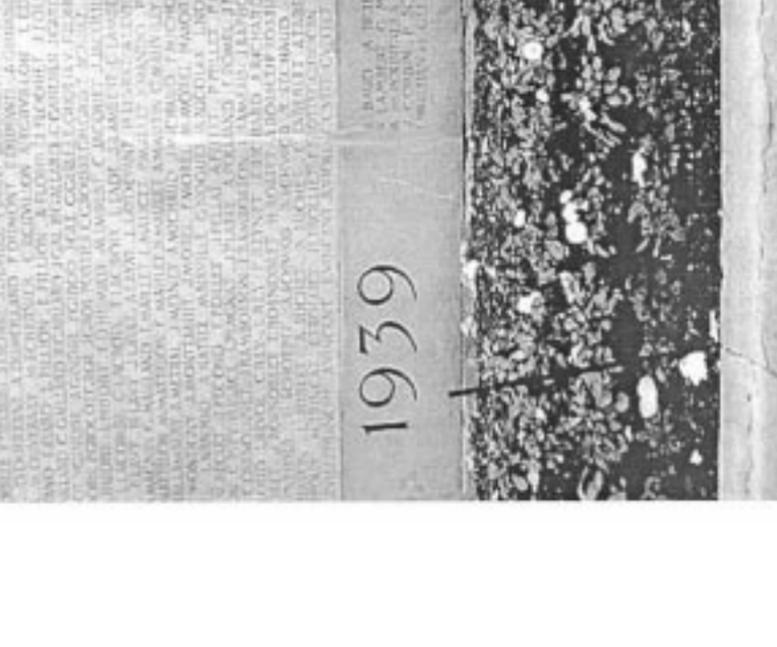
5 septembre 2002

La commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté à l'unanimité un projet de nouvelle loi fédérale sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre des personnes qui à l'époque du nazisme, ont aidé des victimes des persécutions à fuir (lv. Pa. 99.464). La loi tend à réhabiliter les personnes condamnées pour avoir porté secours aux réfugiés persécutés par le régime nazi. Une minorité de la commission veut étendre cette réhabilitation aux personnes condamnées pour avoir résisté au nazisme et au fascisme, que ce soit par la participation directe à des combats (guerre civile espagnole, résistance française) ou par des actions civiles. La loi prévoit un double mécanisme visant d'une part à annuler les jugements pénaux de manière générale et abstraite et d'autre part à faire constater, sur demande ou d'office, par une "commission de réhabilitation" que, dans un cas concret, l'acte général d'annulation trouve application. Les demandes de constatations pourront être adressées pendant 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi par les personnes condamnées ou leurs proches, ainsi que par des organisations suisses se consacrant à la défense des droits de l'homme. La loi précise que l'annulation des jugements pénaux n'ouvre aucun droit à des dommages intérêts ou à une indemnité pour tort moral.



1939

1945

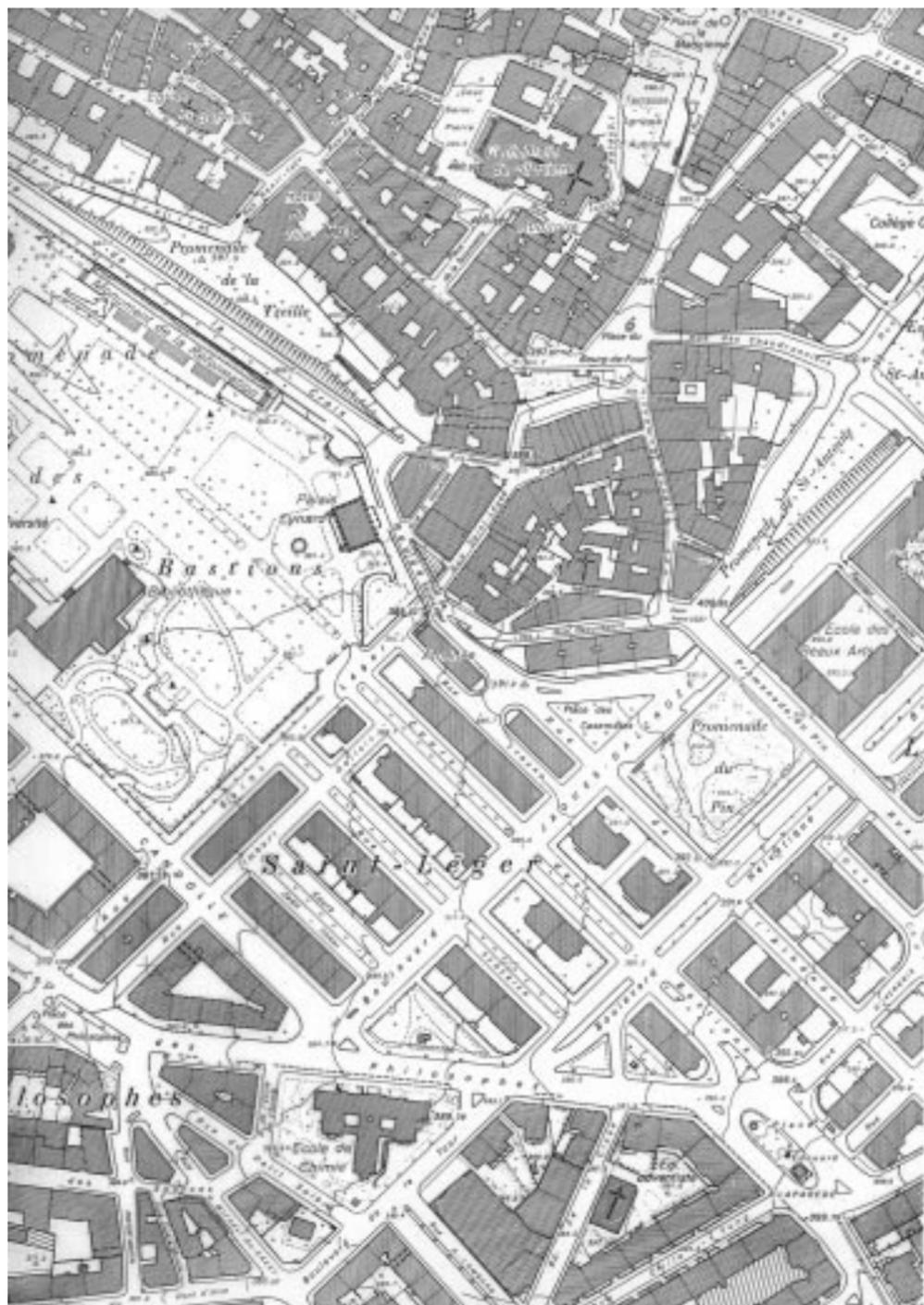


1939

1945

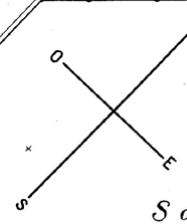
1939

1945



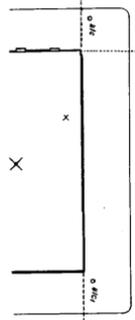


Feuille

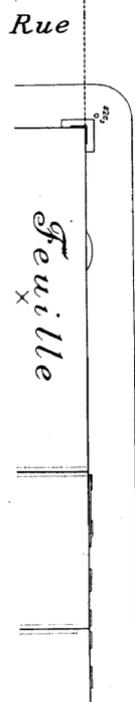
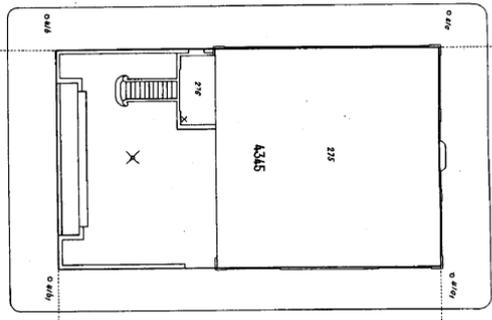


Rue

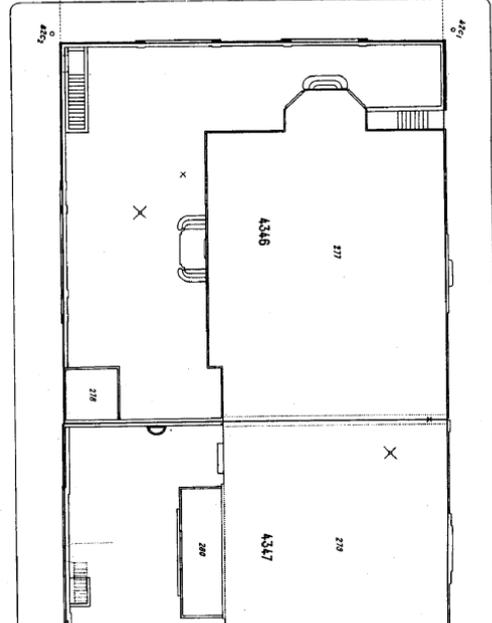
Sa



Rue



SENEBIER



IMBERT & GALLOIX

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

M. Georges Breguet, rapporteur (Ve). Ce soir, nous sommes de nouveau confrontés à notre histoire. Ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal porte un regard politique sur le passé, en se basant bien entendu sur l'œuvre des historiens. Cependant, comme nous aurons l'occasion de le répéter ce soir, nous ne sommes pas des historiens mais des politiciens. Suite à une étude concernant les personnes qui ont œuvré pour la libération de la France lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous proposons sur ce point un regard politique en proposant un travail de mémoire telle qu'il est formulé dans les conclusions de la commission des arts et de la culture, votées à l'unanimité à l'issue de ses travaux.

Tout d'abord, j'aimerais décrire brièvement la problématique étudiée par la commission. Le sujet est vaste: il s'agit d'un aspect de la Deuxième Guerre mondiale qui nous a fortement marqués. Je le dis d'autant plus qu'une petite partie d'entre nous sont nés pendant cette période et qu'il est important que les nouvelles générations puissent en avoir une image différente qu'une caricature, que celle-ci cherche à noircir complètement la Suisse ou, au contraire, en fasse un pays parfait.

La situation à Genève – je crois qu'il faut le répéter – n'était pas la même que dans le reste de la Suisse. De manière générale, les Genevois ont eu une attitude beaucoup plus remarquable qu'une partie des autres citoyens suisses. Cela était dû en partie à notre francophilie, car il faut avouer que nous formons avec nos voisins français une communauté d'intérêts qui partage une très riche histoire, laquelle s'est d'ailleurs enrichie pendant cette période sombre pour la France, ce qui conduira très probablement à renforcer les liens entre notre république et notre puissant voisin.

Nous avons eu l'occasion, au cours des travaux de la commission des arts et de la culture sur cet objet, de recevoir – pour la première fois, paraît-il, dans une commission municipale – le consul général de France à Genève, qui nous a déclaré que toutes nos actions seraient observées avec bienveillance de la part de la France.

Comment rendre hommage à des gens qui ont œuvré pour la libération de la France pendant la Deuxième Guerre mondiale? Selon nous, il s'agit en premier lieu d'essayer de connaître ce qu'ils ont fait et qui a véritablement participé à ce que l'on pourrait appeler une «aide» à la libération de la France. Il y a des gens qui ont combattu, et nous nous sommes aperçus qu'ils l'ont souvent fait dans la Légion étrangère. Le problème consistait à examiner ce qui s'était exactement passé dans la Légion étrangère, ce qui est complexe, car nous n'avons bien entendu pas eu accès aux archives, puisque nous ne sommes pas historiens. En outre, la situation était un peu trouble. Je cite le fait, par exemple, que de nombreux citoyens français qui voulaient s'engager dans la Légion étrangère ne pouvaient pas le faire, parce qu'ils étaient français; ils se faisaient donc passer pour

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

suisses. Nous avons découvert quelques personnes qui ont eu ce trajet de vie et l'ont suivi avec vaillance et bravoure. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, ont été récompensés par nos voisins français et ont reçu une décoration militaire.

En ce qui concerne les Genevois qui auraient combattu, non pas dans l'armée régulière, mais dans la Résistance, nos recherches ont été un peu moins convaincantes, dans la mesure où la Résistance... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! Il est difficile de parler dans un brouhaha pareil.

Le président. Je vous l'accorde, Monsieur Breguet, c'est pourquoi je demande le silence. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie d'écouter l'orateur.

M. Georges Breguet. La Résistance française a été très active en Savoie, il faut le savoir; c'est une des régions du territoire de la France qu'elle a libérées. Il se trouve que, pour des raisons historiques, il y avait de nombreux résistants dans notre région et qu'une partie de leur action était dirigée et financée depuis Genève. En raison du surnombre de travailleurs français qui ne voulaient pas aller en Allemagne dans le Service du travail obligatoire et de l'esprit de résistance des Savoyards, il y avait presque trop de volontaires par rapport aux places possibles dans les troupes armées de la Résistance. De ce fait, il n'y a pas énormément de Genevois ou de personnes habitant Genève qui ont directement participé à la Résistance, ce qui était d'ailleurs moins le cas dans d'autres régions de Suisse limitrophes avec la France.

Deux autres types de personnes ont joué un rôle important dans la libération de la France, et tout d'abord celles qui ont fait partie des services de renseignements. Il faut savoir que Genève a été une plaque tournante du renseignement international pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les services de renseignements suisses collaboraient avec ceux de la Résistance. De très nombreux faits d'armes importants ont été accomplis par ces personnes, soit des services de renseignements suisses, soit de ceux de la Résistance. Ces gens-là ont fait un travail admirable dans la Résistance pour la libération de la France.

Comme je parle sans notes, j'aimerais revenir un peu en arrière et évoquer les maquis français. L'un d'eux a eu une grande importance pour Genève, celui des francs-tireurs et partisans, qui était dans le réseau de la Résistance-fer, c'est-à-dire de la SNCF. La ligne de base qui servait pour la transmission de courrier et permettait de faire passer des gens d'Annemasse à Genève était la ligne Annemasse – les Eaux-Vives. Il y a eu là des faits de résistance exceptionnels qui méritent d'être soulignés.

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

Les réfugiés constituaient également un problème. Sur ce plan-là aussi, de très nombreuses personnes se sont manifestées. Vous savez que la commune de Genève n'a pas de frontière directe avec la France; par contre, les communes qui longeaient le Foron ont eu une activité extraordinaire, particulièrement les religieux. C'est un fait à souligner, qu'il s'agisse de religieux catholiques – certains prêtres ont d'ailleurs été fusillés par les Allemands – ou d'une partie des pasteurs suisses, qui faisaient la pastorale en France occupée; le pasteur Perrot, par exemple, qui vient de décéder, était un grand personnage lié à toute cette histoire.

En conclusion, puisque nous n'allons pas refaire toute l'histoire de cette période ce soir, la commission des arts et de la culture a décidé qu'il fallait d'une part faire un monument ou une plaque; nous laisserons au Conseil administratif la possibilité de choisir entre les deux solutions. Nous placerions ce monument ou cette plaque à la rue Sénebier. Près de la plaque actuelle, dédiée aux morts suisses et français pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, il y a un espace libre dans cette rue. Je tiens à souligner que cela ouvre des perspectives extrêmement intéressantes pour l'artiste, l'architecte ou l'urbaniste qui sera chargé de faire ce monument de mémoire, car il se trouve que la maison de la communauté israélite est située exactement en face. Le problème des réfugiés de confession israélite étant aussi l'un des grands problèmes de mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, il faut espérer que nous réussirons à intégrer tout cela dans un monument intéressant.

Je pense que vous avez tous lu les invites de la résolution. Je termine sa présentation en disant que je souhaite qu'elle soit acceptée à l'unanimité par cette assemblée.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Après le brillant résumé du rapporteur, la situation est bien posée. L'étude de cette résolution en commission fut marquée de moments assez forts, par exemple lorsque nous avons rencontré des témoins de l'époque concernée. «Genève, ville de paix» est un slogan qui convient particulièrement bien à notre cité et à la tradition plus que séculaire des Genevois qui se sont distingués dans la promotion de la paix, qui se sont engagés, qui ont pris des risques pour promouvoir et défendre ce concept indispensable au développement harmonieux des femmes et des hommes de notre planète. Or l'actualité montre combien la paix est fragile et mérite toute notre attention.

Dans la première moitié du siècle dernier, lorsque les conflits mondiaux étaient à nos portes et surtout que la «peste brune» menaçait la plus grande partie de l'Europe, des femmes et des hommes ont décidé d'agir. La Ville de Genève, reconnaissante, a rendu hommage récemment à ceux qui avaient rejoint les com-

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

battants pour la République espagnole, qu'elle a honorés de plusieurs façons, d'une part par l'érection d'un monument en l'honneur des Brigadistes, à l'extrémité de la rue Dancet, puis par une cérémonie regroupant les Brigadistes survivants ainsi que leurs familles. Un soutien à la parution d'un ouvrage scientifique et historique consacré à ce sujet a complété cette reconnaissance officielle; un exemplaire de ce livre fut offert à chacun de ces anciens combattants. Ce fut un moment d'une rare intensité et d'une grande émotion.

Ce mouvement de répulsion face au totalitarisme grandissant a également motivé des femmes et des hommes à s'engager pour résister au nazisme et entrer en résistance. Certains l'ont fait depuis l'intérieur de nos frontières, en aidant des personnes en danger de mort à traverser des frontières rendues hermétiques par nos autorités. En faisant preuve de désobéissance civile, ils ont honoré l'idée que nous nous faisons de la démocratie. Un film a récemment retracé les difficultés et les dangers qu'ont bravés celles et ceux qui méritent le titre de «justes».

D'autres, comme l'avaient fait les Brigadistes, ont rejoint clandestinement la Résistance. Après l'appel du 18 juin 1942, lancé depuis Londres par le général de Gaulle, des Suisses et des habitants de notre ville se sont engagés, certains dans les Forces françaises libres, d'autres dans la Légion étrangère et d'autres encore dans des groupes plus clandestins. Leurs motivations étaient diverses, mais tous ont eu un rôle dans la défense de valeurs qui nous sont chères. Les témoins de cette époque que nous avons eu le privilège d'auditionner en commission nous ont frappés par leur modestie, par leur pudeur en expliquant des faits qui leur semblaient naturels, par leur grandeur d'âme. Ce furent des moments d'une grande émotion pour chacun d'entre nous, et nous avons voté à l'unanimité le principe d'un hommage collectif à tous ceux qui ont pris ces risques, qui ont mis leur vie en jeu pour sauver l'Europe au nom de leur idéal.

Il peut sembler incongru que l'on honore des combattants dans une ville qui s'affiche comme une ville de paix. Cependant, nous vous encourageons à suivre les conclusions de ce rapport qui vous invitent à marquer pour la postérité la mémoire de ces femmes et de ces hommes par une plaque commémorative. Je pense qu'il est utile que les téléspectateurs qui suivent nos débats connaissent le texte que nous proposons pour cette œuvre, c'est pourquoi je vous le lis: «En hommage aux femmes et aux hommes de Genève, citoyens et habitants qui ont défendu les valeurs démocratiques, humanistes et républicaines en participant à la libération de la France (1940-1945). Genève reconnaissante.»

Nous invitons le Conseil administratif, si le Conseil municipal l'accepte, à prendre des mesures rapides afin de marquer cet hommage avant la disparition des derniers protagonistes. En effet, il est plus agréable de rendre hommage à des vivants qu'à des morts, car ainsi cet hommage aura une plus grande force symbolique, à un niveau démocratique et pédagogique, pour les générations futures.

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

M. Armand Schweingruber (L). La résolution amendée par la commission nous renvoie au débat que nous avons mené il y a plus de deux ans dans cette enceinte, quand la résolution initiale nous avait été présentée. C'était le 6 décembre 2000. Depuis, la commission des arts et de la culture a procédé à ses travaux. J'ai lu le rapport dans les détails; il est intéressant, et même passionnant sous certains aspects. Quant au fond, il faut procéder à une analyse réaliste de la situation.

Le sujet est délicat, j'en conviens, et il faut l'aborder sur la pointe des pieds, parce qu'il touche beaucoup de sensibilités. C'est un domaine où voisinent l'émotion et la raison, le grand problème consistant à parvenir à distinguer convenablement chacune de ces deux notions. J'aurais pu vous recommander de lire le *Mémorial* et ce que j'avais déclaré dans cette salle il y a deux ans à propos de la résolution R-29. J'avais dit pour commencer que la première impression que j'avais ressentie par rapport à cet objet était l'inversion des rôles. En effet, si un hommage est à rendre aux gens qui se sont battus ou qui ont aidé d'une autre manière à la libération de la France, ce devoir de mémoire incombe à la France en premier lieu. C'est la première chose à dire.

Ce devoir de mémoire est déjà réalisé par le biais du monument situé à la rue Sénebier, à côté du consulat général de France, en face de la maison de la communauté israélite; vous le connaissez. Il est intitulé «Aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France». Il y a une immense liste de personnes pour la guerre de 1914-1918, et une liste beaucoup plus restreinte pour le conflit de 1939-1945. J'admets qu'il s'agit là d'un hommage aux morts, et non pas aux survivants qui sont encore de ce monde à ce jour.

Néanmoins, je pense qu'il faut bien distinguer l'aspect émotionnel qui consiste à respecter le courage et la prise de risques de toutes ces personnes à l'époque, dans des conditions difficiles, et l'aspect rationnel qui touche le respect des lois en vigueur en Suisse, avant tout de la Constitution fédérale. A l'époque, c'était l'ancienne Constitution de 1874 qui prescrivait, dans son article 18, que tout Suisse est astreint au service militaire. On trouve le même texte dans la Constitution de 1998, lequel stipule que tout citoyen de nationalité suisse est astreint au service militaire, mais il n'est pas ajouté que celui-ci doit être accompli dans l'armée étrangère ou suisse de son choix. C'est un détail important à rappeler. Cela signifie qu'il n'y a pas de libre choix, selon notre Constitution, quant au lieu où l'on veut aller exercer ses talents sur le plan militaire. Il y a d'autres lois qui interdisent d'ailleurs formellement le service militaire à l'étranger.

Comme le rappelle fort bien le rapport à un moment donné, cela est lié à une initiative parlementaire fédérale, déposée par le conseiller national Paul Reichsteiner en décembre 1999, qui demandait l'abrogation de tous les jugements pénaux de l'époque, aussi bien en ce qui concerne l'aide aux fugitifs que la

lutte armée, que ce soit dans la Résistance, dans la Guerre civile espagnole – sujet déjà traité – au nom de la lutte contre le fascisme ou contre le nazisme. La Commission des affaires juridiques du Conseil national s’est penchée sur ce sujet et a pris position en décembre 2000. Elle opère une distinction entre ce que l’on peut appeler l’aide aux fuyitifs, d’une part, et la lutte armée, d’autre part.

Il est clair que, de mon point de vue et de celui de nombreuses personnes qui ont étudié les problèmes de la Seconde Guerre mondiale, l’interprétation très littérale des dispositions légales en vigueur à l’époque a été trop restrictive. Le cas le plus flagrant que tout le monde garde en mémoire est celui de Paul Grüninger, à l’époque – en 1938 – chef de la police du canton de Saint-Gall, qui, par l’établissement de faux papiers, a contribué au sauvetage d’environ 3000 personnes d’origine juive. Il a perdu sa place et a fini sa vie dans la misère; ce n’est que très tardivement, il y a peu d’années, qu’il a été réhabilité aussi bien sur le plan pénal que politique. C’est tout de même un indice à suivre.

Le Conseil national, à la suite des conclusions de sa Commission des affaires juridiques – le Conseil des Etats, lui, ne s’est pas encore prononcé – a préconisé la réhabilitation des personnes qui ont pratiqué l’aide aux fuyitifs, car de nombreux exemples méritent notre plus grand respect, notamment sur la frontière genevoise, mais il n’a pas franchi le pas de la réhabilitation de ceux qui se sont engagés dans la lutte armée au sein d’armées étrangères.

Cela me permet d’en venir à la conclusion de notre groupe. Si la résolution R-29 était conforme à la position prise par le Conseil national, en bonne logique, nous pourrions nous y rallier. Néanmoins, comme elle préconise l’extension de cet hommage à toutes les personnes dont il a été fait mention, notamment en ce qui concerne la lutte armée dans des armées étrangères, formellement interdite par notre Constitution et par la loi, cela rend pour nous son acceptation impossible. Néanmoins, par respect pour les personnes qui ont eu le courage d’aller s’engager à l’étranger et qui ont pris de gros risques personnels, que ce soit pour des motifs d’idéalisme, d’aventurisme, d’esprit civique – ils avaient peut-être la double nationalité – nous pratiquerons l’abstention en ce qui concerne cette résolution.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Concernant une question de vie ou de mort face au nazisme, l’abstention des libéraux me semble vraiment bien maigre comme réaction, car, au fond, nous ne discutons pas d’un problème juridique mais d’un problème moral. Les Suisses qui ont combattu les nazis sont considérés encore aujourd’hui, en 2003, comme des délinquants. Ce cas est absolument unique au monde, c’est ignoble! Voilà pourquoi, puisque la Suisse n’a pas pu nettoyer son passé, j’ai vu encore aujourd’hui dans la *Tribune de Genève* un article au sujet du

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

livre du sous-secrétaire d'Etat américain Stuart Eizenstat, qui brocarde la croix suisse et en fait une croix gammée. Tant que la Suisse n'aura pas reconnu sa faute, et en particulier qu'il est ignoble d'avoir condamné des Suisses pour avoir combattu le nazisme, tant que ce genre de condamnations ne seront pas radiées, on verra fleurir ce type de littérature.

Pour en revenir au fond, la Suisse a été épargnée par la Seconde Guerre mondiale, mais elle n'est pas sortie moralement grande de ce terrible conflit. Quand je parle de la Suisse, je pense naturellement à celle du Conseil fédéral, à l'armée, aux banques et à l'industrie qui s'accommodèrent fort bien de la «peste brune», voire qui l'encouragèrent. Mais une autre Suisse, celle d'en bas, celle que nous voulons représenter, n'a cessé, avant même l'accession d'Hitler au pouvoir, de lutter contre le nazisme. De très nombreux compatriotes se sont engagés clandestinement pour accueillir ou faire passer des réfugiés. Ces Suissesses et ces Suisses courageux ont été inquiétés par les autorités de l'époque, condamnés et parfois même emprisonnés pour leur geste courageux. Je songe, par exemple, à la Genevoise Aimée Stitelmann, condamnée, après la guerre, à quinze jours de prison par un tribunal militaire genevois pour avoir fait passer des réfugiés.

D'autres se sont engagés directement dans la bataille, armes à la main, en passant des armes pour la Résistance, en mettant leur vie en péril, en participant à des raids contre l'occupant nazi. Ce sont les résistants. La commission des arts et de la culture a auditionné M. Zinia Rolando, né à Genève en 1921. Engagé dans la Légion étrangère, il a été blessé lors de la campagne de France de mai 1940; ensuite, en juin, il parvient à être démobilisé, rejoint de Gaulle à Londres et là, comme beaucoup d'autres, il quitte la Légion étrangère pour s'engager dans les Forces françaises libres, l'armée du général. Il est à nouveau blessé dans les Ardennes et, le 8 mai 1945, il célèbre la libération à Berchtesgaden.

Après cinq ans de guerre, lorsque M. Zinia Rolando rentre dans sa patrie, ce n'est pas le tapis rouge qui l'attend, mais une cellule à la prison de Saint-Antoine. En effet, un juge militaire, non pas borné mais particulièrement borné, applique à la lettre le code pénal militaire, article 94: interdiction de s'engager dans une armée étrangère sans l'accord du Conseil fédéral. Ce juridisme étroit était incompréhensible en 1945. Le fils du général de Gaulle, Xavier de Gaulle, intervient donc en faveur de M. Rolando auprès des autorités helvétiques. Vous me direz qu'il est bien compréhensible qu'un Français se soucie d'un combattant pour la France libre. Mais même des officiers suisses s'étonnèrent de voir des combattants antinazis condamnés en 1945 après la guerre. Tel ce juge Meyer, capitaine de l'armée suisse, qui déclarait à propos d'un Suisse engagé dans l'aide à la Résistance, je cite: «Ce n'est pas en poursuivant avec acharnement l'exportation illégale d'un pistolet que la Suisse fera oublier que, malgré sa neutralité, elle fabriquait et exportait, avec le consentement des autorités, des canons pour les

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

Allemands.» Ce capitaine Meyer, juge dans l'armée suisse, conclut: «Personne n'aurait trouvé étrange que, au lendemain de l'Armistice, on décide de passer l'éponge.»

Le juge Meyer écrivait ces lignes en juillet 1945. Près de soixante ans après la fin de la guerre, ces condamnations, que le capitaine Meyer qualifiait d'«étranges», sont devenues franchement grotesques. En décembre 2002, le Conseil national a refusé d'amnistier les combattants des Brigades internationales et les combattants antinazis. Il a par contre – une porte s'entrouvre – accepté le principe de la réhabilitation de nos compatriotes condamnés pour avoir aidé des réfugiés. Mais c'est une demi-mesure! A Lucerne, par contre, la mesure est complète: c'est un lion démesurément majestueux qui rappelle l'engagement des Suisses... pour la monarchie française! Dans notre pays, il n'y a pratiquement aucun monument qui commémore ces Suissesses et ces Suisses qui s'engagèrent pour défendre la République française outragée par l'occupant nazi. La Ville de Neuchâtel sauve l'honneur: l'été dernier, elle a érigé une plaque en l'honneur de l'officier neuchâtelois Georges-Henri Pointet, engagé dans les Forces françaises libres et mort lors du débarquement de Provence en 1944.

La Ville de Genève se doit elle aussi d'honorer et de rappeler l'engagement de nos citoyens – ils étaient nombreux – qui se sont engagés contre le nazisme. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Coste (S). Vous transmettez au préopinant libéral abstentionniste, Monsieur le président, qu'il est des propos que nous ne pouvons laisser passer actuellement. Les personnes que nous avons auditionnées, de même que toutes celles qui ne sont plus là pour témoigner ont choisi la meilleure façon pour elles de remplir non pas leur devoir militaire, mais leur devoir de conscience. Il est parfois plus honorable de désobéir que de suivre servilement des ordres ou des lois, bien que nous siégions dans un parlement où chacun d'entre nous a promis de respecter les lois... mais jusqu'à la limite de notre conscience.

L'actualité montre l'émergence d'une désobéissance civique, l'affirmation d'une opposition aux ordres des futurs belligérants. Au moment où le président belliqueux d'une grande puissance va jusqu'à affirmer regretter le sacrifice des *boys* qui reposent dans les cimetières de Normandie ou des Ardennes, nous devons au plus vite, au nom des principes et de l'esprit de Genève, rendre hommage à ceux qui ont osé s'exposer pour la paix.

M. Georges Breguet, rapporteur (Ve). Je vais essayer de terminer ce débat en le recentrant un peu sur ce que nous avons essayé de faire avec cette résolution

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

R-29, car je trouve que, jusqu'à maintenant, nous nous sommes un peu égarés dans la discussion. Nous avons cité beaucoup de cas particuliers et, pour le groupe libéral, j'aimerais citer le lieutenant Paul de Saugy, qui faisait partie du Bureau de renseignements suisse et qui travaillait sur France avec la Résistance. Il y a tout un réseau, le réseau Ajax – le groupe libéral le sait très bien – dans lequel une partie des officiers suisses francophones ont joué un rôle extrêmement important pour les contacts avec la Résistance française, depuis Genève, entre autres. Ce sont aussi ces gens-là que nous voulons honorer.

En ce qui concerne les cas dont a parlé M. Künzi, ils sont réels, mais j'ajouterais le curé Desclous, un brave Genevois catholique, comme l'étaient certaines communes suburbaines, dont la cure était située au bord du Foron. Cet homme a risqué sa vie à ce moment-là, de même que certains autres ecclésiastiques français et suisses. Je pense que nous pourrions clore ce débat en rappelant le poème d'Aragon, qui disait: «Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...» Tous ces gens se sont retrouvés pour aider à la libération de la France, et je suis un peu dépité de voir que chacun cherche ce soir à tirer la couverture à soi. Nous ne sommes ni le Conseil national ni le Conseil fédéral, mais nous essayons de proposer un hommage de la part de notre ville. Ce n'est pas une réhabilitation juridique, mais une réhabilitation morale.

M. Michel Ducret (R). Je ferai d'abord une petite remarque à la suite de ce qu'a dit M. Künzi tout à l'heure. Si les Suisses qui ont combattu les nazis ne sont plus considérés comme des délinquants, ne craignez-vous pas que, par esprit de neutralité, les Suisses de la «Légion Condor» ne soient pas non plus considérés comme des délinquants? Je crois qu'il faut prendre garde à ce que l'on avance. Ce problème est un vrai problème, et parfois il faut y penser dans les deux sens.

En outre, je pense que M. Bréguet se berce d'illusions lorsqu'il prône une espèce de réécriture de l'histoire suisse et genevoise quant à la situation qui prévalait durant le dernier grand conflit mondial dans notre cité et dans notre canton. S'il est vrai que Genève abritait des forces fortement antifascistes, il n'en est pas moins tout aussi exact que c'est à Genève que les fascistes suisses ont connu la plus grande popularité. C'est aussi à Genève que les forces communistes ont eu le plus de succès et, à cette période-là, ils étaient tout sauf antifascistes.

Contrairement à une idée reçue selon laquelle la Genève francophone était fortement antiallemande, tandis que la Suisse alémanique était tournée vers le grand frère germanique, c'est bien au contraire cette dernière, en général, qui s'est montrée la plus antinazie, par simple peur d'être absorbée par la Grande Allemagne et par un esprit d'indépendance extrêmement fort.

D'autre part, on parle de Genève, ville de paix. Certes, c'est vrai, mais c'est aussi Genève, ville de confrontation des idées; à l'époque, celles-ci ont été extrêmement vives, puisque l'on sait qu'elles sont même allées beaucoup trop loin et que l'on a, hélas, compté les victimes qu'elles avaient causées peu avant la guerre. Voilà donc aussi une réalité genevoise qu'il ne faut pas négliger. On ne peut pas faire de l'angélisme à tout prix.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais dire qu'il faut se garder de récrire l'histoire, comme l'insinuent sournoisement certains intervenants dans le cadre de cette résolution qui, par ailleurs, est bien compréhensible et respectable. A ce jeu qui consiste à récrire l'histoire, l'hexagone voisin s'est si bien pris qu'il se berce de l'illusion que toute la France a fait partie de la Résistance, alors que l'on sait que c'est très loin d'être le cas. Ces discours, ces honneurs ne font guère partie de nos traditions, et je n'aimerais pas que l'on récrive l'histoire à la manière dont l'ont fait les Français.

C'est loin de nos traditions parce que, si nous avons parfois, dans ce pays, été trop silencieux avec la vérité – je le reconnais très volontiers – nous avons au moins eu la pudeur de ne pas récrire l'histoire pour nous faire plus brillants que nous ne l'étions. J'interviens donc simplement ce soir en disant qu'il faut se garder d'une telle tentation. Lorsque j'entends l'enthousiasme de certains qui font l'apologie de véritables héros, je ne veux rien ôter à ces réalités-là, mais il ne faut pas croire que tout Genève est concerné – ce n'est qu'une partie des Genevois. Il faut leur rendre justice par rapport à la situation d'alors et ce que nous en connaissons, mais je crois qu'il faut se garder de l'angélisme et d'une réécriture de l'histoire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà ce que j'avais à dire.

M. Armand Schweingruber (L). Il est temps de conclure. J'ai trois remarques à ajouter à la suite de tout ce qui a été dit. Tout d'abord, nous estimons cohérente la position libérale que j'ai exprimée, du fait qu'elle est calquée sur celle du Conseil national qui, par l'entremise de sa Commission des affaires juridiques, a fait une analyse rigoureuse et réaliste de la situation.

Mes deux autres remarques concernent l'intervention de notre collègue Künzi tout à l'heure. Tout d'abord, il nous a resservi l'histoire du Lion de Lucerne, déjà évoquée par lui il y a deux ans. Il faudrait simplement lui rappeler que les soldats suisses au service de la France sous Louis XVI, à l'époque de la Révolution française, n'étaient pas des engagés volontaires, puisqu'ils l'étaient dans le cadre de traités d'Etat à Etat.

J'en viens à ma troisième remarque: notre collègue a fait toute une dissertation sur le contexte – tel qu'il le voit – du second conflit mondial et de la position

Résolution: combattants suisses pour la libération de la France

de la Suisse à ce sujet. On ne peut pas retracer ici complètement l'histoire de cette période, et il nous faudrait mener de grandes conférences dans ce cénacle pour arriver à décortiquer toute la vérité, mais j'aimerais simplement recommander à M. Künzi, pour sa documentation générale, de lire quelques autres ouvrages que ceux du professeur Jean Ziegler, qui sont sur ce sujet absolument partiels et totalement erronés sur de nombreux points.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je répondrai à M. Schweingruber – vous lui transmettez, Monsieur le président – que mes lectures ne se résument pas aux ouvrages de Jean Ziegler, que je trouve très bons, d'ailleurs. J'ai également lu les ouvrages de M. Georges-André Chevallaz, par exemple, qui réussit tout simplement, en parlant de la Guerre d'Espagne, à confondre, dans la huitième édition de son livre, les Brigades rouges et les Brigades internationales! On ne peut plus lui transmettre nos remarques pour les corrections, mais vous voyez à quel point les ouvrages de votre camp, Monsieur Schweingruber, mériteraient d'être réécrits.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Conseil fédéral a mandaté une commission pour écrire un rapport sur les relations économiques et politiques de la Suisse, ainsi que sur le problème des réfugiés, lors de la Seconde Guerre mondiale. En effet, cette histoire-là, après soixante ans, n'avait pas été écrite.

Pour en revenir à votre remarque, Monsieur Schweingruber, selon laquelle la Ville de Genève ou la Suisse ne doivent pas honorer les combattants helvétiques antinazis et que c'est à la France de le faire, je vous répondrai que ces gens-là avaient la profonde conviction de se battre en fait pour la liberté de la Suisse. J'ai interviewé M. Eugène Grobet, qui habite maintenant à Vevey, qui s'est battu à Narvik dans la Légion étrangère et qui a ensuite rejoint les Forces françaises libres. Pourquoi a-t-il voulu poursuivre le combat après la défaite de juin 1940? Pourquoi a-t-il répondu à l'appel du général de Gaulle? Parce qu'il estimait que le meilleur moyen de défendre ses deux sœurs en Suisse, c'était de repousser les nazis en les combattant si possible en dehors du sol helvétique. C'est pour cela que ces gens-là méritent toute notre gratitude. S'ils ne s'étaient pas battus à El-Alamein et ailleurs, les nazis auraient pu envahir la Suisse.

Le problème dont il s'agit ici n'est pas d'ordre juridique. Le droit n'est qu'une question de rapports de forces, cela dépend de quel côté penche le juge. Pour les centaines de Suisses qui ont participé à la guerre d'extermination menée par les nazis sur le front de l'Est avec la bénédiction du Conseil fédéral, pour les quatre missions militaro-sanitaires du colonel Bircher, il n'y a eu aucune poursuite. Ces gens-là avaient la bénédiction du Conseil fédéral pour participer à la guerre d'extermination menée par les nazis, de la même manière qu'il est toujours pos-

sible, juridiquement parlant, pour des Suisses, de servir dans une armée étrangère. Nous en avons une preuve éclatante et folklorique: ce sont les gardes pontificaux.

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif, avec l'accord du consulat général de France à Genève, de financer la réalisation et la pose d'une œuvre (par exemple, une plaque) commémorative à proximité du monument aux morts, à la rue Sénebier. Cette œuvre pourrait porter le texte suivant:

«En hommage aux femmes et aux hommes de Genève, citoyens et habitants qui ont défendu les valeurs démocratiques, humanistes et républicaines en participant à la libération de la France (1940-1945). Genève reconnaissante.»

12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 (D-33 A)¹.

Rapporteur: M. Christian Zaugg.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, présidée par M. Michel Ducret, s'est réunie le mardi 5 novembre 2002 pour examiner cet objet. Elle a, à cet effet, auditionné M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21.

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport du Conseil administratif, 699.

M. Ferrazino prend derechef la parole pour présenter le rapport soumis à la commission. Il explique tout d'abord que le Conseil administratif a voulu, en présentant ce texte au Conseil municipal, l'associer à la mise en œuvre des postulats et objectifs contenus dans l'Agenda 21.

Le magistrat rappelle ensuite que la Suisse a signé la Convention de Rio, lors du Sommet de la Terre en 1992 qui a énoncé un certain nombre de mesures afin d'inscrire un développement durable à l'échelon de toute la planète bleue. Dans ledit protocole, qui s'adresse en priorité aux Etats, il existe un chapitre qui invite les collectivités locales à réaliser leur propre Agenda 21 en développant des initiatives adaptées à leur situation et contenant un panel de dispositions concrètes. C'est donc dans cet esprit que la Ville de Genève a pris un certain nombre de mesures afin de promouvoir le développement durable au sein de son administration mais aussi dans tous les projets d'aménagement ou de construction qu'elle présente au Conseil municipal. Elle va très prochainement, à titre d'exemple, remplacer le papier standard par du papier recyclé à tous les échelons de ses différents services. M. Ferrazino utilise, à ce moment-là, une image saisissante en indiquant aux membres de la commission que la quantité de papier consommée en une année par la Ville de Genève équivaut à plusieurs tours Eiffel de papier A4 empilées les unes sur les autres!

Et M. Ferrazino de conclure en relevant que le développement durable ne se prescrit pas. Il ne se décrète pas d'en haut. Il se construit de concert avec toutes celles et tous ceux qui au travers des nécessités d'aujourd'hui n'oublient pas pour autant l'avenir des générations futures.

M^{me} Claudine Dayer Fournet explique ensuite, à l'aide de clichés, que la population atteindra bientôt 10 milliards d'individus et que 20% consommeront, si rien ne change, 80% des ressources disponibles de toute la planète. Cela n'est pas supportable et entraîne des conséquences dramatiques pour l'avenir de l'humanité entière. Pensons, par exemple, au fait que d'ores et déjà 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable. Il faut donc réexaminer tout notre mode de vie et concevoir un développement différent afin d'éviter aux générations futures de vivre une série de catastrophes annoncées.

La notion de développement durable est née dans les années 1960, où l'on a mis en évidence l'idée que chaque être humain avait droit à sa part des ressources mais dans le cadre d'une industrialisation qui continuerait à se poursuivre sans limites. C'est au cours des années 1970, et en particulier lors de la conférence de Stockholm, qu'est apparue la notion d'un écosystème limité qu'il fallait donc préserver et, relation de cause à effet, qu'il convenait de prendre un certain nombre de mesures en vue de protéger notre environnement. On a pris conscience ensuite qu'il fallait intégrer dans cette définition un certain nombre d'aspects sociaux et économiques. C'est la commission Brundtland qui, en 1987, formulera une pre-

mière définition qui sera reprise à Rio: «Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Il apparaît donc que le concept des besoins fondamentaux doit être congruent avec les limitations de la capacité de l'environnement à répondre à ces attentes à moyen et à long terme. La définition du développement durable nous propose donc une révision de notre rapport aux ressources et un rythme de croissance qui doit être bien réparti entre le Nord et le Sud. Ces idées généreuses peuvent paraître ambitieuses, et au-delà de ce qu'une collectivité comme la Ville de Genève peut faire, mais ce n'est pas le cas et on le verra plus loin. Revenant à la Convention du Sommet de la Terre de Rio, M^{me} Dayer Fournet précise que le rôle des collectivités a été souligné dans le chapitre N° 28 de ladite convention et qu'au niveau national la notion de DD est inscrite dans la Constitution fédérale. La Ville a, de plus, ratifié la charte d'Aalborg en 1995 et adhéré au Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) afin d'entrer dans les applications directes des principes définis par l'Agenda 21.

Concrètement, à notre échelon, l'Agenda 21 nous invite à porter un projet qui permet d'introduire une transversalité entre les services, de renforcer les prestations à la population, d'engager une approche multidimensionnelle des problèmes, d'accroître les synergies et de dégager une vue prospective du développement de notre municipalité. Le Conseil administratif a fait de la mise en application d'Agenda 21 l'une de ses priorités.

Les collaborateurs de la Ville ont donc été chargés de recenser, sous forme de fiches, les actions qui pouvaient s'inscrire dans le développement durable. A ce jour, les fiches réalisées (une bonne centaine) peuvent être consultées sur Internet et leur production s'accroît régulièrement. Le Conseil administratif a, d'autre part, décidé de créer une Délégation à l'Agenda 21 composée de trois magistrats, MM. Ferrazino (président), Tornare et Vaissade, et de 40 membres de l'administration. L'unité Agenda 21, dirigée par M^{me} Dayer Fournet et assistée d'un collaborateur, M. Etienne Lézat, dépend donc directement du Conseil administratif.

Il apparaît, après une première évaluation, que les fiches représentent effectivement un outil d'inventaire utile de l'activité municipale même s'il convient de redéfinir parfois leur contenu. Elles ont permis de sensibiliser la délégation et l'administration à la problématique du développement durable et ont donc, à cet égard, rempli un rôle que l'on pourrait qualifier de pédagogique.

Le Conseil administratif a adopté, l'automne dernier, trois objectifs politiques en vue de réaliser l'Agenda 21 de la Ville de Genève:

- la mise en place d'une administration exemplaire;

- l'élaboration d'un programme d'information destiné à la population et la construction d'un processus participatif;
- la réalisation d'instruments d'évaluation des projets de la délégation.

M^{me} Dayer Fournet donne alors quelques exemples pris dans la réalité afin d'illustrer ces définitions qui peuvent sembler à tout un chacun assez abstraites.

Les administrations publiques consomment des matières premières, de l'énergie et génèrent des produits qui peuvent avoir un certain impact sur l'environnement et la santé. On peut, à cet égard, dégager cinq domaines sensibles en ce qui concerne l'application concrète des postulats du développement durable: les achats, la gestion des déchets, les déplacements, la consommation d'énergie, et de l'eau en particulier, et la santé, la sécurité des membres de l'administration. M^{me} Dayer Fournet illustre alors son propos en reprenant l'exemple de la consommation de papier au sein de l'administration municipale (55 tonnes) haute comme trois tours Eiffel. Au-delà des paroles: des actes, et la Ville va donc utiliser dorénavant du papier recyclé pour toute sa correspondance non électronique et ses imprimés. Des boîtes à outils (mallettes pédagogiques) seront, par ailleurs, remises dans les services afin de proposer un fil rouge à suivre en vue de recycler les déchets, évaluer les résultats et pour prendre connaissance des cours de formation qui seront proposés à l'ensemble de l'administration municipale. M^{me} Dayer Fournet en profite pour rappeler qu'une brochure a été éditée et largement diffusée et qu'un site internet – www.ville-ge.ch/agenda21 – peut être consulté à tout moment par la population de la ville et du canton. Elle ajoute également que trois forums relatifs à l'Agenda 21 ont été ou seront organisés et que l'un d'entre eux sera destiné aux membres du Conseil municipal (ce séminaire, au moment où le rapporteur rédige ces notes a d'ores et déjà eu lieu). Il convient de signaler ici qu'il s'agit d'un événement, car c'est la première fois que des élu(e)s sont très directement associé(e)s à un tel processus en Suisse et en Europe!

En ce qui concerne la mise en place d'un processus participatif qui est la seconde priorité du Conseil administratif, elle figure en toutes lettres dans les articles de l'Agenda 21 de Rio et la charte d'Aalborg qui en font l'un des fondements de sa réalisation. Ce processus établi de concert avec le Canton fait actuellement ses premiers pas et deux sites tests ont été choisis: le quartier de Saint-Jean en ville de Genève et la commune de Meyrin. De quoi s'agit-il? Très concrètement de la possibilité pour les habitants de prendre des décisions en faveur de leur santé et de la qualité de la vie de leur quartier. Le groupe cible retenu est constitué de personnes dites «vulnérables»: personnes âgées ou d'origine étrangère ainsi que des handicapé(e)s qui n'ont pas l'habitude ou l'occasion de s'exprimer en ce qui concerne les aspects de leur vie quotidienne.

Et M^{me} Dayer Fournet de stipuler ensuite que tous les projets mis en œuvre devront être évalués et qu'à cet effet des «indicateurs» devront être mis en place

afin d'évaluer si les objectifs auront été atteints dans un laps de temps déterminé (à titre d'exemple, la quantité de papier utilisé en une année par la Ville de Genève).

De tels «indicateurs» ou «tableaux de bord» existent au niveau de la Confédération et du Canton qui pourraient prochainement en proposer de nouveaux dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux afin de pouvoir comparer la progression des différentes grandes villes suisses entre elles.

M^{me} Dayer Fournet poursuit son exposé en relevant qu'il est essentiel de constituer à l'échelon local, national et international des réseaux d'information afin de tirer un certain nombre d'enseignements se fondant sur les expériences vécues des uns et des autres. Et, pour conclure, elle encourage vivement tous les acteurs concernés, élus et élus compris, à adhérer et à participer à la démarche proposée par l'Agenda 21, apportant par là un gage en vue de sa réussite.

Discussion:

Un petit débat s'engage montrant que la plupart des commissaires adhèrent à la démarche proposée, alors que d'autres souhaiteraient qu'une évaluation soit entreprise avant d'aller plus fort et plus loin. La majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, considérant que la mise en œuvre l'Agenda 21 est de première nécessité, propose alors, afin de donner tout son appui au processus en cours, de voter la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal recommande vivement au Conseil administratif de mettre en pratique, dans les plus brefs délais, les propositions contenues dans le rapport à l'appui de l'Agenda 21.»

Cette recommandation est acceptée par toute l'Alternative + 1 DC, le reste de la commission préférant s'abstenir.

La majorité de la commission enjoint donc vivement le Conseil municipal de l'accepter.

M. Christian Zaugg, rapporteur (AdG/SI). Lors du Sommet de la Terre en 1992, la Suisse a signé la Convention de Rio qui préconisait un certain nombre de mesures afin de réaliser un développement durable à l'échelle de notre planète. Faut-il rappeler ici que l'état de notre biosphère se dégrade considérablement et que, si rien de significatif n'est entrepris aujourd'hui, nous ne laisserons qu'un champ de ruines aux générations futures? A l'heure qu'il est, 20% des individus consomment 80% des ressources disponibles sur

l'ensemble de la planète; cela n'est pas acceptable. Si nous ne mettons pas un terme à ces inégalités sociales et alimentaires, nous courons tout droit à un désastre humanitaire planétaire.

Pour en venir au protocole, il existe un chapitre qui traite des collectivités locales. Le Conseil administratif, très préoccupé par cette problématique, a pris un certain nombre de dispositions afin de les inscrire dans l'Agenda 21 de la Ville de Genève. On retiendra en particulier le recyclage des 55 tonnes de papier utilisées dans toute l'administration, qui équivalent à la hauteur de trois tours Eiffel, l'attribution du 0,7% du budget en faveur de l'aide au développement, une politique des déplacements écomobiles, la gestion mesurée de l'eau, des économies d'énergie et un certain nombre de dispositions concernant la santé et la sécurité du personnel. Ces mesures ne sont pas univoques. Elles touchent tous les partenaires impliqués dans le processus administratif et décisionnel, et le Conseil municipal a été récemment convié à participer à un forum qui sera suivi d'autres rencontres, comme cela a été souhaité récemment, portant sur des thèmes sociaux et environnementaux.

La commission de l'aménagement et de l'environnement – je souligne ici la deuxième partie de sa dénomination – a décidé de donner son plein appui à cette politique en vous proposant, chers collègues, une motion qui recommande vivement au Conseil administratif de mettre en pratique dans les plus brefs délais les propositions contenues dans le rapport du Conseil administratif à l'appui de l'Agenda 21. Je vous invite donc à l'accepter, tout en considérant bien que nous faisons également partie du processus engagé.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Excusez-moi, Monsieur le président, j'interviens pour déposer une motion d'ordre. J'avais demandé la parole avant le début de ce point. Ayant été l'un des auteurs de la résolution R-29, je tiens à ce que la déclaration que je voulais faire, puisque j'avais le droit de parole et que vous m'avez muselé, figure au *Mémorial*. J'avais droit à la parole, Monsieur le président, et vous me l'avez refusée.

Le président. La motion d'ordre doit être présentée par écrit au bureau.

M. Alain Gallet (Ve). La notion de développement durable inventée dans les années 60 n'a cessé de prendre de l'ampleur, et nous sommes là pour le constater. Elle trouve son origine dans la découverte de ce qu'on a appelé la «pollution», et

les diverses réactions qu'elle a suscitées, qui se sont ensuite rangées sous la bannière de la protection de l'environnement.

D'une notion très abstraite, d'une sorte de prise de conscience, l'idée de développement durable s'est peu à peu muée en volonté politique de prendre des mesures, entre autres en modifiant l'appareil législatif. En ce début de troisième millénaire, il s'agit maintenant d'entrer de plain-pied dans l'application des principes qui réaliseront l'équilibre dynamique entre les trois pôles qu'on oublie souvent de mentionner: l'économique, le social et l'environnemental. Comme l'a très bien dit M. Zaugg tout à l'heure, il est urgent de préserver les ressources que nous avons reçues en héritage pour les générations futures et de définir un nouveau contrat de société autour de la protection de l'environnement. Nous en sommes tous très dépendants et nous devons y prêter la plus grande attention.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pouvons évidemment tous être d'accord sur l'Agenda 21 et le développement durable, sujet qui nous importe au premier plan, nous et surtout les générations futures, puisque c'est bien d'elles dont il s'agit et que, nous-mêmes, nous ne serons vraisemblablement pas là pour voir les résultats des décisions et des travaux mis en œuvre. Ce qui me plaît, par exemple – M. Ferrazino était d'accord avec moi lors de la précédente séance concernant l'affectation de la zone industrielle de Châtelaine. Ce soir, je suis également d'accord avec vous, Monsieur Ferrazino, quand on peut lire dans vos propos que le développement durable ne se décrète pas d'en haut, que c'est une émanation qui vient de la base, qu'il ne peut pas être prescrit, mais, je vous cite, qu'il «se construit de concert avec toutes celles et tous ceux qui au travers des nécessités d'aujourd'hui n'oublient pas pour autant l'avenir des générations futures». Je ne peux qu'abonder dans ce sens. (*Remarque.*) J'ai d'autres marottes aussi; je suis comme M. Künzi, je ne suis pas monomaniac.

Maintenant, une petite remarque. Il convient de rappeler que le développement durable se fonde sur trois piliers: le social, l'écologique et l'économique. Le développement durable ne saurait être durable sans l'un ou l'autre de ces trois piliers, je tenais à le rappeler ce soir. Mais je ne veux pas développer plus avant maintenant quant au développement durable. Nous avons constitué une commission municipale ad hoc qui est chargée de présenter avant la fin de l'année ses travaux au sujet de ces réflexions, à la suite de la première journée du forum de l'Agenda 21 à laquelle la plupart d'entre nous ont participé.

Cela dit, je ferai une petite remarque à l'attention du bureau. Monsieur le président, cet objet est le rapport D-33 A; je me suis étonné, à la lecture de celui-ci, que la commission et le rapporteur nous demandent de prendre position en votant. Il n'est pas d'usage qu'un objet qui est une information soit sanctionné par un

vote. J'invite donc les commissaires qui ont demandé ce vote à tenir compte de l'existence de la commission ad hoc et du fait que la municipalité va dans le bon sens. Si l'on en reste là, il n'y a pas de vote en séance plénière, mais, si certains veulent aller un peu plus loin et marquer leur volonté de façon plus tranchée, qu'ils rédigent une motion et la déposent ce soir, ainsi, elle sera inscrite dans un prochain ordre du jour. Pour le moment, en aucun cas nous ne pouvons voter la recommandation proposée par la commission dans le rapport D-33 A, quelle que soit celle-ci.

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention sera beaucoup plus modeste. Nous allons soutenir les conclusions de ce rapport. Si je dis «modeste», c'est que je pense qu'il est important que la politique en matière d'application de développement durable soit menée avec l'ensemble des autres communes et le Canton. Il ne serait pas très durable de vouloir se faire de la concurrence entre communes.

Ce qui relève de la compétence de la commune, c'est tout ce qui contribue à sensibiliser ses habitants. Je prends le simple exemple de l'immeuble où j'habite: peu à peu, un dispositif se met en place pour la récupération des déchets. Sur les 52 logements de cet immeuble, je vois combien de personnes ont de la peine à prendre de bonnes habitudes, tout simplement. Je pense qu'il importe avant tout, encore plus que de faire de grandes déclarations sur la question, que, dans notre vie quotidienne et en particulier en ce qui concerne la manière dont nous traitons les déchets, les choses se fassent comme il faut. Quand nous aurons atteint ce premier objectif, nous pourrons dire qu'un grand pas aura été fait vers la prise de conscience de ce que signifie le développement durable dans la vie de tous les jours.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je comprends tout à fait la remarque de notre collègue Oberholzer. Je suggère donc tout simplement que la recommandation votée à la majorité par la commission de l'aménagement et de l'environnement ne soit pas qu'une recommandation mais qu'elle devienne une motion. Ainsi, le problème sera réglé.

Le président. En principe, une motion doit être déposée par écrit auprès du bureau. Le règlement est formel sur ce point. Nous ne votons pas sur un rapport du Conseil administratif, il est vrai, mais nous en prenons acte. Sur ce point-là aussi, le règlement est formel.

Il est pris acte du rapport du Conseil administratif.

13. Pétitions.

Le président. Je vous rappelle que nous avons reçu la pétition P-81, intitulée «Contre le prolongement de la ligne 3 des bus TPG en direction du quartier du Pommier». Cette pétition, conformément à votre vote de tout à l'heure, est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. M. Winet vient de me souffler à l'oreille que, à la suite de la déclaration de M. Hediger à la séance de 17 h, annonçant la remise de la médaille «Genève reconnaissante» à Alinghi et à la Société nautique, la motion de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, M^{me} Michèle Ducret, MM. René Winet, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan et Michel Ducret: «La médaille «Genève reconnaissante» à Ernesto Bertarelli», déposée lors de cette session, est retirée.

Nous avons reçu la motion suivante:

- M-352, de MM. *Alain Gallet, Alain Marquet et Damien Sidler*: «A la mode, à la mode, les plantages!»

15. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-93, de M. *Roman Juon*: «Cartes de vœux annuelles du Conseil administratif».

16. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-97, de M. *Roman Juon*: «28 millions pour les W.-C. publics à Zurich: et à Genève?»

Comme la dernière séance avant l'échéance des élections législatives du 30 mars s'achève maintenant, je souhaite à toutes celles et à tous ceux qui ont décidé de poursuivre leur carrière au sein du Conseil municipal le meilleur succès possible.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5446
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5446
3. Résolution de MM. Daniel Künzi, Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Jacques François, René Grand, Gérard Deshusses, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Non aux suppressions d'emplois à la <i>Tribune de Genève</i> » (R-54)	5446
4. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 392 200 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2002 (PIQ) (PR-270)...	5453
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roger Deneys et Roberto Broggni, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Pour un soutien municipal à Genèv'Roule» (M-237 A)	5470
6. Motion de M ^{me} Renate Cornu: «Donner la liste des orchestres au cartel des chorales» (M-333).....	5508
7. Interpellation de M. Roman Juon: «Journée portes ouvertes de l'administration municipale» (I-85)	5516
8. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:	
– d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol;	
– d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude de l'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex,	
soit 3 018 000 francs (PR-271)	5517

9. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:
- d'un crédit de 3 200 000 francs pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives;
 - d'un crédit de 1 020 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement urbain,
- soit 4 220 000 francs (PR-273) 5532
10. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:
- d'un crédit de 1 150 000 francs pour des travaux d'aménagement en faveur de la sécurité des déplacements dans le quartier de Saint-Jean;
 - d'un crédit de 1 062 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain,
- soit 2 212 000 francs (PR-274) 5547
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la résolution de M^{mes} Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Eveline Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste, renvoyée en commission le 6 décembre 2000, intitulée: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France» (R-29 A) 5558
12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 (D-33 A) 5588
13. Pétitions 5596
14. Propositions des conseillers municipaux 5596
15. Interpellations 5596
16. Questions écrites 5596